Digitized by Google

201
5 E
24

LA CLEF
DU CORAN,

FAISANT SUITE

AUX SOIRÉES DE CARTHAGE,

PAR

M. L'ABBÉ F. BOURGADE,

AUMÔNIER DE LA CHAPELLE DE SAINT-LOUIS, A CARTHAGE, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,
CHANOINE HONORAIRE D'ALGER,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.
ET A LA LIBRAIRIE DE BENJAMIN DUPRAT,
RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT, 7.

Digitized by Google

LA CLEF
DU CORAN.

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
rue Jacob, 56

Digitized by Google

LA CLEF

DU CORAN,

FAISANT SUITE

AUX SOIRÉES DE CARTHAGE,

PAR

M. L'ABBÉ F. BOURGADE,

AUMÔNIER DE LA CHAPELLE DE SAINT-LOUIS, A CARTHAGE, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE,
CHANOINE HONORAIRE D'ALBRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

PARIS,

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.
ET A LA LIBRAIRIE DE BENJAMIN DUPRAT,
RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT, 7.

1852.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Après plusieurs mois d'absence, le prêtre, l'un des interlocuteurs des *Soirées de Carthage*, rentre en Afrique. A son arrivée, les trois interlocuteurs se font réciproquement une visite sans pouvoir se rencontrer. Enfin, par un billet collectif du muphti et du cadi, le prêtre est invité à se trouver tel jour chez un de leurs collègues, à la campagne, où il leur sera donné de parler à leur aise sans crainte d'être dérangés. Ce collègue était un grand dignitaire maleki (1), émigré de l'Algérie. Après les compliments d'usage et les félicitations analogues aux circonstances, la conversation s'engage.

(1) Les Musulmans orthodoxes se divisent en quatre sectes : les *Hanéfi* (Turcs), les *Maleki* (Africains), les *Chaaféi* (Égyptiens) et les *Hanbali* (dans la haute Asie), noms pris des fondateurs de ces sectes. Chaque secte a ses imams, son rit, ses mosquées. En Algérie, comme dans tout le Magreb, il n'y a guère que des Hanefi et des Maleki.

Digitized by Google

LA

CLEF DU CORAN,

SUITE

AUX SOIRÉES DE CARTHAGE.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

DIALOGUE I.

Sujet : Projets du gouvernement français tendant à améliorer l'état des populations en Algérie. — Regrets du dignitaire algérien au sujet d'Abd-el-Kader. — La conduite d'Abd-el-Kader en Afrique plus nuisible qu'utile aux intérêts des Arabes et à la religion du Coran. — Le séjour en France avantageux à Abd-el-Kader. — Le Coran, garantie suspecte dans la foi des traités. — Contraste entre la confiance qu'inspire saint Louis, prisonnier chez les musulmans, et la défiance qu'inspire Abd-el-Kader chez les chrétiens. — Le bon sens sauve Constantinople, le fanatisme perd le Magreb.

§ I.

Cadi. Le babas arrive de Paris, ce laboratoire des affaires du monde; il va nous apprendre une foule d'intéressantes nouvelles, pleines d'actualité.

Prêtre. Oui, Messieurs, s'il plaît à Dieu. La nouvelle la plus propre à vous intéresser, c'est que le gouvernement français s'occupe sérieusement

des moyens d'augmenter le bien-être des habitants de l'Algérie. La France comprend que la Providence, en plaçant ces populations sous sa tutelle, lui a donné mission de les faire progresser dans le bien, tant moral que physique. Aussi les projets du gouvernement sont vastes, et, s'il plaît à Dieu, ils seront réalisés.

Dziri (l'Algérien). Dieu n'a pas abandonné sans doute les populations de l'Algérie; mais l'épreuve à laquelle il vient de les soumettre, est grande.

Prêtre. Vous m'étonnez! A mon passage à Bone, tout allait au mieux en Algérie. Qu'est-il donc arrivé?

Dziri. Le babas serait donc le seul qui ignorât le grand événement: Abd-el-Kader n'y est plus....

Prêtre. Dieu l'a éloigné. Tout ce que Dieu fait, est pour le bien.

Dziri. Pour le bien! Patience, résignation est une belle chose, fut-il dit à Jacob pleurant la perte de son fils. Le Coran nous transmet cet enseignement. Nous résigner au décret qui nous frappe dans la personne d'Abd-el-Kader, voilà la part de bien qui nous est accordée.

Prêtre. Par la patience et la prière, Jacob obtint de revoir Joseph; le Coran vous le dit. Ayez les mêmes dispositions, usez des mêmes moyens que ce patriarche, et Dieu vous rendra Abd-el-Kader, si c'était conforme à sa sainte volonté. Mais peut-être Dieu veut-il le tenir éloigné pour mettre un terme à vos malheurs.

Dziri. Étrange langage! Dieu ne nous rendrait Abd-el-Kader que pour prolonger nos malheurs!...

PRÊTRE. La paix est le plus grand bienfait que Dieu puisse accorder à un peuple sur la terre. *Elmâfia* (nous sommes en paix), c'est la plus agréable réponse que vous puissiez entendre de celui à qui vous demandez des nouvelles; *Elmâfia*, tel est le salut que vous adressez à vos amis. N'est-ce pas un malheur pour votre pays que les douceurs de la paix y aient été depuis tant d'années remplacées par les horreurs de la guerre? La présence d'Abd-el-Kader prolongerait ce malheur.

N'est-ce pas un malheur que ces belles plaines, jadis parsemées de riches douars, soient aujourd'hui désertes; qu'à la place d'immenses troupeaux, de jardins verdoyants et de moissons dorées, l'œil du voyageur ne rencontre que des tombeaux? Sa présence continuerait et aggraverait ce malheur. N'est-ce pas un malheur de voir tant d'orphelins pleurer leurs pères, tant de veuves leurs époux, tant de mères leurs enfants? La présence d'Abd-el-Kader multiplierait les sujets de regrets, élargirait la source des larmes.

DZIRI. Ce ne sont là que des maux terrestres; et ces épreuves passagères sont, pour ceux qui les endurent, autant de titres à la gloire du paradis.

§ II.

PRÊTRE. Sublime langage! mais l'application en est-elle juste? Autrement en ont jugé les tribus qui se sont détachées d'Abd-el-Kader, le laissant courir seul à une perte inévitable.

Dziri. Populations impies, auxquelles Chitan (diable) le Lapidé a tourné la tête et le cœur! Il faut être chrétien pour oser citer leur conduite en témoignage. Elles ont oublié ces versets du Coran : « Combattez dans le sentier de Dieu contre ceux « qui vous font la guerre. Tuez-les partout où vous « les trouverez. Chassez-les d'où ils vous auront « chassés. La tentation à l'idolâtrie est pire que le « carnage. Combattez-les jusqu'à ce que vous « n'ayez plus à craindre la tentation, et que tout « culte soit réduit à celui du Dieu unique. » (Sourate *la Vache.*) Elles ont oublié : « Pourquoi ne « combattez-vous pas dans le sentier de Dieu, alors « que les faibles, les femmes et les vieillards s'é- « crient : Retirez-vous de cette ville de mécréants; « ou donnez-nous quelqu'un pour nous secourir « et nous protéger. » (Sourate *Famille d'Imran.*)

Esclaves des biens de la terre, les populations infidèles à l'émir ont fermé le cœur à ces belles paroles de Dieu : « Si vous êtes tués, ou si vous mourez en combattant dans le sentier de Dieu, le paradis vous est assuré; et la miséricorde de Dieu est préférable aux biens et aux richesses que vous amassez. » (*Ibid.*) Ils les ont pris pour règle ces versets, tant de braves croyants qui ont succombé pour la foi. Enivrés maintenant de bonheur auprès de Dieu, si un regret pouvait les attacher encore à la terre, ce ne serait pas, certes, celui d'y avoir laissé des veuves et des orphelins, mais bien celui de n'y pouvoir combattre de nouveau pour le triomphe de l'Islam.

Prêtre. Pour le triomphe de l'Islam!.... Nous

lisons dans l'histoire qu'un roi (1) d'Orient, voulant faire comprendre au roi de Perse, son voisin, combien il était naturellement éloigné de tout projet de guerre, prononça ces paroles : *En temps de paix, les enfants ensevelissent leurs pères; en temps de guerre, ce sont les pères qui ensevelissent les enfants.* Aujourd'hui les musulmans, en Afrique surtout, peuvent s'appliquer ces paroles et ajouter : *En temps de paix, la religion bénit nos tombes; par la guerre, nous ensevelissons l'Islam.* Comment, Messieurs? Par le doute d'abord : « Si les infidèles vous combattent, est-il dit dans le Coran, ils ne tarderont pas à prendre la fuite; ils ne trouveront ni secours ni protecteur. » Ceux que vous appelez *infidèles* combattent depuis vingt ans en Afrique; combien de fois les a-t-on vus prendre la fuite? Lequel des deux partis a manqué de secours et de protecteur? Auquel des deux est restée la victoire?

Ailleurs il est dit : « O prophète, excite les croyants au combat! Si vous vous armez de constance et d'énergie, vingt d'entre vous triompheront de deux cents infidèles, cent de mille, parce que ces gens-là manquent d'intelligence et de sagesse. Mais Dieu vous allége le poids, parce qu'il aperçoit en vous l'infirmité : cent de bonne volonté, vous triompherez de deux cents; mille, de deux mille, à cause de la volonté de Dieu; et Dieu se trouve avec ceux dont la constance est à toute épreuve. » (Sourate *Elanfal.*) Messieurs, vous êtes au courant, je dois le supposer, des divers

(1) Crésus.

engagements qui ont eu lieu depuis vingt ans dans la guerre d'Afrique. Voyez quel est le parti qui a *manqué de sagesse et d'intelligence;* de quel côté sont ceux qui ont *montré* de la *constance* et de l'*énergie;* de quel côté ceux qui ont triomphé par la *volonté de Dieu*, je ne dis pas *cent* de *deux cents*, *mille* de *deux mille*, selon la promesse du second verset; mais *vingt* de *deux cents*, *cent* de *deux mille*, ainsi que l'affirme le premier; témoin l'attaque du camp de Djemila (1838), l'événement de Mazagran (1840), la prise de la Zmala (1843), la journée d'Isly (1844), etc., etc. Enfin, appliquez aux infidèles ce que le Coran promet aux croyants, aux croyants ce que le Coran applique aux infidèles, et vous aurez la juste interprétation de ces versets. Aussi, Messieurs, le peuple, qui sait raisonner plus qu'on ne croit, n'aura pas manqué de se dire : Si ces promesses de triomphe sur les infidèles, renfermées dans le Coran, venaient de Dieu, elles auraient leur accomplissement. Quel doute! Messieurs.... Les hommes instruits qui se trouvent parmi ces populations ont pu aller plus loin. Après avoir remonté dans l'histoire et promené leurs regards de l'Occident à l'Orient, de l'Orient à l'Occident, ils ont pu se dire : Contrairement aux promesses du Coran, nous fûmes chassés de l'Espagne, et nous n'en avons pas chassé ceux qui nous en avaient chassés; nous fûmes chassés de la Grèce, et nous n'en avons pas chassé ceux qui nous en avaient chassés. Aux plaines de Poitiers, devant les portes de Vienne, au golfe de Lépante, le nombre était pour nous, et nous avons

succombé. Sur terre et sur mer, depuis des siècles, notre pavillon a pâli, notre épée est brisée; nous ne connaissons le nom de *victoire* que par celles que l'ennemi remporte sur nous. — Où est donc la vérité de cette religion qui nous assure le triomphe?.... Et, trompés sur la terre, sommes-nous bien sûrs de ne pas l'être dans le ciel? Est-il bien vrai que ceux de nos frères qui ont succombé en combattant dans le sentier de Dieu, se délectent au milieu des houris et de toutes les délices que le Coran nous promet? Ce qu'il y a de certain, c'est que la guerre nous a ruinés, et que nos frères ne sont plus.... Voilà, Messieurs, le doute qu'Abd-el-Kader a dû jeter dans toute âme qui raisonne; il a fait brèche au Coran. Je ne comprends donc pas quel reproche vous pouvez faire aux populations qui se tiennent en garde contre tout étendard levé au nom de la religion.

§ III.

Dziri. Ce qui ne s'est pas accompli, Dieu est assez puissant pour l'accomplir. Abd-el-Kader n'est pas mort encore...

Mufiti. Le babas a-t-il entendu dire en France que l'émir dût bientôt partir pour l'Orient?

Prêtre. Dieu a conduit Abd-el-Kader en France. Il ne peut que bien se trouver là où il est.

Dziri. Abd-el-Kader a, en effet, assez de foi pour bien se trouver en prison, si Dieu veut qu'il y soit.

Prêtre. Abd-el-Kader habite un ancien palais royal. Autour de ce palais toute espèce d'agréments:

jardins aux allées bordées de roses, prairies émaillées de fleurs, bosquets odoriférants, courants d'eau limpide, un fleuve, tout ce qui peut rappeler Séville, Grenade ou Bagdad. A la porte de l'ex-émir, des gardes à son service. Il a auprès de lui sa mère, sa nombreuse famille, des imans. Il reçoit des visites, et peut sortir à plusieurs lieues de distance pour se promener et voir ses amis; car il a en France des amis, et en France les amis ne trompent pas. Tout le monde se plaît à rendre hommage à ses rares qualités et à son génie. Pour preuve de ce que je dis, si vous en doutez, voici quelques lignes d'une lettre que m'a écrite à son sujet une dame de haut rang, résidant à une assez longue distance du château d'Amboise :

« J'ai été favorisée de deux visites de l'ex-émir... Si j'étais assez heureuse, monsieur l'abbé, pour vous voir à Chenonceaux, j'aurais beaucoup de choses intéressantes à vous dire sur cet illustre prisonnier. Il est du plus haut intérêt de s'entretenir avec lui...

« COMTESSE DE VILLENEUVE.

« Chenonceaux, 16 juillet 1851. »

Abd-el-Kader est entouré de délices, de respect et d'honneur. Après le Grand Sultan, pas de souverain parmi les musulmans qui jouisse d'un séjour, sous tous les rapports, aussi bien assorti. Vous ne pouvez qualifier sa demeure du nom de *prison* que dans le sens de cette parole de la Souna : *La terre est la prison des croyants*

Dziri. Il manque à l'émir une chose essentielle : la facilité de suivre les prescriptions du Coran.

Prêtre. Abd-el-Kader adore le Dieu des mondes, et le Dieu des mondes reçoit les adorations qui viennent de l'Occident comme celles qui viennent de l'Orient.

Dziri. A-t-il une mosquée tournée vers le temple de la Mecque, kebla de nos prières?

Prêtre. Dans le palais qu'il habite, Abd-el-Kader peut approprier une mosquée autrement belle que celles de votre pays. Il est assez habile pour savoir s'orienter. Mais ce point du culte ne doit pas être bien important pour un homme comme lui : il sait que la première kebla de nos prières, c'est Dieu, et Dieu est partout.

Dziri. Il nous est expressément recommandé : « Quand vous priez, tournez la face vers l'Oratoire « sacré; en quelque endroit que vous vous trou- « viez, tournez-vous vers ce point. » (Sourate *la Vache*, v. 146.)

Prêtre. Mais il vous est dit aussi, et avec plus de sens, dans la même sourate, verset 116 : « A « Dieu appartient l'Orient et l'Occident : de quel- « que côté que vous vous tourniez dans vos prié- « res, vous rencontrerez la face de Dieu. »

Dziri. C'est vrai.

Prêtre. Abd-el-Kader possède en France un autre avantage, qu'il doit bien apprécier, comme disciple de Mahomet : le prophète, dans la *Sonna*, recommande à tout musulman de s'instruire, *devrait-il aller jusqu'en Chine chercher la science.*

Salomon, fils de David, dit aussi, en parlant de celui qui est appelé à instruire les autres : *Il a parcouru les nations, pesant partout le bien et le mal.* Eh bien! Messieurs, de la Chine et de toutes les parties du globe, c'est en France qu'on se rend quand on veut s'instruire. C'est la droite de Dieu qui a conduit Abd-el-Kader en France.

Dziri. Abd-el-Kader est assez savant. Il n'a rien à apprendre des Français. Ils ont tout à apprendre de lui; mais ils n'apprendront rien; ils ne sont pas plus dociles que leurs ancêtres.

Prêtre. Merci du compliment. La première leçon utile qu'Abd-el-Kader ne manquera pas de prendre en France, s'il y demeure assez longtemps, c'est de reconnaître en quoi il s'est trompé dans le passé : en voyant les forces formidables dont la France dispose, il ne pourra s'empêcher de se dire : Oui, tu as été téméraire d'avoir voulu, avant l'heure, lutter contre le géant. Autre leçon : il comprendra que, quand la France use d'indulgence à l'égard des Arabes, ce n'est, de sa part, ni peur ni faiblesse, mais magnanimité, longanimité; que la faiblesse seule est cruelle; qu'il n'appartient qu'à un grand homme ou à un grand peuple d'imiter le Clément, le Miséricordieux.

Si, dans l'avenir, il plaît à Dieu de rendre Abd-el-Kader aux Arabes, riche d'expérience et d'études, il se montrera, en temps de guerre, plus circonspect dans l'attaque, et plus puissant, sinon plus habile dans l'action. En temps de paix, il saura que les richesses des chefs ne consistent point à dépouiller les populations, ce qui entraîne

leur découragement, et, avec le découragement, l'anéantissement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; mais que du bien être des populations dépend l'opulence des souverains; que l'agriculture, le commerce et l'industrie sont trois mères nourricières des sujets et des rois.

Dziri. Tant de nourrices à la fois me paraissent suspectes; une, bonne, doit suffire.

Prêtre. Ce que je dis n'est pas de trop aux peuples robustes; ce que tu dis est suffisant aux peuples qui sont encore dans l'enfance. Mais du moins faut-il, pour ces peuples, sous peine de ne jamais passer à l'adolescence ou de ne pouvoir remonter le courant, s'ils sont à la décrépitude, faut-il, dis-je, que cette nourrice ait deux mamelles: *les pâturages et l'agriculture*. C'est ce que disait un grand roi de France, dans un temps où, à quelques égards, nous étions moins avancés qu'aujourd'hui, mais moins arriérés que vous.

Abd-el-Kader fera donc une chose agréable à Dieu, puisqu'elle sera utile aux Arabes, que de leur apporter par ses écrits ou par ses paroles, si Dieu le permet, l'art de bien cultiver les terres.

Dziri. Tout ceci n'a que faire avec la foi; c'est une occupation digne des amis de la terre, mais indigne d'Abd-el-Kader.

Prêtre. Les richesses de l'agriculture sont le premier moyen de mettre les Arabes en mesure de faire avec quelque avantage la guerre *contre les chrétiens*. L'histoire du règne des Abbassides vous prouve que la prospérité n'est pas incompatible avec la foi. Alors vous étiez forts, parce que

vous étiez riches et *croyants*. La louange est plus facile à l'homme, et tout aussi agréable à Dieu que la résignation. La misère est une tentation aux murmures contre les souverains, quelquefois contre la foi; c'est ce dont je suis témoin parmi vous. Elle est toujours une source *de crimes parmi les hommes*. Autrefois vous aviez le butin de la piraterie pour remplacer les produits de la terre; mais aujourd'hui que, grâce à Dieu, cette industrie est à jamais anéantie sur ces côtes, la terre, mais la terre cultivée, peut seule vous donner quelque rang parmi les autres peuples. Oui, Abd-el-Kader ne vous apporterait-il d'autre fruit, de ses observations en France, que le bienfait de l'agriculture, pourrait dire, en rentrant parmi vous : Je ne viens pas de prison, je ne viens pas de l'exil, mais du marché de la science, où j'ai fait provision de bonheur pour vous.

§ IV.

Dziri. Tout cela est bel et bon. Le babas a-t-il entendu dire que l'émir doive bientôt partir pour l'Orient? Voilà la question; nous attendons la réponse.

Prêtre. Je le vois, Messieurs, vous m'adressez moins une question que vous n'exprimez un désir. Je me hâte de vous dire :

Comme prêtre, je partage votre désir; comme ami des Arabes, je partage votre désir; comme admirateur du beau caractère d'Abd-el-Kader, je partage votre désir.

Dziri. Ta sympathie me plaît, ô marabout ;

tu ne démens pas ce que le Coran dit de bien des marabouts chrétiens.

PRÊTRE. Comme Français, je m'abstiens.

DZIRI. Et comme ami de la justice?

PRÊTRE. Comme ami de la justice, je m'abstiens. Dieu ne m'a pas constitué juge dans cette affaire. Simple particulier, je dois me taire. La critique est facile; le pouvoir est onéreux. Souvent l'homme condamne dans l'exercice de l'autorité ce que Dieu approuve.

DZIRI. Ton langage est sage. Tu as répondu au désir, réponds maintenant à la question : Crois-tu qu'on permette bientôt à l'émir de partir pour l'Orient?

PRÊTRE. Je ne suis point dans les secrets du gouvernement; je ne puis vous répondre. Mais il est une réponse qui doit se présenter à vous comme à moi : puisque le gouvernement français a tant d'égards pour Abd-el-Kader et fait des dépenses considérables pour son entretien, s'il ne hâte pas de le mettre en pleine liberté, ce n'est point en haine de son hôte, mais pour des raisons de haute politique, qu'il n'appartient ni à vous ni à moi de juger.

DZIRI. Mais le gouvernement a donné sa parole; et manquer à la parole donnée, c'est déplaire à Dieu et forfaire à l'honneur. De la part d'un particulier, c'est une faute; de la part d'un gouvernement, c'est un crime.

PRÊTRE. Vous dites que la France a donné sa parole; d'autres le disent aussi. Pour moi, je ne connais que l'explication officielle donnée à ce sujet par le général qui traita l'affaire. Ce géné-

ral, devenu plus tard ministre, a dit, en pleine assemblée, que la réponse donnée à Abd-el-Kader n'était et ne pouvait être que conditionnelle, subordonnée à l'approbation du gouvernement. En admettant que la parole eût été absolue, a dit quelqu'un, Abd-el-Kader serait-il en droit d'en réclamer l'exécution? Supposé, continue-t-il, qu'au lieu d'Abd-el-Kader faisant sa soumission au fils du roi, c'eût été le fils du roi posant les armes devant Abd-el-Kader, à la condition que le prince serait libre d'aller vivre tranquillement à Paris; supposé que, plus tard, l'émir ou son conseil eût reconnu que, selon toute probabilité, le duc d'Aumale remuerait ciel et terre pour reporter la guerre en Afrique, Abd-el-Kader, malgré sa promesse, aurait-il permis au fils du roi de traverser la mer?

Dziri. Abd-el-Kader n'a rien fait, n'a rien dit qui soit de nature à faire naître de tels soupçons.

Prêtre. Les soupçons, vous le savez bien, Messieurs, sont fondés sur quelque chose de plus significatif que ne pourraient l'être des paroles, des menaces même de la part de l'émir; sur ses principes : Abd-el-Kader est croyant, et les versets que vous avez cités plus haut, ainsi que d'autres que vous pourriez citer encore, imposent à sa foi de saisir la première occasion favorable...

Dziri. Mais Abd-el-Kader a donné sa parole de renoncer pour toujours aux hostilités.

Cadi. Je crois même qu'il l'a juré sur le Coran.

Prêtre. La garantie, convenez-en, Messieurs, n'est pas rassurante. En jurant sur le Coran, Abd-

el-Kader n'a pu jurer que selon l'esprit du livre : à la première page qu'il consulte, il voit que sa parole doit se traduire à coups de yatagan. Il est cependant de l'essence d'un contrat, qu'il n'y ait d'engagement qu'autant que l'engagement est réciproque. La parole d'Abd-el-Kader n'ayant pu être sincère, dites-moi, Messieurs, vous êtes jurisconsultes, jusqu'à quel point celle de la France peut être engagée?

Dziri. Abd-el-Kader n'est pas une âme ordinaire; c'est la fleur des musulmans. Il a trop d'honneur pour manquer à sa parole.

Prêtre. Tout le monde s'accorde à rendre témoignage aux qualités d'Abd-el-Kader; ses qualités sont peut-être mieux appréciées en France que parmi les siens. Tout le monde en est persuadé, Abd-el-Kader a trop d'honneur pour manquer à sa parole, s'il n'avait trop d'honneur pour aller contre sa foi, et trop de foi pour aller contre les préceptes du Coran. C'est apparemment pour cette raison qu'il inspire de la défiance.

Dziri. L'émir n'en est pas à son premier traité avec les Français. Peut-on lui reprocher quelque mauvais procédé?

Prêtre. A ce sujet, j'ai entendu dire beaucoup de bien de l'ex-émir, quelquefois du mal. Je crois le bien, et ne veux croire le mal. Mais ce que je puis dire, et ce que vous savez aussi bien que moi, Messieurs, c'est que, dans les premiers traités avec les Français, la religion commandait à Abd-el-Kader d'y être fidèle; que, quant au dernier, la religion lui impose de n'en tenir nul compte.

Dziri. Comment?

Prêtre. Mais, oui. Dans le passé, il s'agissait de traités temporaires. Pour ces traités, il vous est dit dans le Coran : *Gardez fidèlement envers les infidèles les engagements contractés, jusqu'à l'expiration du terme.* (Sourate *le Repentir.*) Les trêves, disent vos codes, sont, par le fait, une continuation de la guerre, puisqu'elles offrent le moyen de réparer les forces; il les faut donc observer. (*Code Eldjihad.*)

Dans la dernière convention, Abd-el-Kader s'est engagé, comme vous venez de le dire, à renoncer pour toujours aux hostilités. Cet engagement, s'il était sincère, serait contraire, vous le savez bien, au Coran et aux dispositions de vos codes. La guerre sainte comporte la trêve, jamais le renoncement définitif à la reprise des hostilités. Le Coran vous dit : *Combattez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de mécréants sur la terre... jusqu'à ce que toute religion soit réduite à celle du Dieu unique... Chassez-les d'où ils vous ont chassés.* Enfin, pour lever tout scrupule au sujet des alliances, le Coran vous dit : *Dieu et l'Apôtre sont libres des engagements contractés avec les infidèles.*

Fondés sur ces versets, les codes vous disent que la guerre sainte est en état permanent chez les musulmans; que cette guerre se fait par les armes quand c'est possible, et toujours, par les autres moyens qui sont au pouvoir du fidèle et du gouvernement, comme actions, paroles, conseils, emploi des biens, conformément à cet autre passage du Coran : *Combattez au prix de vos biens et de*

vos personnes; par l'hospitalité même. L'hospitalité offre à l'hôte infidèle l'occasion d'entendre parler de Dieu. (*Code Eldjihad.*)

Enfin, Messieurs, la question se trouve clairement résumée dans les premiers versets de la sourate *le Repentir*, versets déjà cités en partie, et que je juge à propos de reproduire. Le quatrième verset, où il est question de suspension d'armes, vous dit : *Gardez vos engagements jusqu'à l'expiration du terme;* position analogue à celle d'Abd-el-Kader dans ses premiers traités avec les Français en Algérie.

Dans le premier et le deuxième verset, où il est question des infidèles avec lesquels ont été faits des traités d'alliance, il est dit que Dieu et l'Apôtre permettent à ces infidèles de voyager en sécurité pendant les quatre mois sacrés, temps où la guerre est interdite aux musulmans. Ces quatre mois de répit sont une exception à la règle. La règle, le troisième verset la proclame : *Dieu et l'Apôtre sont libres envers les infidèles de tout traité d'alliance fait avec eux;* position analogue à celle où se trouve aujourd'hui Abd-el-Kader à l'égard de la France.

Voilà, Messieurs, ce que vous saviez déjà, mieux que moi. Si donc quelques pays semblent avoir pour jamais renoncé à la guerre sainte, c'est l'effet du manque de forces ou de l'affaiblissement de la foi. Mais Abd-el-Kader est croyant zélé, et peut devenir puissant; il le sera même toujours par son talent et le prestige qui se rattache à sa personne.

Ainsi, vous désirez qu'Abd-el-Kader soit mis en pleine liberté; vous faites bien, en cela vous servez votre cause. Quant aux âmes généreuses, et quant à moi, prêtre, qui partageons votre désir, nous pouvons paraître à vos yeux ignorer votre législation; détrompez-vous. Le motif, c'est que l'esprit cesse de calculer en devenant dupe du cœur. Dans notre élan chevaleresque, nous sommes comme des enfants terribles : ils ouvrent la cage au lion qui leur semble apprivoisé parce qu'il ne fait plus entendre de rugissements. Ce roi du désert regagne la clef des champs, et reprend partout son terrible empire.

Dziri. Puisque le gouvernement français ne pouvait tenir sa parole, il a eu tort d'accepter celle d'Abd-el-Kader, et par l'appât de la liberté de l'avoir fait entrer dans la cage.

Prêtre. Si le gouvernement français avait employé la ruse à ce sujet, ce ne serait pas vous qui seriez en droit de vous plaindre : dans vos codes, les droits de la ruse sont consacrés comme ceux de la force. (*Code Eldjihad.*) Mais tout le monde sait que les agents du gouvernement agissaient sans arrière-pensée, que leur conduite est pure de stratagème dans l'affaire d'Abd-el-Kader. Ce sont les circonstances, c'est Dieu qui a conduit l'ex-émir là où il est; et à cause de sa religion, dont nous venons de développer l'esprit, il ne doit pas s'étonner que son séjour s'y prolonge.

En tout ceci, Messieurs, comme dit le proverbe: *Dieu écrit droit sur une courbe.*

(Le Dziri porte la main au front, qu'il couvre

du mouchoir, pour ne pas laisser paraître l'émotion. Le muphti et le cadi échangent quelques paroles à voix basse.)

Le Dziri reprenant : Bellahi! bellahi! (par Dieu, par Dieu), le gouvernement français est frappé de cécité. Certainement si l'émir n'est pas rendu aux croyants, il ne sera retenu que pour le châtiment des infidèles. Partout où sa sainte personne se trouvera, elle portera malheur. Ce sera comme une montagne sourcilleuse appelant les orages et lançant des tempêtes.

Prêtre. Cette malédiction, permets-moi de te le dire, ô Dziri! n'est pas le langage d'un sage : elle ne peut être agréable à Dieu, seul maître de maudire comme de bénir; elle n'aurait certainement pas l'approbation d'Abd-el-Kader, qui donne l'exemple de la résignation.

Dziri. La France! la France! agir ainsi à l'égard d'Abd-el-Kader!

Prêtre. Entendons-nous, ia Sidi; ce n'est pas la France, ce n'est pas son gouvernement qui agit ainsi à l'égard d'Abd-el-Kader; ce n'est pas même la personne d'Abd-el-Kader qui est en jeu : ce qui est en jeu, c'est le bon sens de la France et la religion de l'émir. Le bon sens ne peut se fier à une religion qu'il connaît traîtresse, violatrice des serments.

Dziri. La foi du serment est déclarée inviolable dans le Coran.

Prêtre. Excepté, au moins, quand il s'agit de faire la guerre aux chrétiens, pour les chasser d'où ils vous ont chassés.

Dziri. Si c'est pour se conformer à la religion qu'Abd-el-Kader a fait la guerre, et que vous le supposez disposé à la faire, il n'a fait que son devoir. Pourquoi le traiter comme s'il était coupable?

Prêtre. Tout le monde sait, et vous savez fort bien, Messieurs, qu'Abd-el-Kader est traité en prince, et non, comme coupable; qu'il n'est point question de lui infliger une peine, mais de prendre une mesure de prudence. Les mots ainsi réduits à leur vrai sens, je vous dirai : Si Abd-el-Kader était coupable, probablement il serait absous; parce qu'il est innocent, selon toute apparence, il sera condamné.

Dziri. Est-ce que la justice, chez vous, consiste à absoudre le crime et à condamner la vertu?

Prêtre. Comprenez : si Abd-el-Kader était coupable, on pourrait espérer de lui un repentir, un changement dans sa politique; mais il a agi en suivant la voix impérieuse de la conscience, et sa conscience ne changera pas. Abd-el-Kader, dira-t-on, doit être mis dans l'impossibilité de nous nuire.

Dziri. Il est inutile de traiter avec les chrétiens, puisqu'ils ne tiennent pas leurs engagements.

§ V.

Prêtre. La réplique est plaisante : mettre sur le compte des chrétiens ce qui est le fait de votre doctrine.

Les disciples de l'Évangile, au contraire, sont esclaves de leurs engagements, au point d'être

plus attentifs à remplir les clauses qui sont à leur charge, qu'à faire exécuter celles qui sont en leur faveur. L'église à blanche coupole, que tu aperçois au haut de cette colline, nous rappelle à ce sujet un exemple mémorable : Louis, sultan des Français, à l'honneur duquel elle a été bâtie et dont elle porte le nom, se trouvait, par la permission de Dieu, prisonnier du roi d'Égypte. Au payement de la somme dont on était convenu pour prix de la rançon, Louis s'aperçut que les musulmans s'étaient trompés à leur désavantage en pesant les espèces ; il s'empressa de faire payer le surplus. Aussi, frappés de l'esprit de justice qui éclata dans cet acte, ainsi que de la grandeur d'âme que le prince chrétien montra partout, les musulmans, après avoir tué dans une révolte Touran-Schah, leur souverain, vinrent-ils offrir la couronne d'Égypte à Louis encore prisonnier. Le roi chrétien répondit que la couronne de France lui suffisait (1). Contraste frappant : Louis, prisonnier d'un peuple fanatique, chez lequel il vit plus d'une fois l'épée suspendue sur sa tête, parvint, par l'ascendant de la religion, à inspirer plus de confiance que les premiers du pays : on voulut le proclamer roi. Abd-el-Kader, chez un peuple tolérant, inspire tant de défiance, qu'il ne peut obtenir la liberté de *s'en aller*. C'est que l'un est fils de l'Évangile, et l'autre fils du Coran. Si votre parole paraît suspecte, Messieurs, prenez-vous-en au Coran, qui n'admet pas de transaction stable

(1) Sire de Joinville, *Mémoires*.

avec les chrétiens. Les chrétiens, à leur tour, pourraient-ils avoir foi à de telles transactions? Votre livre, convenez-en, Messieurs, est un code impolitique.

§ VI.

Dziri. Est-ce que Mahomet II, le vainqueur de Constantinople, n'a pas traité avec les souverains d'Europe? Est-ce qu'aujourd'hui les relations n'existent pas entre toutes les puissances et le Grand Sultan?

Prêtre. Le choix de l'exemple n'est pas heureux : Mahomet II n'est pas un modèle de bonne foi dans les transactions; et il ne croyait, j'éprouve de la peine à vous le dire, ni au Coran ni au prophète. Il appelait Mahomet *chef de bandits*, et regardait le Coran, non comme un livre inspiré, mais comme l'ouvrage de l'homme. Au fanatisme du Coran il n'a substitué que son ambition (1).

(1) Il se moquait de toutes les religions, et n'appelait le fondateur de la sienne qu'un chef de bandits. La politique arrêta quelquefois l'impétuosité de son naturel et la barbarie de son caractère; mais il s'y livra presque toujours. Il fit massacrer David Comnène et ses trois enfants après la prise de Trébizonde, malgré la foi donnée. Il agit de même envers les princes de Bosnie et envers ceux de Mélelin. Il fit périr toute la famille de Notaras, parce que ce seigneur avait refusé d'accorder une de ses filles à sa brutale volupté. Quand même il n'aurait pas fait éventrer quatorze de ses esclaves, pour savoir lequel avait mangé un melon qu'on lui avait dérobé, quand même il n'aurait pas coupé la tête à sa maîtresse Irène pour faire cesser les murmures de ses soldats, faits que plusieurs historiens contemporains rapportent, et

Ses successeurs y ont substitué le bon sens. Grâce au bon sens, Constantinople reste debout. Si elle avait pris le Coran pour guide, depuis longtemps le Croissant eût disparu des tours de Sainte-Sophie; depuis longtemps le drapeau du prophète eût roulé dans le Bosphore, entraînant dans ses plis l'émir El-Moumenin (chef des croyants). C'est pour avoir suivi une marche opposée que le Magreb (Couchant) succombe. Comptez les places que le bon sens aurait pu protéger et que le fanatisme a sacrifiées. Toujours à cause du même principe, le Magreb se trouve menacé jusque dans ses derniers retranchements. O famille des chérifs, sois en garde contre tes ennemis; et ces ennemis, ce ne sont point les chrétiens, mais bien tes chefs d'ordres, fauteurs de troubles. Elle est bien connue, et connue pour fragile, cette épée dont la garde est à Fez et la pointe dans toute l'Afrique. La journée de Fez pourrait bien venir après celle d'Isly.

que Voltaire a niés sans raison, il reste assez de preuves pour assurer que ce fameux dévastateur de l'Europe et de l'Asie est un monstre dont la luxure brutale et insatiable égalait la cruauté.... L'impiété qu'il professait ouvertement entretenait et encourageait ces deux vices toujours étroitement unis. (De Feller, *Dict. hist.*)

DIALOGUE II.

SUJET : Altercation assez vive entre le cadi et le Dziri. — Il est prouvé, par une vingtaine de versets du Coran, que Mahomet n'avait pas le pouvoir de faire des miracles.

Le Dziri, s'adressant au cadi et au muphti : Est-il bien vrai, dit-il, que Mahomet II ait qualifié le prophète du nom rapporté par le babas?

CADI. La citation est exacte; le fait est rapporté par nos historiens.

DZIRI. Cet empereur est cependant compté au nombre des croyants.

CADI. Certainement; mais on peut être croyant de tant de manières.

DZIRI. *Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est l'Envoyé de Dieu,* voilà l'unique base de la véritable croyance.

CADI. Mahomet II se faisait gloire de porter le nom de notre maître; mais il ne le regardait point comme prophète. Rien ne l'avait frappé parmi les signes qu'on apporte en faveur de sa mission.

DZIRI. Je comprends maintenant l'impiété de cet empereur : elle était fille de l'orgueil et de l'ignorance.

PRÊTRE. Un de nos sages l'a dit aussi : *Peu de*

savoir éloigne de la vérité, beaucoup de science y ramène.

Dziri. Comment! le conquérant de Constantinople, bien qu'ébloui par l'éclat de ses victoires, n'était pas frappé de l'autorité imposante des miracles opérés par le prophète! Je lisais, il n'y a pas encore deux jours, dans Ahmet-ben-Idris, qu'aucun autre prophète n'en a fait un aussi grand nombre.

Cadi. Prends garde, ô Dziri, le terrain est mouvant; n'avance pas trop, crainte de ne pouvoir revenir sur tes pas (1).

Dziri. Je sais bien ce que je dis, moi qui passe mon temps à étudier dans la Sonna les preuves de la religion.

Cadi. C'est dans le Coran qu'on doit d'abord étudier les preuves de l'Islam; et le livre dit expressément que Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! n'avait pas le pouvoir de faire des miracles.

Prêtre. Mettez-vous d'accord, Messieurs. Si les paroles du Coran sont fondées, comme vous devez le supposer, l'assertion du Dziri ne peut l'être.

Dziri. Les paroles de la Sonna sans fondement!

Prêtre. Si les paroles du Dziri sont vraies, le cadi doit rétracter ce qu'il avance.

Cadi et Muphti. Rétracter les paroles du Coran! cela veut dire renier Dieu et le prophète.

Prêtre. Jusqu'ici le Coran et la Sonna sont en

(1) Le cadi a déjà reconnu que, d'après le Coran, le don des miracles était refusé à Mahomet. *Soirées de Carthage*, p. 101.

contradiction; mettez-vous donc d'accord, Messieurs.

Dziri. Le bon musulman ne se laisse jamais confondre : je soutiendrai ma proposition puisée dans la Sonna, sans sacrifier pour cela un verset du Coran. Seulement, qu'on ne fasse pas dire au Coran ce qu'il ne dit pas.

Le cadi et le muphti se regardent, et s'adressant au Dziri : *Ia radjel* (ô homme) ! s'écrient-ils, est-ce nous peut-être qui faisons dire au Coran ce qu'il ne dit pas?

Prêtre. Messieurs, n'envenimez pas la question. Ce n'est le moyen ni de plaire à Dieu ni de servir la vérité. Vous êtes tous docteurs de la loi; consultez le livre, écoutez ce qu'il dit, et la question sera vidée.

Cadi. Ia Dziri, prends ton Coran; ia muphti, prends le tien; le mien est dans ma tête; ia babas, prends un qalam (roseau) et du papier, et compte mes citations.

Prêtre. A la bonne heure.

Cadi. Je commence. Sourate *l'Araignée*, (v. 29) : Les Mecquois disaient : « Si au moins des miracles lui étaient accordés de la part de son Seigneur. Réponds-leur : *Les miracles sont au pouvoir de Dieu, et moi je ne suis qu'un envoyé chargé d'avertir clairement.* »

Prêtre. Une fois.

Cadi. A la sourate *Famille d'Imran* (v. 179, 180, 181) : Comme les Juifs refusaient de croire au prophète, parce qu'ils ne voyaient pas de miracle, il fut révélé : « A ceux qui disent : Dieu nous

a juré que nous ne sommes tenus de croire à un prophète qu'autant qu'il présentera une offrande, et que le feu du ciel la consumera, réponds : *Vous aviez avant moi des prophètes qui ont opéré des miracles, et même le miracle dont vous parlez; pourquoi donc les avez-vous tués? dites-le, si vous êtes véridiques. S'ils te traitent d'imposteur, les apôtres venus avant toi ont été traités de même, quoiqu'ils eussent opéré des miracles et apporté le livre des psaumes et le livre qui éclaire* (l'Évangile). »

Prêtre. L'aveu n'est qu'implicite, mais il est clair. Deux fois.

Cadi. A la sourate *le Bétail* (v. 109), il est dit des Mecquois : « Ils ont juré devant Dieu, par le serment le plus solennel, que s'il (Mahomet) leur faisait voir un miracle, ils croiraient, dis-leur : *Les miracles sont au pouvoir de Dieu, qui en dispose à son gré.* »

Prêtre. Trois fois.

Cadi. Séid Mahomet faisait connaître aux habitants de la Mecque les versets que Dieu lui révélait par l'entremise de l'ange Gabriel. Les Mecquois répondaient qu'ils ne croiraient pas avant d'avoir vu descendre les feuillets contenant les versets révélés, ou d'avoir été témoins de quelque autre miracle. En réponse à leurs exigences, il est dit : *Quand même nous aurions fait descendre le livre en feuillets, et que les infidèles l'eussent touché de leurs mains, ils diraient : C'est de la pure magie.* (*Ibid.*)

Prêtre. Quatre fois. Voir descendre les feuil-

lets du Coran, et les toucher, c'eût été pour les Mecquois un grand témoignage. Il paraît étonnant que Dieu ait refusé à Mahomet le pouvoir de leur donner cette satisfaction, puisque les frais étaient faits.

Muphti. Tu as vu le motif du refus, ils auraient dit : *C'est de la pure magie.*

Cadi. A la sourate *Jonas* (v. 21), les Mecquois disent : « Si un miracle ne lui est accordé par son Seigneur, nous ne croirons pas; dis-leur : *Les choses surnaturelles sont au pouvoir de Dieu.* »

Prêtre. C'est pour cette raison que ces choses, mises à la disposition de l'homme, deviennent une preuve évidente de sa mission. Cinq fois.

Cadi. A la même sourate (v. 99), dis-leur : Contemplez ce qui est dans les cieux et sur la terre; les miracles et les avertissements ne sont d'aucune utilité à ceux qui ne croient pas.

Prêtre. Dieu les a jugés utiles du temps de Moïse et de Séidna Aïça; à eux, salut! Six fois.

Muphti. N'importe. Par ce verset, il n'en est pas moins déclaré que Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! ne devait point faire des miracles.

Cadi. Encore à la sourate *le Bétail* (v. 33) : Grand nombre de ceux qui avaient embrassé l'islamisme apostasiaient, parce qu'ils ne voyaient point de miracles. Dieu adresse au prophète ces paroles de consolation : « *La désertion des infidèles t'afflige : certes, si tu le pouvais, tu voudrais pratiquer un antre au sein de la terre, ou dresser une échelle pour monter au ciel et en faire descendre un mira-*

cle. Si Dieu voulait, ils se réuniraient tous dans la direction du chemin droit. Ne sois donc pas du nombre des ignorants. »

PRÊTRE. Sept fois. Si Mahomet n'a pu opérer des miracles, ce n'est pas sa faute; il le désirait ardemment.

MUPHTI. Dieu a mieux aimé consoler le prophète que de lui accorder le pouvoir de faire le moindre prodige.

CADI. A la même sourate (v. 35) : « Nous ne croirons pas, disent-ils; réponds-leur : *Dieu est assez puissant pour faire descendre un miracle, mais la plupart ne le comprennent pas.* »

PRÊTRE. Je ne comprends pas bien, moi non plus : les infidèles se plaignaient que celui qui se disait envoyé ne fît aucun miracle. Il leur est répondu que Dieu peut en faire. Ce n'est pas la question. Si du moins on avait répondu que, par la permission de Dieu, Mahomet avait ce pouvoir; mais non. Huit fois.

MUPHTI. La raison est toute simple : c'est que Dieu exigeait qu'on lui reconnût le pouvoir de communiquer le don des miracles, quoiqu'il le refusât à Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui!

CADI. A la même sourate (v. 124) : « Lorsque des versets révélés sont proposés à leur croyance, ils disent : Nous ne croirons point tant que nous ne verrons pas un miracle pareil à ceux qui ont été accordés aux autres envoyés de Dieu. Dieu sait, leur est-il répondu, de quelle manière il doit régler la mission de chaque prophète. »

Prêtre. Neuf fois. C'était bien le cas alors, ou jamais, d'accorder à Mahomet le pouvoir d'opérer quelque prodige : les Mecquois n'attendaient qu'un signe pour se convertir.

Muphti. La raison du refus est donnée dans le verset : il n'a pas plu à Dieu de régler ainsi la mission du prophète.

Cadi. Sourate *le Tonnerre* (v. 8) : « Les incrédules disent : Est-ce que Dieu ne lui a pas accordé le pouvoir de faire des miracles : *Non, tu n'es chargé que d'avertir : chaque peuple a son mode de direction.* »

Prêtre. Comme tout ceci est clair. Dix fois.

Cadi. Même sourate (v. 28) : « Les infidèles disent : Il n'a pas reçu de Dieu le pouvoir d'opérer des miracles, dis-leur : *Dieu égare celui qu'il veut, et ramène à lui ceux qui se repentent.* »

Prêtre. Onze fois. Ceci commence à devenir monotone, ô cadi!

Cadi. Mon rôle n'est pas le moins pénible, et je ne me plains pas.

Muphti. Comment trouvez-vous le Dziri? C'est à cause de lui que nous avons entrepris ces longues citations. Au lieu d'écouter et de vérifier, il passe le chapelet.

Dziri. Mon éducation est faite depuis longtemps.

Prêtre. Quand on croit n'avoir rien à apprendre, pour compléter l'éducation, il est utile de voir si l'on n'a rien à désapprendre.

Cadi. Par les versets qui viennent d'être cités, le Dziri peut comprendre qu'en disant que Maho-

met n'avait pas le pouvoir de faire des miracles, nous ne faisons pas dire au Coran ce qu'il ne dit pas. Désapprendre sur ce point est plus utile, comme dit le babas, que d'apprendre.

Dziri. Je n'étais pas encore sorti du *coutab* (école), que ma réponse était prête contre tout ce que vous pouvez me dire.

Cadi. Si le docteur a pour parti pris de jurer par son maître; si la poussière de l'école forme toujours une barrière impénétrable entre les versets du Coran et son intelligence, inutile de continuer.

Muphti. Je prie le cadi de reprendre pour ma satisfaction.

Prêtre. Et pour rendre hommage à la vérité.

DIALOGUE III.

Même sujet : Suite.

Cadi. A la sourate *l'Abeille*, v. 46 : « Les apôtres, que nous avons envoyés avant toi, ont reçu chacun leur livre et le don des miracles. *A toi, nous avons donné un livre, pour que tu expliques aux hommes nos enseignements, afin qu'ils réfléchissent.*

Prêtre. Douze fois. Les autres apôtres ont reçu avec le livre le don des miracles, comme preuve que le livre venait d'en haut.

Cadi. Encore à la sourate *le Tonnerre*, v. 41 : « Avant toi, nous avons envoyé d'autres prophètes, à qui nous avons donné des épouses et une postérité. Aucun d'eux n'a fait de miracles, si ce n'est par la volonté de Dieu. »

Prêtre. Treize fois. Ce verset révèle que les infidèles faisaient à Mahomet le double reproche de ne pas faire de miracles et de posséder trop de femmes.

Muphti. Oui. Il semble qu'avec un peu plus de l'un, et un peu moins de l'autre, les affaires du prophète n'en eussent été que mieux (1).

(1) Le muphti et le cadi se trouvent un peu endoctrinés par les *Soirées* de Carthage.

CADI. A la même sourate, v. 43 : « Les infidèles (ne voyant point de miracles) diront : Tu n'as point été envoyé de Dieu. Réponds-leur : *Il me suffit que Dieu et ceux qui connaissent le livre soient mes témoins.* »

PRÊTRE. Quatorze fois. Je ne comprends pas bien ceci : les infidèles demandent un miracle comme témoignage d'en haut, et dans la réponse, Mahomet est autorisé à donner pour témoin la foi des hommes qui avaient cru sans témoignage.

MUPHTI. Laissons la discussion. Le fait est que, par le verset, Mahomet est mis à son aise, *bien que le don des miracles lui soit refusé.*

CADI. A la sourate *Thau*, v. 133 : « Les Mecquois disent : Que ne nous fait-il voir un miracle de la part de son Seigneur ? — N'ont-ils pas une preuve évidente dans le livre du Pentateuque ? »

PRÊTRE. Quinze fois.

CADI. A la sourate *les Prophètes*, v. 56 : « Les Mecquois disent encore : Le Coran n'est qu'un tas de rêveries ; c'est lui (Mahomet) qui a inventé ce livre. Ce n'est qu'un poëte. Qu'il nous montre un miracle pareil à ceux des apôtres d'autrefois. *Aucune des villes que nous avons détruites n'a cru ; ils ne croiront pas non plus.* »

PRÊTRE. Seize fois. Savez-vous que ces Mecquois étaient passablement impertinents. Ils ne se gênaient pas pour caractériser le livre et le prophète. On le voit bien, de tels hommes n'ont embrassé l'Islam que sous l'autorité du sabre.

MUPHTI. Le babas sort de son rôle ; il devrait

se borner à compter les versets où il est dit que Mahomet ne devait pas faire des miracles.

Prêtre. Alors, mon rôle devient pire que celui du garçon de billard ou du domestique du daouleti (juge de la police corectionnelle), auxquels il est permis de parler tout en comptant, l'un les points, l'autre les coups de bâton.

Cadi. A la sourate *Elaraf*, v. 194 : « Il est dit au prophète : Si tu ne fais pas un miracle par ta puissance (nous ne croirons pas). Réponds-leur : *Je ne suis que suivre les inspirations de mon Dieu.* »

Prêtre. Dix-sept fois. N'en déplaise au mufti, je ne puis m'astreindre au rôle de compter des versets à la charge du Dziri. La politesse, dirai-je la justice, m'impose de vous faire observer en sa faveur : les mêmes versets étaient donnés comme des inspirations par Mahomet, et accueillis par les Mecquois comme des rêveries. Convenez qu'un miracle eût été nécessaire pour trancher la difficulté.

Cadi. A la sourate *la Vache*, v. 112, 113 : « Ceux qui ne connaissent rien, disent : Si Dieu ne nous parle, ou si tu ne nous fais voir un prodige, nous ne croirons point. — Ainsi parlaient leurs pères; leur langage et leur cœur sont les mêmes. Nous t'avons envoyé avec la vérité, *chargé d'annoncer et d'avertir*. On ne te demandera nul compte de ceux qui seront précipités dans l'enfer. »

Prêtre. Dix-huit fois. Toujours la même condition : *Nous ne croirons pas si nous ne voyons des miracles*

MUPHTI. Toujours même réponse : *Tu n'es chargé que d'annoncer et d'avertir.*

CADI. Sourate *Voyage nocturne,* v. 60 : « Rien ne nous eût empêché de t'envoyer avec le pouvoir de faire des miracles, si les peuples n'avaient traité de mensonges les prodiges opérés par les prophètes précédents. Nous avons fait voir aux Thamoudites la femelle du chameau bien distinctement ; ils n'ont pas laissé de la maltraiter. *Nous n'envoyons de prophète avec le don des miracles que pour intimider.* »

PRÊTRE. Dix-neuf fois. La crainte est le commencement de la sagesse, dit Salomon, fils de David, que la paix de Dieu soit sur eux ! Puisqu'au dire du Coran, Dieu n'accorde les miracles *que pour intimider*, s'il en avait accordé à Mahomet, que la miséricorde de Dieu soit sur lui ! c'eût été au commencement de ses prédications, et non à la fin, comme j'ai entendu certains musulmans le prétendre.

MUPHTI. Ni au commencement, ni à la fin : la déclaration est formelle.

CADI. « Nous ne croirons pas, disent les Mecquois, à moins que tu ne fasses jaillir de la terre une source d'eau vive ; ou, à moins que ne te soit donné un jardin où la vigne se marie au palmier, et que tu ne fasses jaillir des sources du milieu de ce jardin ; ou, à moins que tu ne fasses descendre sur nous une partie du ciel, comme tu sembles t'en arroger le pouvoir, et que tu n'amènes Dieu et les anges comme garants de tes paroles ; ou, à moins qu'il

ne te soit mystérieusement donné une maison ornée de dorures; ou, à moins que tu ne montes au ciel par une échelle. Nous ne croirons que tu y sois monté, que lorsque tu nous auras fait descendre un livre que nous puissions tous lire. Réponds-leur : *Louange à Dieu! Suis-je autre chose qu'un envoyé chargé d'avertir?* » (*Voyage nocturne*, v. 92, 93, 94, 95.)

Prêtre. Vingt fois. Pas de demande plus explicite, pas de réponse plus formelle.

Cadi. Voilà les principaux passages où il est déclaré que Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! ne devait point faire des miracles. Je pourrais en citer autant d'autres d'où la même déclaration se déduirait par voie de conséquence.

Dziri. Le cadi, par cet étalage de citations, a-t-il prétendu défendre Mahomet II, ou attaquer son collègue le Dziri?

Cadi. Jamais mon talent ne fut l'instrument d'une passion; jamais il ne fut au service d'un homme isolé ni d'un parti. Ce que je me suis proposé dans les citations des versets du Coran, c'est la gloire de Dieu, et, il faut le dire, l'honneur du prophète : je ne veux pas que les hommes lui attribuent ce que Dieu lui a refusé.

Dziri. Le cadi ne tardera pas à s'apercevoir qu'il est entré dans une voie regrettable.

Cadi. Si, dans la question présente, je devais éprouver un sentiment pénible, ce ne serait nullement un regret; mais, un sentiment d'indignation, je dirai même de pitié. Le Dziri n'a pas sans doute

oublié le malencontreux démenti qu'il m'a donné plus haut.

DZIRI. J'en demande pardon au cadi, sa seigneurie s'irrite sans motif. Depuis quand est-il défendu de sauter à la bride du coursier qui conduit son maître droit au précipice?

CADI. Je sais où je voulais aller, et où il faudra revenir, mais pas à la gloire de tous.

DZIRI. Heureusement! la gloire du prophète n'est pas solidaire de celle du cadi.

CADI. Ni de la honte du Dziri.

PRÊTRE. Messieurs, vous vous oubliez.

DZIRI. Tu manques à mon rang, ô cadi.

CADI. Tu insultes au mien, ô Dziri.

PRÊTRE. Messieurs, messieurs, y pensez-vous?

DZIRI. Vous êtes chez moi; au nom de l'hospitalité, je cède.

CADI. Ce n'est rien, ô babas! On voit bien que tu n'es pas fait aux conversations des dignitaires musulmans.

PRÊTRE. Messieurs, laissez-moi vous dire : On s'attend à trouver en tout pays le ton des convenances, chez les personnes dont il devrait être inséparable.

CADI. La leçon du Roumi est bonne.

DZIRI. C'est que nous avons omis, au commencement de notre entretien, de recourir à Dieu contre Chitan le Lapidé (1).

PRÊTRE. Revenons à la question que vous avez interrompue, Messieurs, sans tirer la dernière

(1) Verset du Coran : *Aoud bellahi men Chitan irradjim.*

conclusion. Il est vingt-trois fois déclaré, dans le Coran, que Séid Mahomet ne devait point faire des miracles; que sa mission se bornait à avertir. Avancer que le prophète a fait des miracles, c'est, il me semble, dire que ces versets sont l'œuvre du mensonge. Que répond te Dziri?

Dziri. Ma réponse n'est que la réponse de mes maîtres: c'est que les miracles ont eu lieu plus tard.

Prêtre. C'est impossible! La déclaration est absolue, sans restriction de temps; elle se trouve répétée dans presque toutes les sourates, dans les dernières comme dans les premières. De plus, faites attention aux motifs de refus allégués dans les versets précités: 1° C'est que les miracles ne sont accordés que pour intimider; mais puisque la crainte est le commencement de la sagesse, ainsi que l'enseigne Salomon, fils de David, le don des miracles eût été accordé au prophète au commencement des prédications, et non après. 2° C'est que les apôtres qui ont précédé Mahomet, ont fait assez de miracles pour ceux qui ne ferment pas le cœur à la foi. Si ce motif était fondé au commencement, il l'était à la fin. 3° Que, quant aux endurcis, de nouveaux miracles leur seraient plus nuisibles qu'utiles, à cause des châtiments qu'ils attireraient sur eux. Ces paroles, supposées vraies au moment de la promulgation des versets déclaratoires, devaient l'être plus tard, l'être même davantage, puisqu'à l'abus des premières grâces touchant les miracles des apôtres, s'adjoignait l'abus des avertissements de Mahomet, que la miséricorde de Dieu soit sur lui!

CADI. Ma fich kelam (il n'y a rien à dire).

PRÊTRE. Une chose surtout est à faire observer : c'est que le prophète a refusé d'opérer le moindre miracle; il a formellement déclaré n'avoir point le pouvoir d'en faire, au moment que les Juifs et les Mecquois lui juraient qu'ils n'embrasseraient l'Islam, qu'après avoir été témoins d'un prodige. Dire que Mahomet, que la miséricorde de Dieu soit sur lui! a refusé de faire des miracles quand on les lui demandait avec tant de persistance, et qu'il en a fait avec profusion quand on ne les lui demandait plus, c'est prêter à votre prophète le ridicule qu'un sage de l'antiquité a reconnu chez les musiciens : « Tous les musiciens ont le défaut, dit-il, de ne vouloir jamais chanter quand on les en prie, ~~et de~~ ne plus finir quand on ne les en prie plus (1). »

CADI. Voilà un petit grain de sel de nature à donner de la saveur à la pastèque la plus fade.

DZIRI. Je le vois bien : le cadi, en pressant ce grain de sel sur ma langue, voudrait en extraire du fiel pour alimenter sa bile. Je pourrais... Mais le calme m'est imposé, dans l'intérêt de la vérité.

PRÊTRE. Messieurs, je ne veux pas être témoin d'une nouvelle scène. Ne trouvez pas mauvais que je prenne congé de vous.

DZIRI. Non, plus de scène chez moi. Le babas ne peut nous quitter : c'est mon tour de parler;

(1) Omnibus hoc vitium est cantoribus, inter amicos,
Ut nunquam inducant animum cantare rogati,
Injussi nunquam desistant. (HOR., *Sat.* III, lib. I.)

j'ai à lui apprendre ce qu'il n'a jamais entendu.

PRÊTRE. A ce prix, je reste.

CADI. En attendant l'inconnu promis par le Dziri, n'oublions pas, Messieurs, ce qui est bien connu : c'est que, d'après le Coran, le prophète n'a pas fait de miracles, ni n'a pu en faire.

DIALOGUE IV.

Sujet : Le voyage nocturne démenti par les contemporains de Mahomet. — Ce prétendu fait réfuté par les énormes contradictions qu'il renferme, et les conséquences ridicules qui en découlent.

§ I.

Dziri. Les versets du Coran semblent prouver que Dieu n'a pas accordé au prophète le don des miracles, j'en conviens. Mais, laissant à Dieu l'interprétation de ces versets, je m'en tiens aux faits consignés dans la *Sonna*. La logique des faits est le meilleur des raisonnements.

Cadi. Quand les faits sont bien établis. Pour ceux dont le Dziri veut parler, nous en connaissons la valeur.

Prêtre. Soyons justes, ô cadi! Le Dziri nous a écoutés pendant longtemps; il convient que nous l'écoutions à notre tour. Je suis d'ailleurs bien aise de connaître les faits qu'il peut avoir devers lui, quoique de tels faits, l'existence en fût-elle prouvée, ne puissent être que préjudiciables à l'Islam : puisque le prophete du Coran désavoue le thaumaturge, le thaumaturge de la *Sonna* détruirait le prophète et le Coran. Je ne sais si je m'explique suffisamment?

Cadi. Il suffit, pour te comprendre, de savoir distinguer un fil blanc d'un fil noir.

Dziri. Excusez-moi, Messieurs, si je ne prête plus mon attention à vos raisonnements; je m'occupe à coordonner les faits.

Prêtre. Nous en attendons le récit.

Dziri. Les faits se présentent en foule : parmi les trois mille que je pourrais citer avec les historiens, je me borne à un seul. Ce fait est de nature à faire incliner les montagnes et fendre les rochers.

Cadi. Fea men el dahag (de nature à faire pouffer de rire).

Prêtre. Écoutez, écoutez le Dziri.

Dziri. C'était pendant le repos de la nuit. L'ange Gabriel se présente au prophète; il lui fend la poitrine, lui enlève le cœur, d'où il lave la tache de sang noir avec de l'eau du puits de Zemzem, et le remet à sa place. A l'instant se trouve au service du prophète le Borac, à la queue de paon, à la tête de femme, d'une taille tenant le milieu entre l'âne et le mulet. Chaque pas embrassait l'espace mesuré par la vue. Altier, revêche, foudroyant, le Borac ne permet à Mahomet de monter qu'après avoir obtenu de lui la promesse d'une place dans le paradis. Soudain, le prophète se trouve transporté du temple de la Mecque à l'Acsa (temple de Jérusalem). Après y avoir fait la prière et admiré la magnificence de l'édifice, toujours monté sur le Borac et sous la conduite de l'ange Gabriel, il se dirige vers les sept cieux.

L'espace de la porte du vestibule au premier

ciel est de cinq siècles de marche ordinaire. Même intervalle d'un ciel à l'autre. On est arrivé au premier ciel. Là, un état-major de soixante-dix mille anges, dont chacun a le commandement en sous-ordre d'autres soixante-dix mille. L'ange Gabriel frappe à la porte : « Qui est là ? — Gabriel. — Qui est avec toi ? — Mahomet. — Le prophète de Dieu ? — Oui. — Qu'il soit le bienvenu. » La porte s'ouvre. Apparaît un personnage vénérable ; c'est le bon père Adam. Adam salue le prophète, et appelle les bénédictions de Dieu sur lui.

On arrive au deuxième ciel (même cérémonial, et ainsi à chaque ciel).

Là, se trouve Jean, fils de Zacharie, et Aïça, fils de Marie.

Au troisième, c'est Joseph, fils de Jacob. C'est dans ce ciel qu'on aperçoit un ange chez qui l'espace entre les deux yeux égale soixante-dix mille journées de chemin.

Au quatrième ciel, on rencontre Hénoch ;... au cinquième, Aaron, qui a la moitié de la barbe blanche, l'autre moitié noire ;... au sixième, c'est Moïse ;... au septième, Abraham, appuyé sur le livre de la loi. Là, on aperçoit une multitude d'anges, dont chacun, mille fois plus grand que la terre, a sept cent mille têtes, chaque tête sept cent mille bouches, chaque bouche sept cent mille langues. Chaque langue loue Dieu dans sept cent mille idiomes différents...

L'ange Gabriel dit à Mahomet : Il ne m'est pas permis de monter au huitième ciel, vas-y seul. Sur la porte sont écrites ces paroles : *La ilah*

ell'Allah (il n'y a de dieu que Dieu). C'est là que le Très-Haut parle à Mahomet, une main posée sur l'épaule du prophète, l'autre sur la poitrine. Au contact de la main divine, le prophète sent un froid glacial pénétrer jusqu'à la moelle, le long de l'épine dorsale.

Le prophète reçut de Dieu l'ordre de prescrire à son peuple de prier cinquante fois par jour. Sur le conseil de Moïse, à qui il alla faire part de cette ordonnance, Mahomet obtint de Dieu que les prières fussent réduites à quarante-cinq. Encouragé par ce succès, il se transporta encore successivement de Dieu auprès de Moïse, son conseiller, et de Moïse auprès de Dieu, en faisant retrancher cinq prières chaque fois, et le nombre resta réduit à cinq par jour; mais à condition que chaque prière en vaudrait dix. Comme le prophète voulait encore faire réduire le nombre, Dieu lui répondit : Mes paroles sont immuables. C'est là, aussi, que Séid Mahomet vit ces jeunes filles dont la beauté surpasse tout ce que l'imagination peut nous représenter : si une d'entre elles apparaissait au firmament ou dans les airs pendant les ténèbres de la nuit, elle remplirait l'univers d'une lumière plus éclatante que celle du soleil; si elle laissait tomber une goutte de salive dans la mer, à l'instant l'amertume des eaux serait remplacée par la douceur du miel.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais rapporter tous les détails du voyage nocturne. Chacun en peut lire les développements dans Yahia-ben-Salem, dans Mahomet-ben-Abd-Allah et

autres. Louange à Dieu, mon guide et mon soutien!

§ II.

Prêtre. Magnifique édifice, s'il porte sur des fondements.

Dziri. Le fondement, c'est le fait lui-même; l'édifice, c'est l'Islam, qui porte d'aplomb sur ce fondement. Ailleurs, le prophète ne reçoit qu'une révélation médiate de Dieu, qui lui envoie les versets par l'entremise de Gabriel; ici, Dieu se montre à découvert, il s'entretient familièrement avec le prophète. Le théâtre du colloque, ce n'est plus le mont Sina, où Jéhovah se révéla jadis au prophète du peuple juif; c'est le séjour même de Dieu, au delà de l'arbre *Elmentaha*, le *nec-plus-ultrâ* du Paradis.

Cadi. Un fondement n'est solide qu'autant qu'on a enlevé le sable et la terre mouvante, et qu'il ne porte que sur la terre ferme ou sur le roc. Un miracle ne peut servir de fondement ou d'appui à la religion, avant que l'existence en soit incontestablement prouvée. Pour ce fait-ci, aucun témoin ne l'atteste; bien plus, comme nous venons de le voir dans les versets du Coran, il a été publiquement rejeté en présence de Mahomet, et le prophète lui-même semble avoir renoncé à en accréditer l'existence. Comme les habitants de la Mecque lui disaient : *Nous ne croirons que tu sois monté au ciel qu'autant que tu en auras fait descendre un livre que nous puissions lire*, il répondit : *Je ne suis qu'un envoyé chargé d'avertir.*

Dziri. Je laisse à Dieu l'interprétation des versets du Coran qui semblent contredire les miracles de Mahomet.

Cadi. Les Mecquois ne sont pas les seuls contemporains qui aient nié le fait. Parmi les personnages intimes de Mahomet, Moavia, cinquième kalife, a protesté contre; Aïcha, épouse de prédilection du prophète, a nié qu'il eût découché pendant la nuit en question.

Dziri. Moavia et Aïcha, dont Dieu voit la face, sont des personnages trop élevés pour que je me permette de m'inscrire en faux contre leur témoignage; mais, pour tout concilier, je dirai, avec les musulmans qui l'admettent, que le voyage nocturne consiste en une vision ou en un songe que Dieu a envoyé au prophète. L'intervention divine est la même, comme c'est le même résultat.

Prêtre. Mais alors le merveilleux disparaît : une vision n'est qu'une vision. Il peut se faire que quelqu'un de nous rêve la nuit prochaine quelque chose de plus extraordinaire : serait-il en droit, pour cela, de se donner pour thaumaturge?

Cadi. Le voyage nocturne, considéré comme fait matériel, est une fausseté en opposition avec l'histoire; réduit à l'état de songe, c'est une illusion palpable. C'est une illusion que Séid Mahomet se soit transporté, même en esprit, au temple de Jérusalem; qu'il y ait prié, qu'il ait admiré la beauté de l'édifice : le temple n'existait plus depuis six cents ans. Ceux qui disent que ce temple, sous le nom d'Acsa, subsiste encore aujourd'hui,

devraient savoir que la mosquée qui porte ce nom n'a de commun, avec l'ancien temple, que d'avoir été bâtie sur ses ruines par Séid Omar, deuxième kalife, après qu'il eut fait la conquête de Jérusalem. Saladin l'a restaurée plus tard.

Muphti. Le cadi connaît bien son histoire.

Prêtre. Cependant, Messieurs, il me semble qu'il est fait mention de l'Acsa dans le Coran. N'avez-vous pas quelque part ce passage : « Louange à Dieu, qui a transporté pendant la nuit son serviteur, de l'Oratoire sacré au temple de l'Acsa! »

Dziri. Le babas dit ce que j'aurais dû dire. Que Dieu lui soit en aide!

Prêtre. Le Dziri l'a dit dès son début, mais sans citer le Coran.

Cadi. Le babas convient-il que la mosquée qui porte le nom d'Acsa ait été bâtie par Séid Omar?

Prêtre. C'est le patriarche des chrétiens qui montra au kalife Omar l'emplacement du temple de Salomon.

Cadi. Cela suffit pour montrer que l'Acsa est postérieur à Séid Mahomet, et que le prophète n'a pu visiter ce temple.

Prêtre. Mais encore, comment conciliez-vous l'Acsa bâti par le kalife Omar et l'Acsa dont il est fait mention dans le Coran?

Cadi. Il ne m'est pas permis d'aller plus loin.

Muphti. Nous devons dire comme le Dziri : A Dieu appartient le soin de concilier ces deux choses, qui paraissent inconciliables.

Prêtre. Plaisante manière de raisonner. Mais vous ne parlez pas sérieusement, Messieurs. Si

vous vouliez rendre votre pensée, vous diriez : Le calife Omar, voyant que l'Acsa du Coran était un mot sans objet existant, a bâti l'Acsa de Jérusalem pour donner aux yeux de la postérité une apparence de sens au verset du Coran.

Cadi et Muphti. Nous ne pouvons aller jusque-là.

Prêtre. Mais pouvez-vous vous empêcher de penser ainsi?

Le cadi et le muphti sourient, le Dziri pâlit.

Cadi. Laissons ce point. Le babas a-t-il quelque chose à dire sur le reste de la question?

Prêtre. Oui et non : les raisons que vous avez apportées contre le Dziri, sont si évidentes, que je ne puis entreprendre de les combattre. D'un autre côté, je ne puis me joindre à vous contre lui : j'ai pour principe de prendre le parti des faibles, ou de me taire.

Dziri. Je loue la délicatesse du babas, mais je le prie de la réserver pour d'autres. Grâce à Dieu, je ne suis pas du nombre des *faibles*.

Prêtre. Je voulais dire des *vaincus*, car on peut être vaincu, sans être du nombre des *faibles*.

Dziri. Encore une fois, les ménagements du babas m'offensent. Libre à lui de se joindre à mes contradicteurs. Une opposition de plus ne fera qu'augmenter la gloire de mon triomphe!

Prêtre. Peut-être; mais je n'ose l'espérer. Voici : Je trouve, moi aussi, que le voyage nocturne, considéré comme fait matériel, est une grande erreur historique; considéré comme songe,

une grande illusion; la preuve se trouve dans le récit même du Dziri.

Dziri. Dans mon récit!

Prêtre. Hélas! oui. Comment? Après avoir dit que chaque ciel a une étendue de cinq siècles de marche ordinaire (les sept cieux un million deux cent cinquante et une journées), le Dziri a ajouté qu'arrivé au troisième ciel, Mahomet aperçut un ange dont les yeux étaient séparés par un espace de soixante-dix mille journées de chemin. Comme l'espace entre les yeux de l'homme est approximativement la soixante-dixième partie de la taille de l'individu, vous devez admettre les mêmes proportions chez cet ange, à moins de le supposer un monstre d'irrégularité. Le produit de soixante-dix mille journées d'espace entre les deux yeux, multiplié par soixante-dix, égale quatre millions neuf cent mille journées de chemin, constituant la hauteur de cet ange; or, la somme de la hauteur des sept cieux n'est que d'un million deux cent cinquante et un mille; d'où il résulte que non-seulement le troisième ciel est insuffisant pour servir de séjour à l'ange en question, mais que les sept cieux, auraient-ils le double, le triple de l'étendue que vous leur supposez, ne pourraient contenir un pareil hôte.

Le Dziri se lève brusquement, en laissant paraître une grande émotion sur son visage, et passe dans un appartement voisin. Bientôt, parmi les cris des femmes en émoi, on distingue ces mots : *Ather, ather!* (de l'eau calmante! de l'eau calmante!)

Le cadi prête une oreille attentive... il a compris, et tient ce monologue : Le Dziri expie sa témérité... Pourquoi affirmer ce que Dieu nie... Préférer aux passages du Coran des faits exhumés de la *Sonna!*... Fondement inébranlable! disait-il avec jactance.... Fondement de l'Islam!... Son édifice n'est qu'un colosse informe sur un pied d'argile... D'un doigt j'ai brisé le piédestal, et le colosse a croûlé... Jusques à quand... jusques à quand les préjugés des hommes occuperont-ils la place de la vérité?...

La porte s'ouvre. C'est le Dziri. Sa figure est pâle. Après avoir repris sa place : Pardon, Messieurs, dit-il, de vous avoir quittés un instant. Il me semblait entendre du bruit parmi les personnes de la maison. Le maître, vous le savez, a besoin d'avoir l'œil à tout.

Prêtre. Le Dziri a été parfaitement compris. Il me reste une observation à faire au sujet de cet ange incommensurable. Si vous rapprochez de ce fait cette autre proposition de la *Sonna*, que Mahomet doit dominer ou domine, par sa taille et sa beauté, toutes les créatures du paradis, il résulte que les sept cieux (et l'espace de plus de trois millions de journées de marche au delà) seraient insuffisants pour contenir même le prophète; ce qui constitue un véritable *panmahométisme*.

Cadi. Il ne resterait plus qu'à supposer la même dimension à chacune des femmes réservées au prophète dans le ciel.

Prêtre. Le cadi tient toujours en réserve quelque bon mot pour rire.

CADI. Tout le mérite en revient au Dziri; je ne fais que tirer les conséquences de son récit.

MUPHTI. On comprend alors comment une de ces houris n'aurait qu'à laisser tomber dans la mer une goutte proportionnelle de salive pour tempérer l'amertume des eaux.

CADI. Voilà donc la valeur du plus vanté de nos miracles : il est contredit par l'histoire; il renferme, comme c'est mathématiquement prouvé, d'énormes contradictions, et conduit à des conséquences ridicules. C'est cependant le miracle par excellence prêté à Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Par un seul jugez des autres.

Le Dziri, immobile, dans un morne silence, semble appeler la résignation à son secours.

DIALOGUE V.

Sujet : Doutes du Dziri. — Le mensonge excusé par le Coran et les docteurs.

§ I.

Le cadi, après quelques instants : Soyons amis, o Dziri ! et ne laisse pas plus longtemps consumer ton âme par la tristesse.

Le Dziri pousse un profond soupir.

Cadi. A quoi penses-tu, mon frère ? Convient-il que tu te laisses abattre comme une femme ? Ta barbe blanche, ta dignité, Dieu te le défend.

Dziri. Laisse... laisse-moi mourir...

Cadi. Curieux effet de l'amour-propre blessé !

Dziri. L'amour-propre !.. Il est aussi loin de mon cœur que la foi y était profonde... mais la foi !... Plutôt... mille fois mourir ! Laisse faire, je te prie.

Cadi. Je ne comprends pas ton langage, ô mon frère ! La foi condamne de tels sentiments.

Dziri. C'est la foi qui me les inspire.

Cadi. Appeler la mort à son secours est un crime.

Dziri. Mieux vaut mourir avec la foi, que vivre dans le doute.

Cadi. Doute ! Et tu trouves un sujet de doute

dans ce qui devrait confirmer ta foi! Le Coran te dit que Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! ne devait point faire des miracles. Contrairement au livre, tu croyais, avec le vulgaire, qu'il en a fait; et parce que tu viens de voir que le plus célèbre de ces miracles ne peut supporter l'examen; qu'en le pressant par la critique, tu en fais jaillir presque autant de contradictions que le peuple compte de prodiges, pour cela, dis-je, tu tombes dans le doute! Mais de quoi douter? Est-ce de l'existence des miracles par Mahomet? J'ai assez bonne opinion de ton jugement pour penser que tu n'y crois plus. Serait-ce de la religion de l'Islam, parce qu'elle est dépourvue de miracles? Ce serait refuser de croire la religion telle que le Coran l'enseigne. Par le Dieu très-haut! ce n'est pas à un doute de ta part, ô perle des docteurs! que j'étais en droit de m'attendre; mais à un généreux aveu, à une noble rétractation.

Dziri. Louange à Dieu! je ne suis pas du nombre des obstinés. Mon silence aurait dû, ce me semble, paraître un aveu explicite. Dieu sait aussi combien je me trouverais heureux de croire au Coran, bien que dépourvu de miracles. Avec quels transports je le baiserais, ce livre béni! Mais la foi ne sert plus d'horizon à mon intelligence!... Mon esprit a plongé dans un abîme... j'en ai mesuré la profondeur, et je recule d'effroi.

Cadi. Ce ne peut être qu'une illusion, qui a succédé à une illusion.

Dziri. Ah! si le cadi pouvait me le persuader

Cadi. Explique-toi, ô mon frère.

Dziri. Voici. Je me suis dit : Si nos miracles sont des faits controuvés, les auteurs qui les rapportent et dont les ouvrages forment le corps de la *Sonna,* soit ignorance, soit mauvaise foi, nous en imposent. Jusque-là, c'est peu; j'en serais quitte pour ne plus croire à la *Sonna*. Mais que quelques-uns de ces faits, comme celui que nous venons d'examiner, soient mentionnés dans le Coran même, c'est ce qui fait plus qu'ébranler ma foi au prophète, par suite, à tout le livre. Un prophète convaincu d'erreur sur un point cesse, à mon sens, d'être digne de croyance sur le reste. Vois si mon doute est une illusion! ô Dieu de mes pères! Laisse-moi la foi ou m'ôte la vie.

Cadi. Bagatelle. Voilà ce que c'est que de ne pas embrasser l'ensemble de la doctrine. Je me hâte de rassurer ta conscience, ô frère bien-aimé! je vais te conduire par la main à travers un jardin de fleurs, où, de distance en distance, s'élèveront devant toi de petites barrières que nous ouvrirons toutes au moyen d'une seule clef. A l'extrémité est une colonne sur laquelle tu liras : *Vérité*. Là, tu entreras sous un dôme, sanctuaire de paix et de lumière.

Dziri. En Challah! (Plaise à Dieu!)

§ II.

Cadi. Rappelle-toi, ou apprends s'il t'a échappé, ce grand principe de notre religion, expliqué par nos moralistes et nos jurisconsultes : il y a cinq espèces de mensonges. Le mensonge de *précepte* : c'est celui que doit faire le musulman pour défendre contre les infidèles ses biens ou

ceux de ses frères. Le mensonge *illicite* : c'est celui qui n'est d'aucune utilité pour la religion. Le mensonge *louable* : tel est celui qu'on fait aux infidèles en leur disant, pour les détourner de leurs projets d'agression ou de résistance, que les musulmans font des préparatifs de guerre. Le mensonge *peu convenable* : telle est la promesse mensongère (d'un joujou, par exemple) que le mari fait à sa femme pour la rendre de belle humeur, etc. Ce passage est extrait de l'ouvrage du docteur Tâdhély (1).

D'après ce passage et mille autres semblables consignés dans les codes, le mensonge n'est défendu que quand il n'est d'aucune utilité pour la loi; il ne l'est donc pas quand la loi en reçoit un avantage. Le mensonge est louable comme ruse de guerre; à plus forte raison, doit-il l'être comme moyen de désarmer les adversaires en matière de religion. Le mensonge est de précepte, quand il tend à conserver nos biens ou ceux des autres; à plus forte raison, doit-il l'être pour défendre la religion. *Il n'y a de Dieu que Dieu, Muhomet est son prophète* : voilà notre premier bien sur la terre et dans les cieux.

DZIRI. Cette doctrine me paraît hardie.

(1) Qâl' Et-Tâdhelyou' lkedhbou âlâ khamseti aqsamin wadjibouni li' inqâdhi mâli moslemin aou linefsihi wamohhramoun wahoua' lkedhbou lighairi menfâatin schareiiatin wamandoubonn wahoua' lkedhbou lilcâlirin bi' ann' el moslemina akhadhou fy ahbati' l-hharbi idha qoucida bidhâlica irhabouhoum wamecronhoun wahou' lkedhbou lilzaudjihi tetyiban linefsiha, etc.

Cadi. Mais elle n'est point hasardée. Tâdhély ne la donne pas seulement comme sa doctrine, mais comme la doctrine des oulémas et des jurisconsultes.

Dziri. Quels sont, à ta connaissance, les autres oulémas qui ont donné cet enseignement?

Cadi. Macromi et ses disciples, tous orthodoxes, ne disent pas seulement qu'on peut supposer le mensonge officieux chez les sonnites; mais qu'il est licite et louable d'en faire usage en inventant des faits, quand ces faits tournent à la gloire de Dieu, ou sont en faveur du prophète. (Voir l'ouvrage sur la *Sonna* par Elâraq.)

Dziri. Cette doctrine est-elle conciliable avec l'enseignement du Coran?

Cadi. Bien plus : elle est fondée sur quelques-uns de ses versets.

Dziri. Il est cependant des passages dans le Coran où le mensonge est condamné comme péché.

Cadi. A cette objection, Macromi a répondu que, dans le Coran, il est défendu de mentir contre le prophète, *âleihi,* mais non en sa faveur, *eleihi.*

Dziri. Connais-tu un grand nombre de versets qui établissent cette doctrine?

Cadi. De tels versets ne peuvent être en grand nombre; il s'agit d'un enseignement qui doit être donné avec mesure, dans la crainte que les hommes n'en abusent. Voici deux passages. Le premier est un peu long. Je le cite en entier, quoique les dernières paroles seulement aient trait à la question. A la sourate *Marie*, il est révélé au prophète : « Fais mention de Marie quand elle s'é-

loigna de sa famille en se dirigeant vers la plage orientale. Elle se couvrit d'un voile en présence des siens. Nous envoyâmes vers elle l'ange Gabriel sous la figure d'un homme. Elle dit : Je recommande ma vertu au Miséricordieux, si tu es assez timoré pour me respecter. Gabriel répondit : En vérité, je suis l'envoyé de Dieu, chargé de t'annoncer un enfant revêtu de sainteté. Marie dit : D'où me viendra cet enfant, à moi qui n'ai pas de mari, et dont la vie est à l'abri de tout soupçon. Gabriel répondit : Il en sera ainsi. Ton Seigneur dit : L'impossible est facile à moi ; je poserai cet enfant comme un miracle devant les hommes, et comme un témoignage de ma miséricorde. La chose est arrêtée. Marie conçut l'enfant, et se dirigea, portant ce dépôt dans ses entrailles, vers un pays lointain. Quand les douleurs de l'enfantement se firent sentir, Marie était assise près d'un palmier ; elle s'écria : Plût à Dieu que je fusse morte avant de connaître ceci ! et que je fusse une créature oubliée ! Gabriel, qui se tenait à quelque distance, invisible, lui crie : Ne t'attriste point ; Dieu a pratiqué un ruisseau sous tes pieds ; tu n'as qu'à faire incliner les palmes, et tu auras sous ta main des dattes parvenues à maturité. Mange, bois, et repose ton œil. Si tu aperçois quelque homme venir à toi, dis-lui : *J'ai fait vœu au Miséricordieux de jeûner aujourd'hui : c'est pourquoi je ne parlerai à personne durant ce jour.* »

Ces dernières paroles sont évidemment en faveur de notre doctrine. Dieu fait recommander à Marie de manger, de boire et de se reposer. Il n'est

nullement question de jeûne ; le jeûne d'ailleurs est hors de saison dans les premiers jours de la maternité ; mais pour mettre Marie à l'abri des curieux et des importuns, Dieu lui ordonne d'user de ce mensonge : *J'ai fait vœu au Miséricordieux de jeûner aujourd'hui,* de jeûner d'un jeûne absolu, qui comporte le silence : *Je ne parlerai à personne durant ce jour.* D'autres saints personnages avant Marie ont usé de mensonge : il est permis de penser qu'ils le faisaient de leur chef ; mais ici, c'est Dieu qui l'ordonne.

Dziri. Le cadi a parlé de quelque autre passage en faveur du mensonge.

Cadi. A la sourate *l'Abeille,* il est dit : « De terribles menaces sont dirigées contre ceux qui nient la foi, *à moins qu'ils ne le fassent pour échapper à la violence, et qu'ils ne conservent dans le cœur la foi qu'ils nient de bouche.* » Dans une matière aussi grave, dans une matière où le mensonge est regardé comme un parjure, mentir est chose licite pour éviter simplement un mal physique. Cela prouve que le mensonge n'est pas une chose mauvaise de sa nature. Il doit donc être permis d'en faire usage, de controuver un fait, pour affermir la religion, pour procurer la gloire de Dieu.

Tu le vois, ô Dziri ! codes, docteurs, Coran, tout milite en faveur du mensonge, quand il est bien placé ; mais les codes, les docteurs et le Coran fussent-ils muets sur ce point, la pratique de nos saints, même dans ce siècle d'indifférence, prouve que mentir en faveur de l'Islam et du prophète, c'est une excellente chose.

DIALOGUE VI.

Suite. — Confirmation de la doctrine par la pratique.

BIBLIOTECA N. C. ROMA VITTORIO EMANUELE

Mufhti. Qui ne sait, en effet, de quelles visions Abd-el-Kader s'est dit favorisé, dans l'intérêt de la religion dont il se croyait le soutien? Tantôt les Français devaient être anéantis, tantôt forcés de sauter dans la mer. Il n'y avait pas jusqu'à Alger qui ne dût ouvrir ses portes à l'émir, reprendre son titre de *bien gardée*, en remplaçant par une population de fidèles un peuple de mécréants. Hélas! vaines espérances! Quoique l'événement ait démenti la prophétie, y a-t-il un musulman qui ait blâmé Abd-el-Kader d'avoir eu recours à ces pieux stratagèmes pour exciter et soutenir le courage des tribus? Les cheiks et les marabouts ont mis en œuvre de semblables mesures pour porter les populations à combattre dans le sentier de Dieu. Une seule voix s'est-elle cependant jamais élevée pour désapprouver ces chefs?

Dziri. L'observation est juste. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les hommes à qui ces imans ou ces chefs de parti disent avoir eu telle vision,

avoir fait tel miracle, ou que tel miracle s'est opéré en leur faveur, le croient très-facilement, finissent par dire en avoir été témoins; et le fait devient généralement accrédité.

Cadi. Chose plus surprenante encore : de tels faits ne sont pas plutôt mis en avant, que les poëtes s'en emparent, les traitent sinon avec le même talent, du moins avec la même emphase qu'Abou-Nawas chantait les hauts faits de Haroun-er-Raschid, les colportent çà et là, pénétrant l'âme de ceux qui les lisent ou les écoutent de transports d'admiration.

Dziri. Ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est que ces émissaires religieux ne se contentent pas de parcourir les populations environnantes, mais qu'ils se transportent dans les contrées lointaines, partout avec le même succès. J'en ai vu plusieurs dans ces derniers temps entourés de curieux, soit sur les places publiques, soit dans les cafés, raconter des choses merveilleuses de je ne sais plus quel marabout. Quand j'ai vu qu'il ne s'agissait pas d'Abd-el-Kader, en qui seul j'avais confiance, j'ai cessé de prêter attention, et ai laissé ces hommes comme des charlatans préconisant des charlatans.

Cadi. J'avoue que j'ai eu plus de patience que le Dziri.

Dziri. Est-ce que le cadi a rencontré aussi de ces gens-là?

Cadi. Dieu merci! et je les ai écoutés. J'avouerai même, bien que la raison me dît à quoi m'en tenir sur la valeur de tels récits, que leurs anec-

dotes me plaisaient, et je sentais, comme à mon insu, le zèle religieux se réveiller en mon âme.

Dziri. Je te comprends. J'en ferai moi aussi l'aveu : si je me rends bien compte de moi-même, c'est moins par dédain pour ces poëtes pèlerins que par prudence, que j'ai fermé l'oreille à leurs discours. J'ai si souvent été dupe en semblable matière, que je dois être en garde contre mes tendances.

Cadi. Je n'y regarde pas de si près: j'écoute tout, comme cela vient. Je fais mes provisions de contes. A mon tour, je conte à ma famille; souvent même, je trouve le moyen par là d'intéresser de grands personnages. Ainsi, par exemple, le récit de la victoire de Séid Hadj-Ali est d'un intérêt toujours nouveau soit au sérail, soit au divan.

Dziri. Qu'est-ce que Séid Hadj-Ali?

Cadi. Ne te rappelles-tu pas ce cheick de Temacin, dans la région de Tougourt, kalife des Khouans, nommé Tedjini, auquel Séid Hassein, oncle de notre maître, que Dieu le protége! en signe d'estime et d'amitié, fit bâtir une mosquée, des bains, un four, etc., etc.?

Dziri. Je m'en souviens, en effet; mais ceci est déjà vieux.

Cadi. Pas si vieux : le fait ne remonte qu'à une douzaine d'années.

Eh bien! voici ce fait: Séid Hadj-Ali ayant été attaqué par le cheik de Tougourt, Boulifa Ben-Djellab, de concert avec les Khouans de Moulé-Taïb, qui voulaient s'emparer de Temacin, repoussa l'en-

nemi avec énergie, et resta maître de la victoire. A l'instant le merveilleux prend la place de l'histoire : des émissaires se répandent en tout sens, annonçant avec emphase qu'au moment où l'ennemi arrivait près des jardins de Temacin, Séid Hadj-Ali s'avança, sans armes, à la tête des siens, désarmés comme leur maître. A son ordre, les dattiers font feu de toutes parts. Écrasés sous une grêle de balles, les assaillants sont mis en déroute : les uns demeurent sur le champ de bataille, les autres s'enfuient à la débandade. Voilà un fait qui s'est passé de notre temps, à quelques jours de marche de nous. Cependant beaucoup de ceux qui en connaissent fort bien l'histoire, aiment mieux l'écouter et le présenter à leur tour comme un effet du prodige.

Dziri. Tendance à croire au merveilleux quand même! ceci confirme ma résolution de me tenir en garde contre les récits des nouvellistes inspirés.

Cadi. Veux-tu intéresser les gens du peuple, les suspendre comme par un fil à ta langue durant ton récit : raconte-leur un fait arrivé vers la même époque, et colporté par les émissaires. C'était à un village aux environs de Bougie. Un cheik, après avoir, à différentes reprises, inutilement lancé les siens contre les avant-postes des Français, se présenta un matin en disant : Mahomet et Ali m'ont apparu; Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! m'a dit : Marche, et ne te mets pas en peine de la victoire. Séid Ali m'a assuré qu'au moment du combat son grand sabre

fonctionnera, frappant soixante-quinze coudées en avant, cinquante à droite et quarante-cinq à gauche. Après ces paroles, le cheik, à la tête d'un peuple fanatisé, se transporte sur une colline, à une grande distance des Français, et là, avec un long bâton, figure du sabre d'Ali, il frappe la terre jusqu'à extinction de forces, en disant à chaque coup : *Touf*, voilà comme les Français tombent de tous côtés; et à chaque *touf* succède un hourra d'applaudissements. La défaite des Français fut complète, au compte des Arabes; mais les Français n'en surent rien. Peut-être même n'ont-ils jamais eu connaissance de cette journée!

Dziri. Ia, ia.

Cadi. Veux-tu enfin exciter l'enthousiasme des habitants de notre ville : Répète-leur les preuves de la mission divine de Bou-Maza : le fusil et le pistolet tirés à bout portant sans léser le chérif; la poudre et les balles se changeant en eau; une étoile brillante sur le front de l'élu. Mais, coïncidence digne de remarque, au moment où les zélés racontaient les prodiges dans notre pays, Bou-Maza avait fini sa mission, et se trouvait sous bonne garde à Paris.

Dziri. Tout ceci, encore une fois, fait voir comme le peuple arabe a reçu d'heureuses dispositions pour la foi. C'est seulement dommage qu'il porte les choses à l'excès : il se laisse trop facilement prendre aux artifices de ceux qui viennent exploiter sa crédulité.

Cadi. Si aujourd'hui les chefs de parti, pour l'ordinaire sincèrement religieux, se font un de-

voir de mentir, et qu'il se trouve un peuple toujours crédule prêt à les écouter, des apôtres pour colporter et propager leurs mensonges, que devait-ce être dans les premiers temps de l'Islamisme, où chaque croyant était un apôtre, où les difficultés étaient si grandes, et l'artifice si nécessaire?

Dziri. Mais le plus zélé dans l'établissement de l'Islam, c'était Mahomet, que la prière de Dieu soit sur lui!

Cadi. Aussi crois-je bien fermement que, pour la plus grande gloire de Dieu, le prophète a largement fait usage de son droit d'aînesse dans le privilége de mentir. Lui, plus que tout autre, avait de puissantes raisons d'agir ainsi : par la persistance des Mecquois à lui objecter l'absence de miracles, il a dû prévoir que le même reproche serait répété par les peuples après sa mort. Radicalement empêché de faire taire les plaintes du présent, puisque le don des miracles lui était refusé, comme les versets du Coran le constatent, il a voulu sauver l'avenir. Au risque de se faire rire au nez par les insolents Mecquois, les juifs et les chrétiens, ainsi que nous le voyons à la sourate du *Voyage nocturne*, il a supposé des miracles, ou donné pour miracles des faits purement humains. Les amis du prophète et ceux qui continuent la chaîne de la tradition, soit qu'ils aient été dans la bonne foi, soit qu'ils se soient fondés sur le même principe que leur maître, ont mis tout leur zèle à perpétuer le récit de ces faits merveilleux; il est même religieux de penser qu'ils

en ont considérablement augmenté le nombre. Les suites ont pleinement justifié les moyens : la tradition des miracles a puissamment contribué à l'affermissement de l'Islam.

DIALOGUE VII.

Sujet : Suite. — Sacrifice d'une poule. — Scène tragique.

Mufhti. O heureuse doctrine! ô heureux mensonges!

Cadi. Te voici, ô Dziri! en bon chemin; déjà tu peux aller seul et d'un pas assuré.

Dziri. Je ne vois encore partout qu'*alef*, *lam*, *mim* (1). Un guide m'est nécessaire. Je prévois que le trajet sera long, allons prendre un à-compte, comme viatique de notre pèlerinage.

Les trois dignitaires musulmans, si sédentaires d'habitude, sont devenus péripatéticiens à la campagne. Sortis au commencement du précédent entretien, ils ont à parcourir une demi-heure de chemin pour rentrer à la maison. Durant le trajet, le muphti ne cesse de répéter : *O heureux mensonges!* Le cadi semble jouir de son succès; il croit avoir rassuré son collègue le Dziri. Celui-ci, toujours l'air pensif, garde le silence. Le prêtre a disparu, appelé à la ville pour quelque fonction de son ministère. On est arrivé à la maison. Le Dziri pense à faire servir le déjeuner. Ia Frach! (nom de l'esclave), crie-t-il par trois fois. Pas de réponse. Ia Sidi, dit le secrétaire du Dziri, le noir

(1) Trois lettres mystérieuses, placées au commencement de quelques sourates.

n'est pas dans la maison. Arrivé, il y a une demi-heure environ, d'auprès de votre seigneurie, il a fait du tapage avec la négresse, comme s'ils étaient tous deux en colère. Ils ont pris une poule, et se sont dirigés, mari et femme, vers la fontaine des Trois-Palmiers, pour offrir apparemment un sacrifice; j'ignore à quel dessein. Entendez-les... entendez leurs prières...

Dziri. Silence. Écoutez.

On distingue ces paroles : *Dieu, maudissez-les, maudissez-les jusqu'à la dernière génération.*

Dziri. Appelez ces gens-là.

Le noir arrive tout essoufflé, et de dire : Ia Sidi, votre serviteur est à vos ordres.

Dziri. Tu vois ce bâton, ce crochet planté au mur, et cette corde : tu n'as qu'à choisir.

Le noir, tout étonné : Pourquoi faire, seigneur?

Dziri. Pour mourir.

Frach reste immobile, pétrifié. Bientôt il se jette prosterné devant son maître, lui baise les pieds, en s'écriant : Par la tête du prophète! si le déjeuner a été retardé, ce n'est pas ma faute; je ne pensais pas que vous reviendriez sitôt. Du reste, tout est prêt; il n'y a qu'à faire servir.

Le Dziri repousse le suppliant, en disant : Ce n'est pas du déjeuner qu'il s'agit.

Frach. Qu'ai-je donc fait, seigneur?... Qu'ai-je fait?...

Dziri. J'ai tout entendu. Si l'injure m'était personnelle, à la bonne heure. Parce que la présence de mes hôtes augmente ta besogne, est-ce une raison pour les maudire? Manquer ainsi aux droits

sacrés de l'hospitalité ! L'outrage est sacrilége; il doit être lavé dans le sang.

Frach. Moi, vous maudire, seigneur! Moi, maudire vos hôtes...

Dziri. Assez de paroles. Ia Secrétaire, appelle mes ouvriers. Qu'à l'instant ce chien soit pendu ou meure sous le bâton.

Le maître a parié. L'esclave se résigne.

Secrétaire. Iaiouha erjal (ho! hommes). Ici, un coup de main.

Cadi. Le Dziri ne juge pas à propos de remettre l'affaire au sultan?

Dziri. Je commence par ceci. Je serai à temps d'en instruire le sultan.

Cadi. N'en déplaise au Dziri, la punition me paraît sévère et lestement appliquée. Je ne voudrais pas assumer sur moi une telle responsabilité.

Dziri. Comme chef de la religion et étranger, j'ai sur les miens un pouvoir discrétionnaire. C'est reçu.

Sur ces entrefaites arrive la négresse, les cheveux épars, le visage couvert d'égratignures et de sang, un réchaud à la main, une amphore sur le dos, sur l'amphore son petit négrillon. Comme elle ignore ce qui se passe, elle va droit à son taudis, en répétant de temps en temps : *Maudits soient-ils*.

Dziri. Ajouter l'impudence au crime, à l'ingratitude, à l'infidélité! Mais... ces gens-là sont possédés de Chitan le Lapidé. Qu'elle soit mise dans un sac, et jetée dans la mer.

Le cadi s'adressant au Dziri : Cher collègue,

dit-il, jamais juge ne se repentit d'avoir pris trop de précautions pour éclairer sa religion. Il ne coûterait pas beaucoup de demander une explication à cette femme.

Dziri. Qu'elle soit mandée!

Les ordres sont exécutés.

La négresse se présente, en disant : Pardonnez-moi, seigneurs, si je parais devant vous dans cet accoutrement : c'est mon ornement obligé de prêtresse. Que Dieu les maudisse et les abreuve d'eaux de Cafour (réservées aux damnés)! Si j'avais eu trois chamelles, de bon cœur je les eusse immolées; la femme du coq est l'holocauste du pauvre. Dieu n'en exaucera pas moins mes vœux. Qu'il les maudisse, qu'il remplisse leurs entrailles d'eau bouillante, jusqu'à ce que leurs corps soient tendus comme une outre, et la peau percée comme un crible!

L'étonnement augmente.

Dziri. Contre qui diriges-tu ces malédictions?

Négresse. Que votre servante trouve grâce devant vous, seigneur; si vous ne le saviez pas, vous ne m'eussiez pas appelée pour jouir de mes malédictions.

Dziri. Mais encore?

Négresse. Mais cela va sans dire : contre les Mecquois, les juifs et les chrétiens.

A ces mots, comme par un mouvement électrique, un sentiment de joie et de surprise se peint sur tous les visages. Frach, jusqu'ici plus mort que vif, relève la tête, où luit un rayon d'espérance.

Dziri. Que t'ont donc fait les Mecquois, les juifs et les chrétiens?

Négresse. Que votre servante trouve grâce devant vous, seigneur, vous le savez bien tous. Le noir qui se tient là, coi, dans la jouissance apparemment de son étreinte, trop égoïste pour m'y faire participer, aurait bien pu dire un mot en faveur de la pauvre Fatouma. Il a été témoin de la peine qui a bouleversé mon âme, au récit qu'il m'a fait de votre entretien. Oui, je croirais n'être plus musulmane, si je cessais de maudire ces infidèles d'avoir, par leur obstination, obligé Mahomet de recourir au mensonge. Je sais bien, Frach me l'a dit, que le prophète a obtenu dispense; mais son cœur, naturellement droit, n'a certainement pu se déterminer qu'à regret à un tel expédient.

Dziri. Louange à Dieu. Homme et femme, mes esclaves, dès ce moment je vous déclare libres, vous et vos enfants. Frach, sers le déjeuner.

Les deux époux tressaillent de joie, baisent la main de leur maître; Frach l'arrose de ses larmes.

Cadi. Ia Frach, Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! t'a sauvé.

Frach. Ceci aussi (en tirant de dessous son burnous une amulette où sont écrits quelques versets du Coran); ça n'a jamais menti, ça.

DIALOGUE VIII.

Sujet : Deux signes généraux indiquent que les miracles attribués à Mahomet, dans la *Sonna*, sont le produit du mensonge : leur nombre démesuré et le défaut de témoignage.

Les convives ont déjà pris place, accroupis, les uns sur des nattes, les autres sur des tapis. C'est un déjeuner dînatoire; les mets sont copieux et variés. Les regards se tournent avec satisfaction vers une immense jarre ornée de pampres. Cela veut dire qu'à la place d'eau pour boisson, on aura du lait frais, bordeaux et champagne du pays. Jamais Frach n'avait montré dans le service autant de grâce et de prestesse. A la cour, sous les fenêtres, ce sont des chants de réjouissance : Fatouma a appelé les voisines pour célébrer sa liberté. Iou, iou, iou, tels sont les cris de fête dont ces Bédouins réunis font retentir les airs.

Cadi. Comme Fatouma est heureuse de sa liberté!

Secrétaire. Elle serait bien plus heureuse de sa vie, si elle savait qu'elle vient d'échapper à la mort.

Dziri. La leçon que j'ai reçue est bonne : Chitan er-Ragim avait armé mon bras; le Miséricordieux a suspendu le coup; louange à lui.

Muphti. Il faut aussi en convenir, les gens du Dziri ont une singulière manière d'exprimer leur dévotion; c'est vraiment à se faire couper le cou.

Cadi. Dévotion de Bornabite (du pays de Bornou) : outrée dans les formes, et nullement éclairée pour le fond. Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! avait reçu le privilége, tout est dit. S'il s'indignait contre les Mecquois et autres, ce n'est point parce que leur incrédulité l'obligeait à faire usage de ce privilége, mais parce qu'ils refusaient avec obstination de marcher dans le sentier droit. Ce n'est point contre les Mecquois que ces pauvres Bornabites auraient dû exprimer leur indignation, mais bien contre ceux qui ont compromis plus tard le privilége, en en faisant usage d'une façon peu raisonnable. Pour ceux-ci, ils ont évidemment déplu à Dieu et au prophète.

Muphti. Le cadi fait allusion, je pense, à quelques amis sonnites, ou traditionnaires trop zélés.

Cadi. Vous y êtes, muphti. Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! en inventant des miracles, ou en prêtant à des faits naturels le nom de miracles, l'a fait avec assez de tact et d'adresse pour garder les apparences; mais les disciples ont été moins heureux que le maître; ils ont beaucoup trop laissé percer le mensonge. Les faits qu'ils racontent portent en eux-mêmes leur réfutation. Première réfutation, dans le nombre démesuré des miracles qu'ils attribuent au prophète : dans le Coran, hors du Coran, tout est miracles pour eux. Dans le Coran, le nombre s'en élève à dix mille, et le livre ne compte pas plus

de six mille versets. Comment est-ce que ces messieurs font leur calcul? Ce calcul n'aurait certainement pas eu l'approbation de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Le nombre des miracles qu'ils disent connaître par voie de tradition n'est pas moins de trois mille. A quelle époque des vingt-deux ans qu'a duré la mission du prophète, auraient-ils été opérés? Serait-ce pendant les douze ans qui ont précédé l'hégire? Mais alors, comment expliquer les réclamations des Mecquois, refusant de croire parce qu'ils ne voyaient pas de miracles?

Muphti. C'est comme si pendant notre déjeuner Dieu faisait pleuvoir de l'eau de Selsibil (1) dans nos tasses, des cailles rôties sur nos plats, et que, comptant pour rien ce signe d'évidente faveur, nous refusassions de regarder la maison du Dziri comme bénie de Dieu.

Cadi. C'est à peu près. Certes, il ne nous en faut pas autant pour regarder le Dziri comme ami de Dieu; et le Mecquois n'en aurait pas exigé autant pour reconnaître Séid Mahomet comme prophète.

Le Dziri incline respectueusement la tête en signe de remercîment.

Cadi. Comment expliquer aussi le langage du prophète, déclarant sans cesse, dans les sourates de cette époque, qu'il n'avait nul pouvoir de faire des miracles?

Une voix d'entre les convives. Le cadi oublie que son café se refroidit.

(1) Fontaine du paradis.

Cadi. La vérité réunit la force du café et la douceur du lait. Permis à monsieur de ne pas laisser refroidir le pâté; mais, je l'en prie, qu'il me laisse finir.

Supposera-t-on que ces trois mille miracles aient eu lieu pendant les dix années qui se sont écoulées entre l'hégire et le pèlerinage d'adieu (1)? comment expliquer encore le langage de Séid Mahomet ou de Dieu dans les sourates de Médine, comme dans celles de la Mecque? C'est partout la même déclaration de l'impuissance d'opérer des miracles. Comment expliquer surtout la cinquième sourate, sourate du *Pèlerinage d'adieu*, où le prophète, comme un père qui donne les derniers avis à ses enfants, récapitule tout ce qui peut consolider la foi des croyants : merveilles de Dieu sur la terre et dans les cieux; mission, loi, miracles de Moïse; mission, loi, miracles d'Aïça. Quant aux prétendus miracles que les sonnites lui attribuent, il n'en mentionne pas un seul. Comment expliquer ce silence? Supposera-t-on que ces trois mille miracles aient été opérés pendant les deux mois que le prophète a survécu au pèlerinage d'adieu? Pourrait-on le dire sans se couvrir de ridicule?

Mufhti. C'eût été une affaire de cinquante miracles par jour, plus de deux par heure, y compris la nuit.

Cadi. Je le regrette pour les musulmans qui les défendent, la plupart, d'ailleurs, si dignes de

(1) Dernier pèlerinage que Mahomet fit à la Mecque.

respect par leur science et leur vertu, ces trois mille mensonges sont trop apparents. Ils ne peuvent avoir l'approbation du prophète. Lui a bien enseigné que quelques miracles s'étaient opérés en sa faveur, comme la Victoire de Béder (1), le Voyage nocturne, la Scissure de la lune; mais ils se réduisent à un nombre discret, et conservent, sous ce rapport, l'apparence du vrai.

Secrétaire du Dziri. Louange à Dieu! la sagesse du prophète est hors de ligne; il ne saurait être imité par le reste des fils d'Adam.

Cadi. Un autre point par où les traditionnaires ont trop laissé percer le mensonge en racontant

(1) Lieu situé entre la Mecque et Médine. La deuxième année de l'hégire, un riche koraïchite, Abou-Sophian, fils de Harbi, revenait de Syrie, avec des marchandises considérables, accompagné de quarante hommes. Mahomet, qui était de l'opinion que la guerre n'est nullement nuisible aux finances, marcha à sa rencontre à la tête de trois cents hommes environ, escorté de quatre-vingts chameaux pour porter le butin. Abou-Sophian, qui eut connaissance de cette marche, envoya demander des secours aux koraïchites. On lui expédie à l'instant mille piétons et deux cents cavaliers. Le combat s'engage. Du côté des koraïchites, soixante-dix hommes restent sur le champ de bataille, autant sont faits prisonniers. Mahomet perd quatorze hommes. Merveilleux : Dieu envoya successivement à Mahomet mille anges, puis trois mille, enfin cinq mille. A la tête de ces anges combattait Gabriel monté sur son cheval appelé *Haïzoum*. Les hommes de Mahomet paraissaient aux koraïchites le double plus nombreux qu'ils ne l'étaient en effet. Les koraïchites paraissaient à Mahomet et aux siens moins nombreux de moitié. On voyait voler les têtes des koraïchites, avant que les hommes de Mahomet fauchassent avec l'épée. (Ahmed-ben-Abdolhahim, Ismaël-ben-Aly.)

les miracles, donnant ainsi prise à un autre mode de réfutation, c'est l'absence de témoignage. D'abord, aucun de ces historiens n'a été témoin oculaire des faits qu'il raconte. C'est longtemps après le prétendu événement, après la sixième, la huitième, la dixième génération, que l'historien vous dit : J'ai appris ce fait de tel, qui le tenait de tel, qui l'avait appris de tel, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à un ami du prophète, quelquefois à un témoin oculaire. Mais ce témoin oculaire a-t-il laissé quelque écrit, un monument quelconque où il soit fait mention du fait, où en soient expliquées les circonstances? Non. Faites la même demande pour les trois mille miracles en question, vous aurez trois mille *non* pour réponse. Un semblable témoignage serait compté pour rien en jurisprudence, dans la moindre affaire temporelle; de quelle valeur peut-il être aux yeux des sages, dans une matière où il s'agit des fondements de la religion?

Muphti. D'ailleurs, ce n'est pas un témoin qui devrait former le premier anneau de la chaîne traditionnelle, mais plusieurs : un miracle destiné à l'édification des hommes s'opère en public, et non dans un tête-à-tête.

Cadi. Avec quelle adresse Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! a évité l'écueil que je signale! Ce n'est pas contre les quelques miracles qu'il a insinués, qu'on peut objecter le défaut de témoignage; ou, du moins, le défaut de témoignage est merveilleusement racheté de quelque manière. Parle-t-il de la victoire de Béder :

tous les combattants peuvent attester le fait. Sans doute, le merveilleux disparaît, et le fait se trouve réduit à la condition de simple fait humain, quand on rapproche du succès de Béder la défaite de Ohod (1); mais ce n'est qu'aux yeux d'un petit nombre de personnes instruites; pour le commun des croyants, l'effet est produit : cette victoire conserve l'apparence du prodige.

Le prophète raconte-t-il le voyage nocturne, à ceux qui allèguent le défaut de témoignage ou le témoignage contraire, comme celui de Moavia et d'Aïcha, on peut avantageusement répondre que le voyage s'est passé en vision; et le récit conserve toute sa force, si ce n'est pour ceux qui soumettent le fait à l'analyse et au raisonnement, ainsi que nous l'avons fait.

S'agit-il de la scission de la lune, si quelqu'un objecte l'absence de témoins, on peut dire, comme Beidaoui et d'autres interprètes, que ce passage du Coran parle, non d'un miracle accompli, mais d'un signe avant-coureur du jugement dernier. Ainsi, grâce à l'incomparable habileté de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! d'un côté, le texte demeure intact devant la critique; de l'autre, l'effet est produit sur les masses, tel que le prophète semble se l'être proposé. Mais ne voilà-t-il pas que les traditionnaires sont venus gâter l'affaire, en donnant tout un peuple pour témoin du miracle, mais sans produire aucun

(1) Les koraïchites perdirent vingt-deux hommes, Mahomet soixante-dix. Le prophète eut la main droite percée, la lèvre fendue et deux dents abattues.

instrument contemporain qui le constate ; ou en inventant des circonstances impossibles, tant elles sont ridicules. Vous les connaissez?

Oui, oui, répondent plusieurs voix; nous vous en faisons grâce. Déjeunez.

Le cadi avale une tasse de lait, et s'abat sur une carcasse de mouton insaisissable, les quatre membres ayant été enlevés par les convives. L'usage de la fourchette n'eût pas été trop à dédaigner dans cette conjoncture.

Mufhti. Oui, les traditionnaires ont manqué de tact dans le choix des circonstances dont ils ont accompagné le récit des faits, mais particulièrement au sujet de la scission de la lune. A leur récit que cette planète est entrée par une manche du burnous du prophète, et sortie par l'autre; qu'ensuite elle s'est divisée en deux parts, qui se sont réunies dans les airs, on se représente malgré soi ces amusements chéris de nos gamins, reflétant, au moyen de quelques morceaux de glace, les rayons du soleil, qu'ils unissent, qu'ils séparent, qu'ils éloignent, qu'ils rapprochent, qu'ils ramènent à volonté sur nos yeux.

Secrétaire. Les amis maladroits sont souvent plus dangereux que les ennemis les plus habiles. C'est ainsi que certains amis de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! par des mensonges mal ourdis, lui font jouer un rôle ridicule, tandis que ses ennemis suspendent leur rage, aussi impuissante contre les pieux artifices du prophète que contre les révélations de Gabriel.

DIALOGUE IX.

Suite du même sujet. — Chaque miracle en particulier porte avec soi les signes de son origine.

Muphti. En attendant que le cadi finisse son déjeuner, j'ajoute une observation à ses observations: un autre côté, qui rend trop évidente l'origine des miracles rapportés par les traditionnaires, c'est que, de tous ces prétendus miracles, il n'en est point qui ne renferment des choses contradictoires, ou ne s'expliquent par les seules lois de la nature. Ce ne sont, aux yeux des moins clairvoyants, que des faits controuvés ou des faits ordinaires, travestis en miracles. Je me borne à en rappeler quelques-uns: Schéab, fils d'Othman, pour venger la mort de son père et de son beau-père, tués par la main d'Ali dans un combat, voulut attenter à la vie de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Il saisit un moment où le prophète se trouvait sans armes. Ariana fait parler l'assassin ainsi: « Comme je vais attaquer le prophète par la droite, j'aperçois sur mon passage son beau-père Abbas, revêtu d'une cuirasse blanche, brillante comme l'argent; je me détourne pour l'attaquer par la gauche; mais je rencontre de ce côté Abou-Sophian, autre beau-

père du prophète, également revêtu d'une cuirasse. J'essaye alors de le prendre par derrière. Comme je vais frapper mon coup, voilà qu'une flamme s'élève entre la victime et moi; saisi de frayeur, je prends la fuite.»

L'invraisemblance qui entoure ce récit empêche de le prendre au sérieux : Schéab, pour aller de droite à gauche, passa-t-il par devant ou par derrière? S'il passa par devant, comment ne fut-il pas aperçu par le prophète? S'il passa par derrière, pourquoi, au lieu d'arriver à la gauche, ne s'arrêta-il point, pour frapper son coup, à l'endroit où il fut obligé de revenir?

Le cadi, chez qui le sérieux du docteur a fait place à la gaieté du convive, lève sa tête rayonnante, et laissant entrevoir par un malin sourire ses dents d'ivoire au travers de sa moustache, légèrement humectée par le voisinage des plats : Comment! dit-il, le muphti oserait toucher à cette belle symétrie! Mais ces deux cuirasses mystérieuses, cette flamme soudaine, voilà le merveilleux; ôtez une de ces trois choses, l'imagination n'est plus satisfaite.

Muphti. Voilà ce qui s'appelle merveilleusement entrer dans l'esprit de l'auteur : satisfaire l'imagination au détriment de la raison et de la vérité. Aussi, après le récit d'Ariana, le cadi, comme moi, reste-t-il frappé, avant tout, de l'impossibilité du fait.

Cadi. Non; mais frappé, avant tout, de l'aveuglement des traditionnaires.

Secrétaire. Oui, je le répète, l'imprudence des

amis est plus funeste que l'habileté des ennemis.

Muphti. Passons à un autre fait. « Après que la chaire eut été placée dans la mosquée de la Mecque, un tronc de palmier sur lequel le prophète avait jusque-là coutume de s'appuyer en instruisant le peuple, fit entendre des cris semblables aux beuglements (gémissements) d'une chamelle dont on sèvre le petit. A ces cris plaintifs, Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! descend de chaire, pose la main sur le tronc, et les gémissements cessent. » Ce fait est-il vraisemblable? La chaire, par le fait et dans l'intention de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! avait été érigée pour l'avantage des fidèles et pour la plus grande gloire de Dieu. Si Dieu avait voulu à cette occasion exalter par un miracle le prophète, il eût choisi un signe approbateur de l'acte; tandis que le miracle en question paraîtrait un désaveu plutôt qu'un témoignage en faveur. Ce qu'il y aurait de vraisemblable, si le fait matériel avait quelque chose de fondé, c'est que le vent, s'engouffrant dans le creux de l'arbre, s'échappait en sifflant par quelque fente, et que le prophète a habilement saisi l'occasion, en fermant la fissure qui servait d'issue, d'en imposer par cette pieuse supercherie aux yeux des obstinés Mecquois. Mais non, le fait laisserait d'ailleurs trop d'invraisemblance pour que le prophète eût tenté de le faire admettre comme miracle.

Les Bédouines qui se trouvent à la cour recommencent de plus belle : Iou, iou, iou, etc.

Dziri. Ces chants nous dérangent; dis à ces folles de se taire.

Secrétaire. Holà! holà! filles de chien, taisez-vous.

Le chœur, sans écouter, continue : Iou, iou, iou, etc.

Secrétaire. Holà! holà! Par la tête du prophète! taisez-vous donc. Pourquoi tant de vacarme, Fatouma?

Fatouma. Ce n'est rien, ia Sidi.

Secrétaire. Mais encore?

Fatouma. ia Sidi, j'ai honte.

Dziri. Fais entrer cette femme, ô secrétaire!

Secrétaire. Fatouma, par ordre de ton maître, parais devant lui.

Dziri, en s'adressant à la servante : C'est une chose insolite que ceci.

Fatouma. Ce sont les voisines, ia Sidi.

Dziri. C'est toi, la première. D'où vient ce désordre?

Fatouma. Ma pudeur de femme et mon respect pour mon maître m'empêchent de le dire.

Dziri. Ton maître ordonne.

Fatouma. C'est une vilaine parole... une parole de Frach. En sortant de cet appartement, où il paraît avoir prêté l'oreille à votre conversation, il a dit... il a dit... J'ai honte, ia Sidi. Il a dit: Les plaintes du palmier envers la chaire, je les comprends moins que celle de Hafsa contre Marie la Copte, que le prophète avait préférée à la première (1).

(1) Voir, pour l'explication du fait, *Soirées de Carthage*, pages 120 et 121.

Les convives, à l'exception du secrétaire, de rire presque aux éclats.

Le Dziri fait appeler Frach, et lui dit : Quel langage t'es-tu permis?

Frach. Ne suis-je pas libre, ia Sidi?

Dziri. Penses-tu donc avoir la liberté de faire ce que tu voudras?

Frach. Pas même la liberté de dire ce que je pense?

Dziri. Si fait; mais à condition que tu penses bien.

Frach. Celui que je prends pour modèle m'est un sûr garant pour mes pensées.

Dziri. Qui penses-tu prendre pour modèle dans la pensée que tu viens d'exprimer?

Frach. Mon maître.

Dziri, après un moment de silence : Va, mon fils. Maintenant que tout le monde a fini, enlève tout cela, et apporte à mes vénérables convives ce qu'il faut pour se purifier.

Frach va, revient, et présente à chaque convive une cuvette, de l'eau, du savon, une brosse et un flacon d'eau de jasmin. Chacun de rincer sa bouche, de brosser ses dents, de purifier ses mains. Le cadi, sans s'apercevoir qu'il a fait double provision, demande une autre cuvette, en se plaignant que cette eau ne lave pas : C'est qu'elle est un peu saumâtre, répond Frach.

Dziri. O mon fils (en s'adressant au domestique), mets toutes ces choses à leur place. Écoute aussi cette recommandation de ton maître : toutes les fois que tu auras une réflexion importante à

faire, mets-la par écrit, et me la soumets, sans te confondre par trop de familiarité avec les autres domestiques ni déranger mes hôtes.

Frach. Les ordres de mon maître seront religieusement exécutés. (Frach continue sa besogne.)

Cadi. Ce garçon fera son chemin, s'il plaît à Dieu.

Dziri. S'il plaît à Dieu; mais il a besoin d'indulgence.

Cadi. Si Frach pouvait avoir un tort à mes yeux, ce serait d'avoir rendu son idée avec plus d'esprit que nous. La manière ridicule dont les traditionnaires présentent le mensonge frappe les plus simples; mais peu, quoique libres, ont le franc parler de celui qui a le sentiment de sa liberté.

Muphti. Que dites-vous enfin, Messieurs, de cet autre prodige du goût de nos traditionnaires, fait que vous connaissez tous : « Un jour que Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! se trouvait dans une campagne déserte, il eut à satisfaire à des besoins naturels. Dieu fit approcher deux arbres, qui formèrent par leurs branches entrelacées et leur feuillage un cabinet digne du prophète. » Il me semble, Messieurs, qu'il y a trop de disproportion entre la fin et le moyen; car Dieu est prudent et sage.

Frach, après une seconde, remet un billet à son maître. Le Dziri en prend connaissance et le fait glisser à ses hôtes, qui se font successivement passer cet écrit. Chacun en accompagne la lecture d'un sourire et d'un signe d'approbation. Le con-

tenu du billet était celui-ci : *Dieu prudent et sage, plutôt que de recourir à un tel prodige pour une fin si minime, aurait tout simplement empêché que le prophète fît dans son sarouel* (ses culottes).

Secrétaire. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la vérité devrait être traitée plus sérieusement?

Cadi. La lumière qui passe par une lucarne n'est pas moins pure que celle qui nous vient par la croisée. La vérité est toujours sérieuse. C'est nous qui ne sommes pas sérieux. Ici, comme ailleurs, si Frach avait un tort, ce serait de rendre ses idées avec plus de simplicité et de justesse que nous.

Muphti. Il est des matières que les docteurs ne sauraient dignement traiter; elles sont du domaine de l'éloquence du vulgaire. Tels sont, à cause du ridicule qui s'y rattache, les miracles présentés par les traditionnaires.

Frach. Oui, Messieurs, ce sont les traditionnaires que j'ai eus en vue dans mes observations, et nullement Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Veuillez bien le croire.

Muphti. Les traditionnaires disent aussi : « Un chameau vint un jour se plaindre à Séid Mahomet, que son maître l'avait battu injustement. Sur cette plainte, le prophète fit de vifs reproches au chamelier, qui promit de ne plus commettre cette faute à l'avenir. » Il est facile de connaître quand le chameau a été maltraité : l'attitude de l'animal est un langage assez significatif, surtout pour Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu

soit sur lui! à qui le chameau était familier. Le miracle était inutile. Pourquoi donc Dieu l'aurait-il opéré? Ici non plus la fin n'est pas en rapport avec le moyen; et Dieu est prudent et sage.

Frach remet à son maître un autre billet ainsi conçu : « Quoi qu'il en soit, la leçon de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! n'a guère profité : les chameaux n'en sont pas moins brutalement traités. Il semble aussi qu'il eût été plus digne de Dieu et du prophète d'opérer le miracle pour enseigner aux hommes à mieux traiter leurs semblables: aux maris, leurs épouses; aux maîtres, leurs serviteurs; aux souverains, leurs sujets. »

Cadi. Laissons ces matières. A Frach il appartient de les traiter. Jeune homme, Dieu a de grandes vues sur toi; accomplis ta destinée. Dans ces temps d'ignorance, les préjugés tiennent lieu de loi : dissipe les préjugés; les maux causés par les inhabiles mensonges sont grands : pour remédier aux maux, dévoile les mensonges. Le chemin t'est tracé : nombre démesuré de miracles, absence de témoins, d'écrits, de monuments qui constatent les faits; circonstances qui sont pleines de ridicule, au lieu de merveilleux; voilà ce qu'il suffit de faire observer dans cette matière. Homme du peuple, parle avec le peuple; passe, si tu peux, tous les miracles en revue. Ta vie ne sera peut-être pas assez longue; mais d'autres achèveront ce que tu auras commencé.

Frach. Dieu m'a donné deux fois la vie : en me faisant sortir du sein de ma mère, et en me re-

tirant de dessous la hache de mon maître vénéré. Je voudrais avoir deux vies pour les donner en reconnaissance, au Clément, au Miséricordieux. A nous deux la besogne, ô cadi ! Vous continuerez d'exalter le prophète en faisant ressortir l'inimitable sagesse qu'il a montrée jusque dans les artifices, toutes les fois que les intérêts de l'Islam l'ont obligé d'y avoir recours. Moi, s'il plaît à Dieu, je ferai bon marché de la témérité et de la maladresse de tous ceux qui se sont hasardés à imiter le prophète.

DIALOGUE X.

Sujet : Application de la clef aux autres faits ou paroles de la *Sonna*. — Ces faits, d'après même la classification qui en a été faite par les auteurs musulmans, ne peuvent devenir matière de foi. — Il est prouvé que des traditionnaires célèbres ont fait usage du mensonge. — Mahomet en a-t-il fait usage?

§ I.

Cadi. Il faut en convenir, ô Dziri, tu as fait une bonne et belle action en donnant la liberté à Frach. Je ne me serais jamais attendu à trouver tant de ressources dans cet homme.

Dziri. Moi non plus. Dans son enfance, il paraissait même un peu borné. Pendant le peu de temps que j'ai passé à Alger, depuis la conquête des Français, Frach a beaucoup fréquenté les chrétiens. Sa religion n'a rien perdu à ce contact, et son intelligence a beaucoup gagné.

Cadi. Cet homme doit avoir fait quelques études; cela se voit.

Dziri. Je lui ai fait fréquenter l'école pendant cinq ans; il sait presque le Coran par cœur.

Cadi. Ce serait bien qu'il pût étudier El-Boukhari.

Dziri. J'y ai pensé bien souvent; mais tu le sais, ô cadi, dans les familles il est des choses qu'on projette toujours, et qu'on n'exécute jamais.

Cadi. Dieu seul fait ce qu'il veut, parce que seul il peut tout.

Dziri. Et que seul il ne veut jamais à demi. Le nom d'El-Bonkhari, ce roi de la Sonna, me suggère une question qui vient naturellement se placer après celle des miracles; la voici : Sais-tu si dans le reste des hadiths (récits) Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! et les traditionnaires ont fait usage du privilége, et dans quelle proportion?

Cadi. La question du Dziri me prend au dépourvu. Je n'ai pas réfléchi sur cette matière, ni ne vois l'importance de le faire. Si la morale enseignée dans la Sonna tend à la gloire de Dieu et au bonheur de l'homme, nous n'avons qu'à la pratiquer, n'importe de quelle manière elle nous arrive. Quant aux faits, libre à nous de rejeter, à l'exemple d'El-Bonkhari, ceux où le mensonge se montre trop évident. C'est ce que nous avons fait, en traçant la marche aux fidèles qui voudront le faire sur une échelle plus étendue.

Dziri. La réponse du cadi ne me satisfait point: je veux savoir dans quelle proportion doit être évalué le mensonge parmi les hadiths; en d'autres termes, quelle part doit être faite à Dieu, quelle part peut être faite à l'homme.

Secrétaire. Ne pensez pas que mon maître soit hostile à la Sonna; il justifie, au contraire, cette

maxime traditionnelle : « Quatre choses sont insatiables de quatre autres : la terre, d'eau ; la femelle, du mâle ; l'œil, de voir, et le *savant, de science.* »

Cadi. La question du Dziri me paraît inutile; mais enfin, pour nous guider dans la réponse, puisqu'il en faut une, nous n'avons qu'à nous rappeler ce qu'ont dit là-dessus El-Boukhari et les autres grands docteurs. El-Boukhari, sur dix mille hadiths qu'il avait appris, en a rejeté six mille. Pourquoi les a-t-il rejetés? Parce qu'ils lui paraissaient trop évidemment empreints du cachet du mensonge.

Muphti. Les menteurs maladroits ont malheureusement toujours formé le plus grand nombre.

Cadi. Depuis El-Boukhari jusqu'à Sciouti, les docteurs, comme vous le savez, Messieurs, n'ont rien négligé pour revêtir les faits et les maximes de la Sonna des caractères de la foi. Y sont-ils parvenus? Vous allez en juger : ils ont divisé les hadiths en trois classes principales (1) : ha-

(1) Analyse succincte de ce que Elaraq dit sur cette matière. On peut diviser les faits de la *Sonna* en trois classes : 1° partie solide (*tsabet*); 2° partie passable (*ouasteni*); 3° partie faible (*dâif*).

A la partie solide appartiennent des faits de sept degrés différents. 1° Les faits rapportés par El-Boukhari et par Moslem, les tenant de Mohamet Hanbal, chef des hanbali (la dernière des quatre principales sectes), lequel les tenait de son maître Chaafia, chef des chaaféi (troisième des quatre principales sectes), lequel les tenait de son maître Malek, chef de la deuxième des quatre sectes; lequel les tenait de Hanefi,

diths solides, hadiths faibles, et hadiths tenant le milieu.

Les faibles se divisent en quatre-vingt-neuf catégories, renfermant, chacune, des hadiths d'un degré plus faible en progression descendante. Eh

chef de la première des quatre sectes, lequel les tenait de Ben Omar, qui les tenait de Mahomet;

2° Les faits rapportés seulement par El-Boukhari;

3° Les faits rapportés seulement par Moslem;

4° Les faits rapportés par deux auteurs d'un mérite inférieur à celui d'El-Boukhari et de Muslem;

5° Les faits rapportés par un auteur un peu inférieur en mérite à El-Boukhari;

6° Les faits rapportés par un auteur un peu inférieur à Moslem;

7° Les faits rapportés par plusieurs auteurs d'un degré inférieur.

A la partie passable, ou tenant le milieu, appartiennent les faits rapportés par des auteurs d'un mérite inférieur; honnêtes gens, mais non saints.

Les faits de la partie faible se divisent en quatre-vingt-neuf classes dont voici les principales :

1° Les faits de tradition *maroufa*, c'est-à-dire qu'on dit venir de Mahomet, sans citer les personnes qui forment la chaîne traditionnelle;

2° Les faits de tradition *moucathà* (rompue), c'est-à-dire qu'alors il y a interruption dans la chaîne. On fait remonter les faits à Mahomet sans énumérer les contemporains qui ont formé les premiers anneaux;

3° Les faits de tradition *mounkouf*, c'est-à-dire qui reste suspendue, sans se lier à Mahomet, s'arrêtant à un contemporain du prophète;

4° Les faits de tradition *moutadrab*, c'est-à-dire contradictoire; alors on doit comparer le mérite des auteurs et opter pour ceux qui offrent plus de garantie.

bien, je vous le demande, Messieurs, les hadiths de ces catégories, ceux mêmes de la première, peuvent-ils être rangés parmi les vérités de la foi; de la foi, comme nous l'entendons, nous véritables croyants? Non : la foi doit être ferme, et ne comporte dans son objet, comme dans son principe, le moindre degré d'incertitude.

Parmi les hadiths solides, on distingue sept catégories, chacune desquelles renferme des hadiths différents en degrés de certitude. Ces hadiths sont-ils conciliables avec la foi? Non : la foi ne peut être à demi; elle doit être entière. Les faits ou les paroles qui en sont l'objet doivent reposer sur une certitude absolue, certitude qui n'admet de degré ni en plus ni en moins. Même réponse pour les hadiths qui tiennent le milieu entre les solides et les faibles.

Secrétaire. Le cadi le dit avec raison, les vérités de la foi excluent toute hésitation. Telle est en effet la règle que Dieu nous a donnée dans les premiers versets de la sourate *la Vache* : « Voici le livre sur lequel *il n'y a aucun doute*. C'est à ce titre qu'il doit être le livre des croyants. »

Cadi. Ainsi, dire, comme les traditionnaires, que les hadiths rapportés à la fois par El-Boukhari et par Moslem sont plus certains que ceux qui ne le sont que par l'un de ces docteurs; que les hadiths racontés par Moslem sont moins solides que ceux qui sont rapportés par El-Boukhari, etc., c'est dire qu'aucun hadith n'est revêtu de la certitude requise pour devenir matière de foi.

Dziri. Faut-il donc rejeter tous les hadiths de la Sonna?

Cadi. Non, mille fois non : nous devons accepter tout ce qui est utile, et un enseignement peut être utile, sans être un article de foi.

Secrétaire. Quand Dieu a dit dans le Coran : « Rappelle-toi le contenu des versets qui viennent de Dieu et de *la Sagesse*, » il semble, en effet, établir une différence entre le contenu du Coran et celui de la Sunna. Il recommande les versets du livre comme venant d'en haut; pour la Sunna, il la recommande comme un ouvrage de philosophie, un ouvrage dicté par Séid Mahomet, en tant que sage, et non en tant qu'inspiré par l'ange Gabriel.

Cadi. Ceci, observez-le bien, Messieurs, regarde les haditlis qui remontent à Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Ces haditlis, d'après l'enseignement du Coran, doivent être regardés comme des maximes de philosophie, non comme des versets venant de Dieu. Pourquoi regarderions-nous comme inspirés ceux dont la tradition est incertaine ou interrompue? La plupart sont imaginés par des hommes sans contredit moins sages et moins habiles que leur maître.

§ II.

Secrétaire. Mais les docteurs ont établi des règles pour discerner les haditlis qui remontent à Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Ces règles, que vous devez connaître aussi bien que moi, Messieurs, sont celles-ci : que les personnes qui ont enseigné ces faits ou ces paroles dans leurs récits, et celles qui jusque-là les

ont transmis de bouche en bouche, soient des hommes d'un jugement sain, d'une probité reconnue, d'une foi solide, et qu'ils ne soient pas du nombre de ceux qui *iaboulou fi zanka* (lâchent de l'eau dans les rues).

Cadi. En toute matière, il est plus facile de poser des règles que d'en faire l'application. Quant à celles dont il s'agit, ce n'est pas chose facile que de discerner, surtout au travers des temps, les personnes d'un jugement sain, d'une probité reconnue, d'une foi solide, etc.; et parviendrions-nous à le faire, dans la question qui nous occupe, que ces règles resteraient défectueuses.

Secrétaire. Défectueuses! Le cadi n'y prend pas garde : il avance pour le moins un paradoxe.

Cadi. Je m'explique et je prouve : parmi les hadiths qui ont eu de la vogue, on peut citer les trois suivants : *Celui de deux cavaliers qui est vaincu à la course, doit céder son cheval au vainqueur. Celui qui a le dessous dans l'exercice de l'arc, doit abandonner son cheval et son arc. Celui qui montre moins d'adresse dans la chasse aux pigeons, doit céder son arme.* Ces hadiths ont eu cours chez les Abbassides, qui ne manquaient pas ordinairement de probité, moins encore de jugement. La chaîne traditionnelle les faisait remonter jusqu'à Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Quand ils ont été soumis à la critique, il est resté évident que l'origine n'en remontait qu'à El-Mohadi, troisième kalife de Bagdad. Les motifs qui ont dicté les deux premiers hadiths, c'est que El-Mohadi voulait former des

guerriers adroits. Le motif du dernier, c'est que le kalife était un peu gourmet, et que le pigeon était son plat favori. (Voir Sciouti et Elarag.) D'autres, pour se donner la réputation d'érudits dans la tradition, ont supposé des hadiths dont la fausseté a été découverte. Enfin, des hommes contemporains et amis (1) de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! des amis de Séid Mahomet ont inventé des hadiths. (Voir Elarag.) N'oubliez pas, Messieurs, que ces hommes sont du nombre de ceux à qui le prophète a promis le ciel, comme s'ils eussent été confirmés en grâce. Voilà la preuve de ce que j'ai avancé : la probité de ceux qui ont rendu témoignage dans la chaîne traditionnelle n'est pas une garantie de leur véracité; ce n'est, au contraire, qu'une présomption de plus que ce qu'ils disent est suspect : les mécréants ou les tièdes se mettent peu en peine de la gloire de Dieu et du prophète. Les

(1) Par amis de Mahomet, les uns entendent ceux qui ont accompagné Mahomet dans sa fuite; d'autres, tous ceux qui ont vu le prophète ; d'autres, enfin, tous les croyants contemporains. A la mort de Mahomet, le nombre des amis était de mille quatorze. D'autres disent de mille vingt-deux. Le meilleur de tous est Aboubaker. Après lui, c'est Omar. Quant au troisième, l'opinion est partagée entre Othman et Ali. Aboutoufiel mourut cent ans après l'hégire. C'est l'ami qui a survécu le plus longtemps à Mahomet. — Noms des amis que l'on dit avoir transmis le plus de hadiths comme les tenant de Mahomet : Abd-Allah-ben-Omar, deux mille six cent trente; Anaz-ben-Melek, vingt-deux mille quatre-vingts; Aïcha, cinq mille cinq cent soixante-quatorze ; Abd-Allah-ben-Abbas, trois mille six cent quarante; Jaber, mille quatre cent soixante. Quant aux autres, personne n'a dépassé mille.

zélés seuls s'en occupent, et, à défaut d'autres moyens, ils usent du privilége dont nous avons parlé plus haut.

Secrétaire. Il paraît étonnant que les docteurs, en posant les règles à suivre pour discerner la vérité dans les hadiths, n'aient pas tenu compte du privilége de mensonge.

Cadi. El-Arag et Makromi sont deux grands docteurs; vous avez lu ou entendu ce qu'ils disent à ce sujet. Le second avoue même sans détour que c'est bien d'avoir recours au susdit expédient. D'autres, qui n'ont pas parlé de ce privilége, se sont réservé d'en faire usage. Sans remonter bien loin, Sciouti est un grand docteur; il n'en met pas moins, à contribution le mensonge en parlant de Ben-Khaldoun. Ben-Khaldoun, comme vous savez, Messieurs, est un docteur célèbre, mais plus philosophe que musulman orthodoxe. Il nie en particulier l'astrologie et l'intercession des saints, deux points de notre foi. Eh bien! Sciouti, pour enrichir de ce grand nom la liste des docteurs orthodoxes, s'efforce de faire oublier la mécréance du philosophe, en le décorant du titre de saint à invoquer (oueli), lui qui condamnait ce genre d'invocation.

Zamakscheri est un grand docteur; il a cependant employé son talent à accréditer une grande erreur: c'est lui qui a fait un recueil des divers hadiths d'après lesquels des faveurs particulières sont attachées à la lecture de chaque sourate du Coran (1).

(1) Énumération. Sourate *Famille d'Imran*. Lire cette sou-

A son dire, ces hadiths remontent au prophète. Sciouti, Elarag et plusieurs autres ont démontré

rate le vendredi, c'est attirer sur soi les regards de Dieu et des anges jusqu'au coucher du soleil. De plus, par la lecture de chaque verset, on mérite l'immunité de l'enfer. — Sourate *les Femmes*. Celui qui la lit acquiert le même mérite que s'il faisait l'aumône à tous les musulmans pauvres, hommes et femmes; il aura la même récompense que s'il rachetait un homme libre, et n'aura pas à craindre le péché d'idolâtrie. — Sourate *la Table*. Celui qui la lit s'assure la récompense de dix biens et l'immunité de dix maux. Il sera élevé dans le ciel autant de fois de dix degrés qu'il respire de juifs et de chrétiens sur la terre. — Sourate *le Bétail*. Celui qui la lit sera béni de Dieu, et s'assure le salut. Soixante-dix anges prieront pour lui jour et nuit, pour récompense de la lecture de chaque verset. — Sourate *Elaraph*. Dieu placera un voile entre le lecteur et le diable le jour de la Résurrection. A ce jour aussi, le lecteur aura Adam pour intercesseur. — Sourate *le Butin*, et sourate *le Repentir*. Le lecteur aura Dieu pour avocat le jour de la Résurrection; il recevra autant de fois dix biens qu'il y a d'hommes et de femmes impies. Le trône de Dieu et les anges qui le portent, prieront pour lui tous les jours de sa vie. — Sourate *Jonas*. Le lecteur aura autant de fois dix récompenses que Jonas a eu d'amis et de détracteurs, et qu'il a été submergé de gens avec Pharaon. — Sourate *Houd*. Le lecteur recevra autant de fois dix récompenses qu'on compte de personnes qui ont cru et de celles qui n'ont pas cru à la parole des prophètes, Noé, Houd, Saleh, Schioab, Loth, Abraham, Moïse et Jésus. Au jour de la Résurrection, il sera du nombre des bienheureux, *si Dieu le veut*. — Sourate *Joseph*. Dieu adoucira l'agonie de celui qui lit cette sourate, ou l'enseigne à sa famille et à ses esclaves. Celui qui enseigne un seul de ses versets à son enfant, fait mieux que s'il jeûnait tous les jours de l'année et passait toutes les nuits en prière. Il acquiert plus de mérite, que s'il donnait mille pièces d'argent aux pauvres. — Sourate *le Tonnerre*

jusqu'à l'évidence que ces hadiths sont d'invention humaine.

Il sera donné au lecteur une récompense d'un poids dix fois plus grand que celui de tous les nuages qui ont passé et de tous ceux qui passeront jusqu'au jour de la Résurrection. — Sourate *Abraham*. Le lecteur recevra une récompense autant de fois dix fois répétée qu'il y aura eu d'idolâtres et de ceux qui ne l'auront pas été. — Sourate *Hedjer*. Le lecteur recevra une récompense autant de fois dix fois répétée qu'il a émigré de personnes de la Mecque à Médine; que l'on compte de celles qui ont aidé Mahomet, et de celles qui l'ont tourné en dérision. — Sourate *l'Abeille*. Le lecteur n'aura pas à rendre compte des bienfaits de Dieu. S'il meurt le jour ou la nuit qu'il aura lu cette sourate, il recevra la même récompense que celui qui meurt après avoir fait le plus beau testament (en laissant des legs pieux). — Sourate *Voyage nocturne*. Le lecteur aura dans le paradis un quintal de récompenses. Or le quintal est un poids d'or de mille et deux cents onces. — Sourate *la Caverne*. Celui qui lira la dernière moitié sera rayonnant de lumière depuis la tête jusqu'aux pieds; celui qui lira toute la sourate sera resplendissant d'une lumière qui s'étendra depuis la terre jusqu'aux cieux. — Sourate *Marie*. Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il se trouve d'hommes qui ont accusé de mensonge Zacharie, et qu'il s'en trouve qui ont reconnu pour véridiques, lui, Jean, Marie et les autres prophètes mentionnés dans cette sourate; qu'il se trouvera de personnes qui auront invoqué Dieu dans ce monde, et de celles qui ne l'auront pas invoqué. — Sourate *Tau*. Le lecteur recevra la récompense de ceux qui ont émigré de la Mecque avec le prophète, et de ceux qui ont combattu avec lui. — Sourate *les Prophètes*. Le lecteur sera bénignement jugé par Dieu; il sera pris par la main et salué par tous les prophètes dont il est fait mention dans le Coran. — Sourate *Pèlerinage*. Le lecteur sera récompensé comme s'il avait fait le pèlerinage, visité la Mecque et le temple. — Sourate *les Croyants*. Les anges répandront sur

SECRÉTAIRE. Sur quoi se fondent ces docteurs pour rejeter les hadiths reconnus par Zamakscheri?

le lecteur une odeur suave. Il sera récréé par toute espèce de parfums à l'approche de l'ange de la mort. — Sourate *la Lumière*. Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il se trouve et se trouvera de croyants de l'un et de l'autre sexe. — Sourate *la Distinction*. Le lecteur verra venir Dieu à sa rencontre le jour de la Résurrection; il sera en sécurité à l'heure suprême, et sera introduit sans obstacle dans le paradis. — Sourate *les Poëtes*. Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée que Noé, Houd, Saleh, Schéab et Abraham comptent de croyants et de mécréants; qu'on compte de personnes qui ont renié Jésus et ont cru à Mahomet. — Sourate *la Fourmi*. Comme dans la précédente. De plus, le lecteur en sortant du tombeau s'écriera: Il n'y a de Dieu que Dieu. — Sourate *l'Histoire*. Le lecteur aura autant de récompenses que Moïse compte de croyants et de mécréants. Il n'y aura pas d'ange dans les cieux ni sur la terre, qui ne rende témoignage à sa vertu au jour de la Résurrection. — Sourate *l'Araignée*. Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il se trouve de croyants et d'impies.

Sourate *les Romains*. Il est réservé au lecteur une décuple récompense autant de fois répétée qu'il y a d'anges entre le ciel et la terre. Il retrouvera ce qu'il aura perdu le jour ou la nuit de cette lecture. — Sourate *Lokman*. Le lecteur aura Lokman pour compagnon le jour de la Résurrection, et recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il se trouvera de personnes justes ou ayant détourné les autres de l'injustice.

Sourate *l'Adoration*. Le lecteur jouira du même bonheur que s'il voyait la nuit Alkaudar. — Sourate *les Conjurés*. Celui qui lira cette sourate, et l'enseignera à sa famille ainsi qu'à ses esclaves, n'aura pas à craindre les tourments du tombeau. (Ces tourments consistent en ce que les anges armés d'ongles

Cadi. Sur ce que ces hadiths, loin de remonter à Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu

de fer frappent la face et le dos du coupable pour séparer l'âme du corps; puis, à coups redoublés, ils font descendre le corps à plusieurs coudées de profondeur dans la terre.) — Sourate *la Victoire*. Le lecteur aura la même récompense que s'il avait combattu avec Mahomet. — Sourate *Celles qui éparpillent*. Décuple récompense autant de fois répétée qu'il y a eu et qu'il y aura de souffles de vent. — Sourate *la Lune*. Au jour de la Résurrection, le lecteur aura le visage semblable à la lune quand elle est à son plein. — Sourate *l'Événement*. Celui qui lira cette sourate toutes les nuits, n'aura point à craindre la pauvreté.

Sourate *l'Épreuve*. Au jour de la Résurrection, le lecteur aura pour intercesseurs tous les croyants, tant hommes que femmes. — Sourate *l'Ordre*. Jésus priera pour le lecteur, et demandera pardon pour lui tous les jours de sa vie. Au jour de la Résurrection, Jésus sera son compagnon fidèle. (Pour s'expliquer cette intervention de Jésus, il faut savoir que dans cette sourate se trouve le verset où Mahomet a appliqué à lui-même la promesse relative au Paraclet. Le verset et celui-ci : Jésus, fils de Marie, disait : O enfants d'Israël, je suis celui que Dieu a envoyé vers vous pour confirmer le Pentateuque, et pour vous annoncer la venue d'un autre envoyé dont le nom sera *Ahmet*. Voir, pour la réfutation, *Soirées de Carthage*, p. 113.) — Sourate *les Génies*. Le lecteur aura la même récompense que s'il avait délivré autant de captifs qu'on compte de génies qui ont cru en Mahomet, et de ceux qui n'ont pas cru. (Les Arabes, comme les Juifs, admettent des génies tenant le milieu entre l'homme et l'ange. Ils ont cela de commun avec l'homme, qu'ils ont la liberté de faire le bien et le mal, qu'ils peuvent se convertir ou persévérer dans l'impénitence.)

Sourate *la Résurrection*. Moi (Mahomet) et Gabriel, nous attesterons au jour de la Résurrection que le lecteur a cru à ce jour solennel. — Sourate *l'Homme*. Le lecteur recevra de

soit sur lui ! demeurent interrompus dans la chaîne traditionnelle.

SECRÉTAIRE. Zamakscheri est cependant une autorité bien imposante.

CADI. C'est pour cette raison qu'elle est plus suspecte. Nous avons dit pourquoi.

SECRÉTAIRE. N'est-ce pas nuire au Coran que d'infirmer ces hadiths ?

CADI. C'est au contraire écarter du livre une chose nuisible : ces hadiths portent que celui qui lit la sourate *Elâlaq* (sang coagulé) ou la sourate *Elzalzala* (tremblement de terre), a le même mérite que s'il lisait tout le Coran ; que la lecture

Dieu, pour récompense, un jardin et un habit de soie. — Sourate *le Front sévère.* Le lecteur se présentera au jour de la Résurrection avec un visage riant et agréable. — Sourate *les Fraudeurs.* Le lecteur, au jour de la Résurrection, boira un vin très-pur, puisé dans des bouteilles cachetées. — Sourate *l'Ouverture.* Dieu ne permettra pas que le lecteur soit du nombre de ceux qui apparaîtront, au jour de la Résurrection, le Coran attaché sur le dos. (On compare ceux qui ont le Coran sans s'en servir, à un âne chargé de livres.) — Sourate *l'Étoile du soir.* Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il y a d'étoiles dans le ciel. — Sourate *le Soleil.* Le lecteur aura la même récompense que s'il avait donné en aumônes tout ce que le soleil et la lune éclairent. — Sourate *l'Aurore.* Le lecteur recevra une décuple récompense autant de fois répétée qu'il y a d'orphelins et de pauvres.

Sourate *la Dilatation.* Celui qui lira cette sourate aura la même récompense que s'il venait à moi (Mahomet) au moment où je suis accablé de tristesse, et qu'il rendît la paix à mon âme. (Ont été omises les sourates où il se trouve répétition des mêmes récompenses.)

des deux dernières sourates du livre, composées de deux lignes chacune, est aussi agréable à Dieu et procure la même récompense que la lecture non-seulement du Coran entier, mais encore de tous les livres révélés. Cet enseignement ne tend à rien moins qu'à faire négliger par les plus zélés la lecture du Coran, et à la faire abandonner par le plus grand nombre des fidèles. L'homme placé entre deux avantages égaux préfère naturellement celui qui lui coûte moins; de là, préférence de la lecture de la sourate *Elâlaq*, ou de la sourate *Elzalzala*, à la lecture de tout le livre. L'homme doit préférer surtout l'avantage qui est à la fois le plus considérable et le moins coûteux; de là, preférence des quatre lignes, qui constituent les deux dernières sourates, au Coran en entier, y compris les sourates *Elâlaq* et *Elzalzala*. Et de tels hadiths viendraient de Dieu! Dieu est prudent et sage.

Secrétaire. Il paraît étonnant que le savant Zamakscheri se soit fait l'écho de hadiths qui portent un aussi évident cachet de leur origine.

Cadi. Le zèle explique tout.

Dziri. Pour les hadiths qui remontent au prophète, penses-tu, ô cadi, qu'ils lui aient été révélés? Ou bien, sont-ils le fait de son invention?

Cadi. Dieu en sait plus que nous là-dessus. Mais ce que nous pouvons dire, puisque nous l'avons lu, c'est que le prophète appelle la Sonna livre de philosophie, et non, livre révélé; ce que nous pouvons dire, c'est que la sagesse qui se trouve dans la Sonna est parfois au-dessus de la

sagesse du Coran, comme dans ce passage : *La chose la moins parfaite que Dieu ait enseignée, c'est le divorce.* Personne de vous, Messieurs, n'ignore les inconvénients du divorce préconisé dans le Coran. Enfin, si le prophète a jugé utile de faire usage du privilége pour nous léguer des hadiths, pourquoi ne l'aurait-il pas fait?

Dziri. Que penses-tu des Chiïtes?

Cadi. Ils ont eu tort de nier la Sonna, parce qu'ils ont rejeté un bon livre.

Dziri. Ils l'ont rejeté, parce qu'on le leur donnait comme révélé de Dieu.

Cadi. Les Chiïtes auraient bien fait de se taire. Leur schisme a été la première brèche faite à l'Islam.

Le Dziri garde le silence, sans paraître satisfait.

DIALOGUE XI.

Sujet : A-t-il été fait usage du mensonge dans le Coran? — A quels signes peut-on reconnaître le langage de l'homme? — Examen de la sourate *Joseph*.

§ I.

Cadi. Le Dziri est toujours absorbé dans ses réflexions. Tu oublies donc, cher collègue, que nous sommes chez toi, et en récréation. Trêve, il en est temps, trêve des choses sérieuses.

Dziri. Excusez, Messieurs, ma monotonie. Dieu m'envoie les pensées; je ne saurais les éloigner.

Muphti. Précieux don que celui de la réflexion! Nos sages ont dit que l'homme est *grand* par deux *petites* choses : le cœur et la langue. Mais, sans la réflexion, l'homme ne serait rien : c'est à la raison de balancer les sentiments du cœur, et de ne les livrer qu'après contrôle à la parole.

Dziri. Ce qui me préoccupe, Messieurs, ce sont les conséquences de ce que nous avons traité. Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! brûlant de zèle pour la gloire de Dieu, a dû bien souvent faire usage du privilége.

Cadi. Toutes les fois, nous devons le présumer,

que la gloire de l'Islam le demandait, et que l'ange Gabriel se faisait trop attendre.

Dziri. Voilà une réponse qui dit beaucoup et ne dit rien. Que le cadi me le pardonne!

Cadi. Je ne sais plus comment parler au Dziri. Il me semble que, quand on est aussi difficile pour les réponses, on devrait être plus sobre de questions.

Muphti. Depuis que la bonne harmonie est rétablie entre vous, Messieurs, la question a avancé. Chitan le jaloux nous menace d'un souffle; soyons sur nos gardes.

Dziri. Je désire connaître quelle proportion le pieux mensonge occupe dans le Coran; en d'autres termes, quels versets viennent de Dieu, quels versets doivent être attribués à l'homme. La réponse du cadi, je vous le demande, est-elle propre à me satisfaire?

Cadi. Bagatelle! Un volume ne suffirait pas pour répondre à une telle question. Je ne pense pas que le Dziri ait la prétention de nous faire passer la nuit chez lui.

Dziri. Si vous voulez honorer mon hospitalité, laissez-moi la rendre complète. Ne craignez pas de me prendre au dépourvu : déjà mes domestiques sont en train, l'un, de traire les vaches, l'autre, de cueillir les fruits au jardin. Pour plat de résistance, nous aurons une marmite de couscous, pivotée par trois poules de Constantine; le tout, préparé par la main la plus habile de ma maison...

Cadi. Et nos clients? Leur faire faux bon deux jours de suite, c'est un peu trop.

Dziri. Vos clients feront comme les miens : ils attendront.

Muphti. N'avez-vous pas des lapins à la campagne?

Dziri. Vous aurez des lapins. Ceux de mes voisins sont à ma disposition.

Muphti. Dieu le veut, ô cadi! restons. Entre en matière pour satisfaire notre hôte.

§ II.

Cadi. La question est délicate : les âmes vulgaires ne pourraient répéter notre conversation sans la dénaturer et nous compromettre. Je crains que ces murs n'aient des oreilles.

Dziri. Chez moi, il n'y a, après Dieu, que deux yeux qui voient, que deux oreilles qui entendent, qu'une langue qui parle.

Cadi. Sur ce, je commence : Le langage de Dieu diffère essentiellement de celui de l'homme. David, que la paix de Dieu soit sur lui! a dit dans le *Zabour* (livre des Psaumes) : Tout homme est faillible dans ses paroles comme dans ses actes : *Coullou radjolin câdhiboun* (omnis homo mendax, ps. 118). Salomon, que la paix de Dieu soit sur lui! a dit aussi : L'homme ne parle pas longtemps sans laisser paraître quelque défectuosité dans son langage : *Fy kethreti 'l-kelâmi la ienqossou 'l-khatyah* (In multo eloquio non deerit peccatum. Prov.). Le langage de Dieu est toujours irrépréhensible. De là, la règle pour discerner entre versets et versets du Coran : toutes les fois

qu'un passage montre un côté défectueux, soit au point de vue de l'histoire (1), soit au point de

(1) Pour juger jusqu'à quel point l'exagération et le mensonge sont familiers aux auteurs musulmans, et pour apprendre par des faits matériels aux hommes à qui l'on a affaire, à se méfier de leurs ouvrages en matière de religion, il convient de citer un passage pris entre mille. C'est un aperçu sur Rome par un de leurs célèbres géographes : « Rome, capitale des Romains, est située au nord-ouest de Constantinople. La distance entre les deux villes est de cinquante jours de marche. Le roi de Rome est appelé roi des richesses. Cette ville est la résidence du pape, souverain pontife des Latins. Rome est une des merveilles du monde par la grandeur des édifices et la multitude des habitants. La grandeur des édifices est au-dessus de tout ce qu'on peut s'imaginer ; on ne peut s'en former une idée sans le voir. Au rapport d'Alwalid de Damas, fils de Moslem, le périmètre de Rome est de quarante milles. A chaque mille est une porte. Après avoir franchi la première porte, on entre dans le Forum, réservé aux chevaux et aux mulets. Après, on trouve une autre place où se tiennent les banquiers et les vendeurs d'habits. Au milieu de la ville s'élève une haute et vaste tour, placée à l'extrémité d'une église qui regarde l'Orient. Au milieu de cette tour est un bassin dont le fond est couvert de lames d'airain. De ce bassin coule l'eau nécessaire à tous les habitants. On rapporte qu'au milieu de la ville on voit une colonne en pierre sur laquelle est représenté un homme assis sur un chameau ; au-dessous on lit cette inscription : *Ne craignez rien pour votre ville jusqu'à ce qu'arrive un peuple figuré par cet emblème. Car ce peuple se rendra maître de Rome.* Trois côtés de la ville sont baignés par la mer (on veut dire apparemment par le Tibre) ; le quatrième côté donne sur le continent. La ville est entourée d'un double mur de marbre blanc. L'intervalle entre les deux murs est de deux cents coudées ; chaque mur a dix-huit coudées d'épaisseur et soixante-deux de haut. Entre les deux murs court un fleuve

vue de la science, soit au point de vue de la logique, soit au point de vue de la morale, ce passage, à coup sûr, est le langage de l'homme.

d'eau douce, et dans sa marche il dépose des eaux dans toutes les maisons. Sur ce fleuve s'élève un pont couvert de lames d'airain, dont chacune a quarante-six coudées de long et quarante-trois de large. Entre la porte du roi et la porte d'or s'étend un espace de douze milles. D'orient en occident s'étend aussi un marché dont la toiture d'or est soutenue par des colonnes d'airain. Près de ce marché il en est un autre où se rendent tous les marchands. On dit qu'il y en a un troisième, construit sur des colonnes d'airain, dont chacune a trente coudées de haut. Entre ces colonnes est un canal d'airain dans lequel pénètre une langue de la mer. C'est aussi dans ce canal qu'entrent les navires chargés de marchandises destinées à approvisionner la ville. Les marchandises sont exposées sur la place publique; chacun achète ce qu'il veut, et se retire au loin. Dans l'enceinte de la ville s'élève une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul : c'est là que ces deux apôtres sont ensevelis; ils attirent un grand concours de pèlerins. On rapporte des choses admirables sur l'un et sur l'autre apôtre. Cette église a mille cinq cents coudées de long et deux cents de haut. Tout près est une autre église dédiée à saint Étienne, premier martyr, longue de six cents coudées, large de trois cents et haute de cinq cents : *toiture, murs, parvis et croisées, tout est formé d'une seule pierre.* On compte dans la ville beaucoup d'autres églises et mille monastères, tant pour les hommes que pour les femmes qui se consacrent à la vie monastique. Le long des murs d'enceinte de la ville s'élèvent trente mille colonnes. Dans l'intérieur on compte douze mille places publiques. Sur chaque place sont deux bassins, dont l'un fournit à la boisson, et l'autre est pour l'agrément. On y compte aussi douze mille marchés, dont chacun est traversé par deux canaux pour l'écoulement des eaux; tous ces marchés sont pavés de marbre blanc; des colonnes d'airain, soutiennent la cou-

Digitized by Google

DZIRI. La règle paraît sûre. Passons à l'application.

verture de lames de même métal. La ville possède en outre sept cent soixante bains.

« Le samedi, dès le premier degré de la déclinaison du soleil, tout le monde sur tous les marchés suspend les affaires jusqu'au coucher du soleil du dimanche, jour de fête chez les chrétiens. Rome possède aussi des colléges où l'on enseigne les diverses sciences : la médecine, l'astrologie, la philosophie, la géométrie, etc.; ces établissements sont, dit-on, au nombre de cent vingt. Il y a aussi une église, dite de Sion; elle est faite sur le plan de l'église de Sion de Jérusalem; l'étendue en est de douze mille coudées carrées; la hauteur, de deux cents coudées. Au milieu est une cour *sub dio*, d'une étendue de trois mille quatre cent quarante-quatre coudées carrées. L'autel sur lequel on sacrifie, est d'émeraudes; il est soutenu par vingt statues d'or, hautes de trois coudées; leurs yeux sont d'hyacinthe. L'église a mille deux cents portiques en marbre brillant, autant en airain doré. Chaque portique, de cinquante coudées de long, est réservé à un évêque. Dans la même église, on compte deux cents portes d'airain et quarante en or; il y a encore plusieurs portes en ébène et en ivoire. Des lambris pendent trente mille chaînes d'or qui soutiennent autant de lampes, sans compter celles qu'on allume le jour du dimanche. Le personnel qui vit des rentes de cette église, évêques, ministres et autres, s'élève à cinquante mille; quand il meurt un membre, il est remplacé par un autre. On y compte dix mille urnes, dix mille tables d'or, dix mille calices d'or, dix mille chandeliers d'or; les candélabres qui entourent l'autel sont au nombre de sept cents, tous en or. Les croix qui servent le jour de la fête des palmes, sont au nombre de trois mille; de plus, une infinité de croix en fer et en airain sculpté. Cette église possède dix mille livres de prières, dont les couvertures sont d'or et d'argent; sur tous sont peintes les images de tous les prophètes, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, y compris

MUPHTI. Oui, la matière est délicate. Recommandons-nous à Dieu contre Chitan le brouillon.

celle de Marie. En voyant ces images, on croit voir le type. Dans cette église, le siége du roi est entouré de cent colonnes; sur chaque colonne est une statue qui tient une verge à la main; sur chaque verge est écrit le nom d'un des rois de la terre. Les Romains regardent ces statues comme des talismans ou des figures magiques. Lorsqu'ils frappent ces figures et qu'une d'entre elles se remue, c'est un signe que le roi de la nation dont elle porte le nom veut leur déclarer la guerre; alors les Romains se tiennent en garde et prennent leurs mesures.

« Un autre talisman consiste en des branches d'olivier :

« Devant l'église est un vestibule de cinq milles carrés d'étendue. Au milieu s'élève une colonne d'airain, de cinquante coudées de haut; sur cette colonne est la figure en or d'un oiseau qu'on appelle *soudania;* cet oiseau tient en son bec et en chacun de ses pieds un rameau d'olivier. Au temps de la récolte des olives, tous les oiseaux de la contrée se présentent portant chacun un rameau d'olivier dans son bec et un rameau à chaque pied, ce qui fait trois rameaux, qu'il jette sur le talisman. Ces branches fournissent l'huile et les olives pour la provision de tous les habitants. On dit que tout ceci s'opère par l'art de *Balnaïas,* auteur des talismans. La garde de ce talisman est confiée à des hommes désignés par le roi. Les portes qui y conduisent sont toujours fermées. Quand le temps des olives est passé, et que le vestibule est encombré de branches et de fruits, on réunit les gardiens. Le roi fait les distributions convenables aux patriarches et aux autres successivement. Ce qui reste d'huile sert pour l'entretien des lampes de l'église.

« Encore un autre talisman : dans certaines églises entre un ruisseau qui prend sa source hors de la ville et charrie avec lui des grenouilles, des tortues et des écrevisses en grande quantité. A l'endroit où le ruisseau entre dans l'église, est placée une figure en pierre tenant dans sa main un vase en

TOUS LES INTERLOCUTEURS ENSEMBLE. *Aoud bel-lahi men Chitan irradjim!*

§ III.

CADI. A la sourate *Joseph*, en finissant le récit, Dieu aurait dit à Mahomet ces paroles : *Cette histoire est du nombre des révélations jusqu'ici inconnues*. Moïse l'avait écrite depuis plus de deux mille ans. Ce récit se trouve dans la *Thaourat* (Pentateuque) bien plus au long que dans le Coran. Dans notre livre, il ne renferme qu'une cen-

fer d'une forme concave, faisant l'effet de vouloir prendre de l'eau. Lorsque des animaux nuisibles arrivent à ce talisman, ils reculent, et aucun n'entre dans l'église. Toutes ces choses (dit le géographe) ont été copiées sur l'ouvrage d'Eben-el-Fakih, c'est-à-dire, de Mohammet-ben-Ahmet-el-Hamdouq. Des habitants de Bagdad, qui ont vu cette ville, ont assuré qu'elle est par son étendue, par sa magnificence et par sa population, telle que nous venons de la décrire. Qui n'a pas vu Rome, doute de toutes ces choses. On dit aussi que les habitants de Rome coupent leur barbe et se rasent le milieu de la tête. A la demande pourquoi ils font cela, ils répondent : Lorsque Simon Pierre et les apôtres se présentèrent pour prêcher la religion chrétienne, les habitants les repoussèrent comme imposteurs, et leur rasèrent le visage et la tête en signe de dérision. Mais, après avoir reconnu la vérité de ce que les apôtres prêchaient, les Romains, touchés de repentir de ce qu'ils avaient fait, se coupèrent la barbe et se rasèrent la tête pour expier leur péché. » (Le cheikh el-Amâm el-Arf Zakaria, Ben-Mohammed, Ben-Mohammed-el-Korouni, dans son ouvrage intitulé : Fy âdjaïb 'lbeldan âla sebâa aqâlim : *Choses remarquables parmi les pays des sept climats*, sixième climat.)

taine de versets, tandis que dans le livre de Moïse il comprend huit chapitres; en tout, plus de trois cents versets.

Dziri. Une chose qui se trouve écrite parmi les hommes ne peut plus, en effet, être comptée parmi les *secrets inconnus* gardés auprès de Dieu.

Secrétaire. Ce sont peut-être les Juifs qui ont copié cette histoire sur le Coran.

Muphti. Défendons le Coran, mais évitons de faire rire de nous.

Dziri. Je désire comparer le récit du Coran et celui de la Thaourat; lisons quelques passages.

Cadi. Qu'à cela ne tienne. J'ai bien fait de porter avec moi le livre de Moïse.

Dziri. Secrétaire, prends le Coran, et lis l'histoire de Joseph.

Secrétaire. « Un jour Joseph dit à son père : O mon père! j'ai vu onze étoiles, le soleil et la lune m'adorer. — O mon enfant! répondit Jacob, garde-toi bien de raconter ce songe à tes frères; peut-être imagineraient-ils contre toi quelque stratagème : Chitan est l'ennemi déclaré de l'homme... Un jour, les fils de Jacob se disaient les uns aux autres : Joseph et son frère Benjamin sont les plus chéris de notre père; cependant nous sommes plus nombreux. En vérité, notre père est dans une erreur manifeste. Tuez Joseph, ou bien faites-le disparaître de quelque manière, et les attentions de votre père seront pour vous. Ensuite vous ferez pénitence en vous conduisant en hommes de bien. L'un d'entre eux dit alors : Ne tuez pas Joseph, jetez-le plutôt au fond d'un puits, si

vous voulez absolument vous en défaire; quelque voyageur le ramassera. Un jour les frères de Joseph dirent à Jacob : O notre père! pourquoi ne veux-tu pas nous confier Joseph? Nous lui voulons cependant du bien. Laisse-le partir demain avec nous : il fera paître les troupeaux, il jouera; et nous serons ses gardiens. — Vous ne pouvez le prendre, dit Jacob, qu'en me causant du chagrin. Je crains qu'un loup ne le dévore au moment que vous n'y ferez pas attention. — Un loup le dévorer! nous sommes assez nombreux pour pouvoir le défendre. Ils emmenèrent Joseph avec eux, et, d'un commun accord, ils le jetèrent au fond d'un puits. Nous (Dieu) fîmes cette révélation à Joseph : Tu leur diras un jour ce qu'ils ont fait, et ils ne le comprendront pas. Le soir, les frères coupables se présentèrent devant leur père en pleurant : O notre père! dirent-ils, nous nous étions éloignés après nous être fait un réciproque défi dans l'exercice de la course. Nous avions laissé Joseph auprès de nos habits; et voilà qu'un loup l'a dévoré. Mais tu ne voudras pas nous croire, bien que nous disions la vérité. Ensuite, ils lui montrèrent la chemise de Joseph, laquelle ils avaient fallacieusement teinte d'un sang étranger. Jacob leur dit : C'est vous-mêmes qui avez ainsi arrangé tout cela; mais mieux vaut-il pour moi de garder la patience. J'implore le secours de Dieu dans le malheur que vous venez de m'apprendre.

« Des voyageurs vinrent à passer par là. Ils détachèrent de la caravane un homme chargé de leur apporter de l'eau. Celui-ci laissa descendre

le seau dans le puits, et s'écria : Oh! l'heureuse rencontre! voici un enfant. On le cacha pour le vendre; mais Dieu connaissait leurs actions : on le vendit pour un vil prix. »

Dziri. Assez, ô secrétaire! lis le même sujet dans le livre de Moïse.

Secrétaire. « Voici ce qui arriva à la famille de Jacob : Joséph, âgé de dix-sept ans, était à paître les troupeaux avec ses frères; et, comme un des plus jeunes, il restait avec les enfants de Bala et de Zelpha, femmes de son père. Joseph accusa alors ses frères devant son père d'un crime énorme. Jacob aimait Joseph plus que tous ses autres enfants, parce que c'était un fils de sa vieillesse : il lui avait fait faire une tunique de plusieurs couleurs. Les frères de Joseph, voyant que leur père l'aimait plus que tous les autres, le haïssaient et ne pouvaient lui parler qu'avec aigreur. Un songe qu'il eut et qu'il raconta à ses frères le fit haïr encore davantage. Il leur dit : Écoutez le songe que j'ai eu. Nous étions dans les champs à faire des gerbes, et voilà que ma gerbe se leva et se tint debout; puis je vis vos gerbes se ranger autour de la mienne, et se prosterner devant elle. Ses frères lui dirent : Espères-tu donc régner sur nous? serons-nous tes sujets? Le songe et cet entretien ne firent qu'augmenter la haine contre Joseph. Il eut un autre songe, qu'il raconta aussi à ses frères. J'ai vu en songe, dit-il, le soleil, la lune et onze étoiles s'incliner devant moi. Après qu'il eut fait ce récit à son père et à ses frères, son père lui dit, sur le ton de la réprimande : Que

vent dire ce songe? Crois-tu donc que moi, ta mère et tes frères nous viendrons nous prosterner devant toi? De là accroissement de haine et de jalousie de la part des onze frères; mais le père considérait la chose avec attention et en silence. Un jour que les frères de Joseph étaient allés paître près de Sichem les troupeaux de leur père, Israël dit à Joseph : Tes frères font paître nos brebis dans la contrée de Sichem; viens, que je t'envoie vers eux. Joseph répondit : Me voici tout prêt. Israël ajouta : Va voir si tes frères se portent bien, si les troupeaux sont en bon état, et tu me rapporteras ce qui se passe. Joseph partit de la vallée d'Hébron, se dirigeant vers Sichem. Un homme, l'ayant rencontré errant dans les champs, lui demanda : Que cherches-tu? Joseph répondit : Je cherche mes frères; dis-moi, je te prie, où ils font paître leurs troupeaux. Cet homme lui dit : Ils sont partis d'ici, je les ai entendus se dire : Allons vers Dothaïn. Joseph se dirigea donc vers ses frères, et il les trouva à Dothaïn. Ceux-ci l'aperçurent de loin. Avant qu'il arrivât à eux, ils conçurent le criminel dessein de le faire périr. Ils se dirent les uns aux autres : Voilà notre songeur qui vient; allons, tuons-le et le jetons dans une de ces citernes; nous dirons qu'une bête féroce l'a dévoré, et nous verrons à quoi ses songes lui auront servi. Mais Ruben, entendant ces paroles, chercha à le sauver de leurs mains, et leur dit : Ne répandez pas son sang, jetez-le dans cette citerne isolée; mais conservez vos mains pures. En parlant ainsi, Ruben se proposait de sauver son

frère et de le ramener à son père. Dès que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils le dépouillèrent de sa tunique bigarrée, et le jetèrent dans une vieille citerne desséchée. Ensuite, pendant que les frères coupables prenaient assis leur repas, ils aperçurent une caravane de voyageurs ismaélites venant de Galaad, ayant leurs chameaux chargés de parfums, de résine et de myrrhe, et suivant le chemin de l'Égypte. Alors Juda dit à ses frères : A quoi nous servira d'avoir fait mourir notre frère, tout en déguisant sa mort? Mieux vaut-il le vendre à ces marchands, que de tremper nos mains dans son sang : car il est notre frère, il est notre chair. Ses frères consentirent à cette proposition. Ils retirèrent Joseph de la citerne; et, au passage de la caravane, ils le vendirent à des marchands ismaélites qui l'emmenèrent en Égypte. Ruben étant retourné à la citerne, voyant que Joseph n'y était plus, déchira ses vêtements. Il courut auprès de ses frères, et leur dit : L'enfant n'y est plus; que vais-je devenir? Ils prirent alors la tunique de Joseph, et, après avoir égorgé un chevreau, la trempèrent dans le sang; puis ils l'envoyèrent à leur père, en chargeant les messagers de lui dire: Voici ce que nous avons trouvé; vois si c'est la tunique de ton fils ou non. Jacob la reconnut et s'écria : Oui, c'est la tunique de mon fils; il a été dévoré; Joseph est devenu la proie d'une bête féroce. Le père déchira ses habits, mit une ceinture autour de ses reins, et demeura longtemps inconsolable. En vain ses fils et ses filles essayèrent-ils de tempérer sa douleur; il refusa

toute consolation, en disant : Mon affliction ne finira qu'à la mort, quand j'irai rejoindre mon fils.

« Cependant les Madianites vendirent Joseph en Égypte à Putiphar, officier de Pharaon. »

Dziri. C'est assez, ô secrétaire!

Secrétaire. Elhamdou lillâhi (louange à Dieu)!

Dziri. Voilà, Messieurs, la partie correspondante à celle que nous avons lue dans le Coran. Faisons le parallèle.

Muphti. Le récit de Moïse est plus long que celui du Coran. Quant aux faits, ils sont à peu près les mêmes, sauf le songe relatif aux gerbes, dont le Coran ne fait pas mention.

Le Dziri se tourne vers le secrétaire, et lui dit tout bas : Ce ne sont donc pas les juifs qui ont emprunté au Coran.

Secrétaire. Cette longueur dans la Thaourat ne me va pas : c'est la lenteur de l'ânesse; dans le Coran, c'est la rapidité du coursier.

Cadi. Pour moi, en écoutant la lecture du livre de Moïse, je me représentais les feuilles de l'olivier légèrement dorées par les rayons du soleil, et doucement caressées par le souffle du zéphyr; le récit du Coran me rappelait un départ de combattants enveloppés dans des tourbillons de poussière.

Dziri. Pour moi, Messieurs, je n'ai fait attention ni à la différence de longueur entre les deux récits, ni au côté littéraire. Ce que je n'ai pas perdu de vue, c'est le côté logique : dans le récit de Moïse, Jacob, bien qu'il ait connaissance de la jalousie de ses fils envers Joseph, ne paraît pas

soupçonner des intentions criminelles. En bon père de famille, il les croit tous dignes de son affection : il envoie Joseph voir si ses frères se portent bien. Joseph tombe dans le piége, sans que Jacob ait pu le soupçonner. La tragique aventure commence d'une manière naturelle. Dans le Coran, au contraire, Jacob connaît la malice de ses fils; il en prévient Joseph, *de peur,* dit-il, *qu'ils n'imaginent contre toi quelque stratagème.* Malgré de tels soupçons, Jacob laisse partir Joseph avec ses frères, quand ils viennent le lui demander. En vérité, Jacob n'eût pas agi autrement, s'il avait fait partie du complot. Ceci n'est donc pas naturel.

Jacob dit à ses fils : *Je crains qu'un loup ne dévore Joseph.* Puis, les fils reviennent en disant : *Un loup l'a dévoré.* Ne dirait-on pas que le père a insinué la réponse, que la réponse était une chose convenue entre le père et les enfants? Ceci n'est donc pas naturel.

Jacob ajoute : *C'est vous qui avez arrangé tout cela.* Cette parole, prise au sérieux, confirme ce que nous avons dit plus haut : que Jacob avait connaissance des intentions criminelles de ses enfants, et fait ressortir son imprudence de leur avoir confié Joseph. Mais non, elle fait plutôt l'effet d'avoir été placée pour déguiser le rôle de complice. Ceci, de quelque manière qu'on l'envisage, n'est pas naturel.

Le soir, est-il dit, ils se *présentèrent devant leur père en pleurant.* Il n'est pas rare de voir les femmes feindre des larmes; on trouve même quelque-

fois des hommes qui possèdent ce don. Mais, malgré toute la duplicité des frères de Joseph, pouvez-vous vous représenter des larmes dans les yeux de ces gros gaillards, au moment où leur âme était encore sous l'impression du fratricide? Ceci n'est donc pas naturel.

Reprends la Thaourat, ô secrétaire; voyons les circonstances qui ont conduit Joseph en prison.

Secrétaire. « Le Seigneur, à cause de Joseph, bénit la maison de l'Égyptien; il multiplia son bien tant à la ville qu'à la campagne. Joseph acquit la confiance de son maître, qui lui donna l'intendance de toutes ses affaires. Putiphar ne s'occupait plus que de se mettre à table et de manger. Or, Joseph était remarquable par sa taille et la beauté de son visage. Quelque temps après, sa maîtresse écouta le souffle du diable, et sentit l'infirmité dans son cœur. Elle invita Joseph au mal. Mais Joseph, ayant horreur de toute action criminelle, lui dit : Tu vois que mon maître m'a confié toutes choses. Il ne sait plus ce qu'il a dans sa maison. Tout est entre mes mains. Il n'a réservé que toi, qui es sa femme. Comment pourrais-je commettre un si grand crime et péché contre mon Dieu? Cette femme continua plusieurs jours à solliciter Joseph par de semblables paroles. Joseph fut inébranlable. Or, il arriva un jour que Joseph, étant entré dans la maison pour quelques affaires, s'y trouva seul; personne ne pouvait être témoin de sa conduite. Sa maîtresse le prit par le bernous, en l'invitant au mal. Joseph lui laissa le bernous entre les mains, prit la fuite, et sortit de

la maison. Cette femme, désappointée en voyant le bernous entre ses mains, et indignée de voir ses avances méprisées, appela les domestiques et leur dit, en parlant de son mari : Il nous a amené cet Hébreu pour nous insulter. Cet homme est venu à moi la passion dans le cœur; pour toute défense, je me suis mise à crier. Lorsqu'il a entendu mes cris, il a laissé entre mes mains son bernous, que je tenais pour le repousser, et a pris la fuite. Lorsque le mari rentra dans la maison, elle lui montra le bernous, qu'elle gardait comme prétendue preuve de sa fidélité, et lui dit : L'esclave hébreu que tu nous a amené est venu pour me faire violence. Comme je me suis mise à crier, il a pris la fuite, laissant le bernous entre mes mains. A ce récit, le maître entra dans une grande colère, et fit mettre Joseph en prison. »

Dziri. Arrête, ô secrétaire! pose la Thaourat, et lis le morceau correspondant dans le Coran.

Secrétaire. C'est, pour moi, laisser le pain du soldat, pour savourer le pain du sultan. J'y suis. « Lorsque Joseph parvint à l'âge de puberté, nous lui donnâmes la sagesse et la science. C'est ainsi que nous récompensons ceux qui font le bien. La maîtresse de la maison conçut de la passion pour lui; elle ferma les portes de l'appartement, et l'invita au mal. Dieu m'en préserve! répondit Joseph. Mon maître m'a donné une généreuse hospitalité. Les méchants ne prospèrent pas. Zalika (nom de la femme) redoubla d'instances. Joseph était sur le point de succomber, lorsqu'un avertissement de Dieu l'en détourna. Nous avons

voulu le détourner d'une action coupable et déshonorante, car il était du nombre de nos serviteurs sincères. Alors, tous les deux s'élancent vers la porte : Joseph pour fuir, Zalika pour le retenir; et la femme déchire la tunique du jeune homme par derrière. Le mari arrive sur ces entrefaites; tous deux se trouvent en face de lui, à l'entrée de la porte. Que mérite, dit Zalika, celui qui a voulu attenter à la vertu de ta femme? N'est-ce pas la prison ou un châtiment terrible? — C'est elle, dit Joseph, qui a voulu me porter au mal. Un parent de Zalika intervient, et propose ce témoignage : Si la tunique est déchirée par devant, c'est la femme qui dit la vérité, et le garçon est du nombre des menteurs. Si, au contraire, la tunique est déchirée par derrière, c'est la femme qui ment, et lui dit la vérité.

« Le mari examina la tunique, et vit qu'elle était déchirée par derrière. Voilà vos fourberies, ô femmes! s'écria-t-il; voilà vos fourberies! vos fourberies sont grandes. Le mari, se tournant vers le jeune homme, lui dit : O Joseph, ne fais pas d'esclandre, et toi, Zalika, demande pardon de la faute; car tu es du nombre des pécheresses! Les femmes de la ville, de se raconter le *fattarello* (petit fait), en disant : La femme de l'Azis (éminent) est devenue folle de son esclave ; elle a voulu!... Cette femme, en vérité, ne suit pas le droit chemin. Lorsque Zalika eut connaissance de ces propos, elle invita les voisines à un festin; elle donna un couteau à chacune, puis elle ordonna à Joseph de paraître. Quand ces femmes eurent vu le jeune

homme, chacune de lui faire compliment : O Dieu ! s'écriaient-elles, ce n'est pas un homme, c'est un ange digne de nos adorations ; et, dans la distraction, elles se taillaient les doigts (en croyant couper des oranges ou des citrons).

« Voilà cependant, dit Zalika, voilà celui au sujet duquel j'ai encouru vos blâmes. J'ai voulu le faire céder à mes désirs ; mais il s'obstine à garder l'innocence. S'il persiste dans son refus, il sera jeté en prison, où il sera réduit à un état misérable.

« Seigneur, s'écria Joseph, la prison est préférable au crime auquel ces femmes me sollicitent. Si tu ne me protégeais contre leurs séductions, je me laisserais entraîner par un penchant de jeune homme, et serais du nombre des insensés.

« Dieu exauça Joseph et déjoua toutes leurs ruses; car il entend et sait tout. Cependant, malgré les preuves que Joseph avait données de son innocence, on le mit en prison pour un temps. »

Dziri. Suspends, ô secrétaire ! Messieurs, je prévois et apprécie d'avance les réflexions de chacun de vous sur le parallèle entre le passage du Coran et celui de la Thaourat. J'aurais beaucoup de plaisir à vous entendre; mais nous avons assez immoré sur cette sourate. Seulement, comme c'est particulièrement pour moi que la lecture s'est faite, laissez-moi placer la seule réflexion qui paraisse se rattacher au sujet de notre entretien. Dans le récit de Moïse, Joseph est faussement accusé ; mais, bien que par erreur, il est jugé coupable, et, comme tel, jeté en prison. Cela va de soi.

Dans le Coran, Joseph est reconnu innocent par son maître, qui est son juge. Joseph est cependant mis en prison, sans qu'on voie ni pourquoi ni comment. En ceci, je ne vois pas de logique. Ta clef paraît sûre, ô cadi! continue, je te prie, d'en faire l'application.

Digitized by Google

DIALOGUE XII.

Sujet : Application de la clef aux versets du Coran. — Suite.

Cadi. Continuons. A la sourate *le Miséricordieux*, Aman est compté parmi les hauts fonctionnaires de Pharaon; c'est à lui que ce roi ordonna d'*élever une tour du haut de laquelle on pût apercevoir le Dieu de Moïse*. La vérité est qu'Aman était ministre d'Assuérus, roi de Perse, et non de Pharaon, roi d'Égypte. Il n'est venu que mille cinq cents ans environ après Pharaon. Erreur de personne et de temps.

A la sourate *la Famille d'Imran* et à la sourate *Marie*, on confond Imran père de Moïse, avec Joachim père de Marie; on confond Marie mère de Jésus, avec Marie sœur de Moïse. Dans la prière de ces deux sourates vous lisez : L'épouse d'Imran dit à Dieu : « Mon Seigneur, je vous ai voué le fruit que je porte dans mes entrailles. » Plus tard, elle ajoute : « J'ai eu une fille, je l'ai appelée Marie. » Dans la seconde sourate, vous trouvez : « Marie se rendit auprès des siens, portant son enfant entre ses bras. Tout le monde s'écria : O Marie, tu as fait une belle chose! *O sœur d'Aaron!* ton père n'est pas du nombre des méchants, ni

ta mère du nombre des femmes perdues de mœurs. »

Muphti. Dieu, qui a la connaissance des faits et des temps, ne peut être l'auteur de telles méprises.

Secrétaire. Admirons, Messieurs, le zèle du prophète : il n'a inventé ces versets que pour trouver une occasion de détourner les infidèles d'adorer comme Dieu Aïça, fils de Marie. Après le dernier verset précité vient celui-ci : « Marie fit signe aux siens d'adresser la parole à l'enfant. Ils répondirent : Comment interroger un enfant au berceau? Et l'enfant, prenant la parole, dit : En vérité, *je suis le serviteur de Dieu, qui m'a confié l'Évangile, et m'a constitué son prophète.* » Vous l'entendez, Messieurs, serviteur, prophète, rien de plus. Certes, la fin était bien de nature à justifier le moyen. Admirons aussi l'habileté de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Depuis près de douze cents ans que ces versets sont lus, personne peut-être avant nous n'a découvert ce pieux mensonge, moins encore le motif qui l'a dicté. Ces versets ne semblent différer en rien de ceux qu'a dictés l'ange Gabriel; en rien, sauf l'erreur des temps et des personnes.

Cadi. Pesons un passage consigné dans plusieurs sourates, en particulier dans la sourate *l'Hégire* : « Souviens-toi, lorsque ton Seigneur dit aux anges : Je créerai l'homme d'argile et de terre noire. Après que je l'aurai créé et que j'aurai soufflé sur lui le souffle de mon esprit, prosternez-vous devant lui, et adorez-le. Tous les anges l'a-

dorèrent; mais le diable refusa d'être du nombre des adorateurs. Dieu dit : O Chitan, pour quelle raison n'es-tu pas du nombre des adorateurs? Chitan répondit : Ce n'est pas moi qui *adorerai l'homme que tu as créé* d'argile sèche et de terre noire. » D'après ce verset, Dieu a ordonné aux anges d'adorer Adam ; mais l'adoration n'est due qu'à Dieu ; Dieu ne commande point l'idolâtrie. De tels versets ne peuvent venir que de l'homme.

Secrétaire. Ne peut-on pas prendre le mot *adorer* au sens figuré, c'est-à-dire, dans le sens d'honorer?

Muphti. Le verbe *sadjed* n'est employé nulle part que dans le sens d'adorer. C'est dans ce sens que l'a entendu Éblis lui-même, en motivant son refus : *Ce n'est pas moi qui adorerai l'homme que tu as créé.* Il n'a pas voulu faire un acte d'idolâtrie.

Cadi. Examinons, Messieurs, les principaux versets où il est parlé de la création.

A la sourate *la Distinction,* il est écrit : « Dis, est-ce que vous ne croyez pas à celui qui a créé la terre en deux jours, et lui donnez des associés? C'est lui le Dieu des mondes. Il a placé sur la surface de la terre des montagnes; il a répandu sur son étendue la bénédiction, et lui a donné la vertu de produire des fruits pour répondre aux besoins de ses habitants. Quatre jours ont été employés à ces dispositions secondaires. Ensuite, il s'occupa des cieux : il les divisa en sept. Deux jours furent employés à ce travail. »

A la sourate *Ceux qui arrachent,* il est dit ;

« Êtes-vous plus importants que les cieux? Dieu les a créés, en a élevé la voûte, en a disposé toutes les parties avec ordre. Il y a placé, pour se succéder alternativement, les ténèbres et la lumière. Après cela, il étendit la terre, fit jaillir de son sein des sources d'eau et germer des plantes; il y disposa des montagnes; le tout, pour vous et vos troupeaux. »

A la première de ces deux sourates, il est dit que Dieu créa la terre avant les cieux; dans la seconde, qu'il créa les cieux avant la terre.

Muphti. En effet, c'est la première fois que je remarque cette contradiction.

Cadi. La contradiction ne peut venir de Dieu. La première de ces deux sourates dit que Dieu employa deux jours à créer la terre, quatre à en disposer les parties et les ornements, et deux à la création des cieux. D'après ce compte, Dieu aurait employé huit jours à la création de l'univers. Cependant, chez nous, comme chez les juifs et les chrétiens, la semaine, monument consacré en mémoire de la création, ne se compose que de sept jours, y compris le jour du repos.

Secrétaire. Dans plusieurs passages du Coran, il est fait mention des six jours de la création. Ainsi, par exemple, à la sourate *l'Adoration*, vous lisez ce verset : « Dieu est celui qui a créé les cieux et la terre et tout ce qu'ils contiennent, dans l'espace de six jours. »

Muphti. Qui ne connaît ce verset et tant d'autres semblables? Ces passages ne rendent la contradiction que plus sensible.

Cadi. A la sourate *l'Adoration*, vous lisez, au sujet du jugement dernier : « On retournera à Dieu, le jour qui égalera en longueur mille ans de ceux que nous passons sur la terre. »

A la sourate *les Degrés*, il est dit : « Les anges et les esprits iront à lui, ce jour dont la longueur égalera cinquante mille ans. Espère donc d'une belle espérance. » La contradiction est frappante, Messieurs.

Secrétaire. Ces versets ne font-ils pas allusion à la longueur morale, effet de la terreur du jugement?

Mufhti. Oui, on peut l'entendre dans ce sens; mais la contradiction est la même : mille n'est pas cinquante mille; cinquante mille n'est pas mille. D'ailleurs, si la terreur des châtiments doit prolonger la durée morale pour les pécheurs, la douceur des récompenses doit la diminuer en raison inverse pour les justes. Or, dans le verset où il est fait mention des anges et des esprits qui iront recevoir la récompense, la durée, loin d'être diminuée, est portée à quarante-neuf mille ans de plus.

Cadi. Continuons le dernier passage précité : « Et les cieux furent divisés en sept dans l'espace de deux jours. Nous assignâmes à chacun ses fonctions; nous ornâmes d'astres le ciel le plus rapproché de la terre. Ces astres furent placés comme des *sentinelles*. Ainsi fait le Tout-Puissant, l'incomparable, le savant. » Je fais mes observations, Messieurs; le ciel le plus rapproché de la terre, c'est celui de la lune (1). Les astres sont

(1) Quatre-vingt-quinze mille lieues métriques environ, il n'y a pas sur cette distance cinquante lieues d'incertitude.

placés à des distances immenses. Le plus rapproché est à six mille milliards de lieues de la terre, à la même distance de la lune.

Ce verset est donc inconciliable avec l'astronomie; et l'astronomie, comme toute science, vient de Dieu. Le verset qui la contredit porte donc le cachet de l'homme.

Secrétaire. Mais vous savez, Messieurs, vous le savez tous mieux que moi, que par le mot *astres* ou *flambeaux* sont désignées les étoiles filantes que nous voyons tomber pendant la nuit. Ces étoiles sont lancées par les anges contre la famille des diables, qui veulent pénétrer dans les forteresses de Dieu (signes du zodiaque) pour y lire les secrets de l'Éternel. Tel est l'enseignement du Coran, sourate *la Pierre* : « Nous avons placé dans le ciel, y est-il dit, des forteresses que nous avons embellies d'ornements agréables à la vue. Nous les protégeons contre tout diable lapidé. Nul ne peut tenter de furtivement écouter les conseils célestes, sans être repoussé par une flamme éblouissante. »

Cadi. Le verset que j'ai cité renferme une contradiction et une erreur. Le secrétaire ajoute une contradiction à une contradiction, une erreur à une erreur : si par *flambeaux* on veut désigner les constellations du zodiaque, il est faux de dire qu'elles sont placées dans le ciel de la lune. Ces constellations sont, comme nous venons de le dire, à six mille milliards de lieues de distance de cette planète. Contradiction ajoutée à contradiction. Dire que ces flambeaux, n'importe où ils

soient placés, ont été créés pour servir aux anges de torches contre les diables lapidés, c'est avancer une chose inadmissible. Ce ne serait que depuis Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! que les anges jouissent de ce privilége. Jusque-là, les Chitans, embusqués dans les tours du zodiaque, auraient pu ravir à leur gré les secrets de Dieu pour les communiquer aux magiciens et aux prêtres des idoles (1). Pourquoi ces batteries inutilement braquées cinq mille ans à l'avance; tandis que Dieu, quand il veut une chose, n'a qu'à dire : Sois! et elle est. Erreur ajoutée à une erreur.

Muphti. Puisque vous êtes si peu d'accord dans l'explication de ce passage, j'aime tout autant adopter l'opinion des chrétiens. Je l'ai entendu professer par les savants qui se trouvent au service de notre maître : ils disent que ces étoiles filantes ne sont autre chose que des météores, réunion de gaz enflammés qui se détachent de l'atmosphère. Les chrétiens prouvent leur assertion par la physique, et la physique est une grande science parmi les musulmans.

Cadi. Oui, oui, en physique comme en toute autre science, les chrétiens n'ont appris que ce que nous avons oublié. Nous pouvons dire, en

(1) C'est l'opinion des musulmans. La croyance et le fait, que le règne de Jésus-Christ a paralysé la puissance du démon parmi les chrétiens, ont apparemment donné lieu à cette opinion. C'est un petit larcin en faveur de Mahomet, mais si bien embelli, qu'il semble donner aux enfants du Coran le droit de légitimes et tranquilles possesseurs.

toute vérité : L'astronomie et la physique, nos sciences d'autrefois, concourent à démontrer que les versets dont nous nous occupons viennent de l'homme. Passons à d'autres citations.

A la sourate *Elkaudar* et à la sourate *la Fumée*, nous lisons que Dieu décrète dans la nuit Elkaudar (1) tout ce qui doit arriver dans le courant de l'année. Gelal-Eddin, expliquant ces passages, dit : « Dans cette nuit est donné tout décret conforme à la sagesse, touchant la vie, touchant la mort des individus et toutes les choses qui doivent arriver jusqu'à la même nuit de l'année suivante. »

Dans la sourate *le Fer*, Dieu dit : « Il n'arrive rien sur la terre, ni touchant vos personnes, qu'il ne se trouve écrit dans le livre de mes décrets avant d'arriver. » Ce livre des décrets de Dieu n'est autre chose, tout le monde le sait, que la planche bien gardée par les anges, sur laquelle toutes choses sont écrites de toute éternité. Eh! bien, Messieurs, comment concilier ces passages? Si les événements sont décrétés de toute éternité, ils ne le sont pas dans la nuit Elkaudar. S'ils sont décrétés dans la nuit Elkaudar, pourquoi dire qu'ils le sont de toute éternité?

Muphti. Ce que le Coran dit de la nuit Elkaudar se trouve encore contredit par cet autre verset du livre : « Chaque homme, en venant au monde, porte suspendu à son cou un oiseau sur lequel est écrit le sort de l'individu. »

(1) Nom d'une nuit du mois de Ramdan, pendant laquelle on prétend que le Coran est descendu du ciel.

Cadi. A la sourate *la Vache* et dans plusieurs autres, il est dit que, juifs, chrétiens, tous ceux qui auront cru en Dieu et au jour dernier et pratiqué le bien, iront au paradis. Toujours conséquent avec lui-même, Dieu a dit : « N'emploie pas la violence en matière de religion. La vérité se distingue elle-même de l'erreur. Quiconque repousse le culte de Tagout (1) et croit en Dieu, se tient accroché à une anse solide, qui ne saurait se briser. »

Ailleurs, il est dit : « La seule religion que Dieu approuve, c'est l'Islam... Combattez les infidèles jusqu'à ce qu'ils aient embrassé l'Islam. »

Dieu ne se contredit pas, Messieurs ; ces versets révèlent le langage de l'homme.

Secrétaire. C'est surtout ici que nous devons admirer la sagesse de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui ! Au commencement de sa mission, faible, il n'a pas jugé prudent de heurter les juifs ni les chrétiens. Quand il s'est vu en force, il a fait usage des moyens que Dieu lui mettait en main pour porter les peuples à l'unité de croyance.

Cadi. A la sourate *l'Ouverture* est établie l'inviolabilité du serment par ces mots solennels : « La main de Dieu est levée au-dessus de la main de celui qui prête serment. »

A la sourate *la Défense*, au contraire, nous lisons : « O prophète, pourquoi te refuses-tu ce que Dieu a permis ? Il vous est licite de délier vos

(1) Nom d'une idole.

serments. » Voilà encore, dans cette contradiction, le cachet de l'homme.

MUPHTI. Nous savons tous qu'il s'agit ici d'un serment personnel au prophète, serment qu'il avait fait sans l'intention de l'observer.

SECRÉTAIRE. Affaire de femmes. Dieu est indulgent et miséricordieux. La violation du serment eût été un scandale. Le prophète a feint la dispense; c'est prudent et sage.

CADI. A la sourate *les Conjurés* il est dit : « O prophète, nous te permettons d'épouser toutes les femmes à qui tu accorderas une dot; de plus, toutes les prisonnières qui, par la permission de Dieu, tomberont en ton pouvoir; les filles de tes oncles et de tes tantes paternels et maternels, lesquelles t'ont accompagné dans la fuite de la Mecque à Médine, et toute femme croyante qui donnera son cœur au prophète, si le prophète veut l'accepter. C'est un privilége que nous t'accordons sur les autres croyants. » Dans la même sourate, trois versets plus loin, il est dit : « Il ne t'est pas permis à l'avenir d'épouser d'autres femmes en outre de celles que tu as, ni d'échanger les tiennes contre d'autres, quand même la beauté de celles-ci te plairait. Sont exceptées les esclaves qui tomberont sous ta main. Dieu a l'œil ouvert sur tout. »

La contradiction, Messieurs, révèle le langage de l'homme.

MUPHTI. Les versets sont trop rapprochés pour que la contradiction passe inaperçue à quiconque n'affecte pas de fermer les yeux. Mais ceci ne dément en rien l'habileté de Séid Mahomet, que la

bénédiction de Dieu soit sur lui. Il était pressé par les circonstances : les femmes, race pétrie de jalousie, voyant leur nombre indéfiniment s'accroître, éclatent en murmures. Le prophète, pour rétablir la paix dans le harem, s'empresse de dissiper les craintes. De là, les dernières paroles que le cadi vient de nous rapporter. C'est ainsi qu'après s'être mis en règle devant le public pour le premier verset, le prophète, pour avoir la paix dans le ménage, a dû le restreindre par le second. Précaution du moment, bien entendu.

Secrétaire. Ce ne pouvait être, en effet, qu'une précaution du moment. Quelle que fût la déférence du prophète pour ses femmes, il ne pouvait renoncer au privilége d'en augmenter le nombre à son gré.

Muphti. Il serait difficile de faire usage du pieux mensonge avec plus d'intelligence et d'à-propos.

DIALOGUE XIII.

Sujet : L'abrogation ne peut être alléguée par les musulmans pour expliquer la contradiction qui existe entre un grand nombre de versets.

§ I.

Secrétaire. Si je ne me trompe... Non, non, je ne me trompe pas : le verset précité, qui limite le nombre des femmes de Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui ! se trouve, d'après les docteurs, parmi les versets abrogés; il est abrogé par celui qui permet au prophète de prendre autant de compagnes qu'il lui plaira; privilége réservé à lui seul, à l'exclusion du reste des croyants. A Dieu est due la louange que le muphti vient de rendre à Séid Mahomet, la miséricorde de Dieu soit sur lui!

Cadi. Messieurs, je reprends la parole avant que mon rôle semble le demander. Mon honneur y est intéressé : j'ai cité les deux versets comme contradictoires, comme ne pouvant venir tous les deux de Dieu; je maintiens ma proposition. Vous dites que l'un est abrogé par l'autre; c'est impossible, n'en déplaise aux docteurs du plus haut mérite. D'après tous les codes, car moi aussi je suis jurisconsulte; d'après tous les codes, d'après

même le simple bon sens, de deux lois dont l'une est abrogée par l'autre, c'est l'ultérieure qui est l'abrogeante, et l'antérieure l'abrogée. Comment abroger ce qui n'existe pas encore? Eh bien! le verset que vous donnez pour abrogeant est le cinquantième de la sourate *la Vache;* celui que vous voulez regarder comme abrogé, le cinquante-troisième de la même sourate. Rappelons-nous donc que Dieu, en nous donnant la raison, nous a imposé le devoir d'en faire usage.

Secrétaire. En semblable matière, je ne saurais que m'incliner devant l'autorité du cadi. Qu'il me soit cependant permis de rappeler, pour l'honneur des oulémas, deux versets dont le dernier est abrogé par le premier. Le verset deux cent trente-quatre de la sourate *la Vache* dit : « Les épouses que vous laissez à votre mort, doivent attendre quatre mois et dix jours pour convoler à de nouvelles noces. Après ce terme, Dieu ne vous demandera pas compte de la manière dont elles auront honnêtement disposé de leurs personnes. Dieu est instruit de ce que vous faites. »

Ce verset est, vous le savez, généralement regardé, en jurisprudence, comme abrogeant le deux cent quarante et unième de la même sourate, verset ainsi conçu : « Ceux d'entre vous qui laissent des épouses en mourant, doivent leur assigner un legs destiné à leur entretien pendant une année, afin qu'elles soient libres de rester durant ce temps à la maison. Si elles sortent de leur gré, Dieu ne vous demandera pas compte de la manière dont elles auront honnêtement dis-

posé de leurs personnes. Dieu est puissant et sage. » En vertu du premier verset, antérieur aussi dans l'ordre des temps, les veuves n'ont droit qu'à un entretien de quatre mois dix jours, au lieu d'un an, clause du second.

Cadi. Les rapports qui existent entre ces deux versets n'ont rien de contradictoire. Ils sont très-conciliables : le premier dit que les veuves ne peuvent sortir de la maison, pour convoler à de nouvelles noces, avant l'expiration de quatre mois dix jours; mais il ne dit pas qu'elles ne soient pas libres d'attendre plus longtemps; il insinue même le contraire, en disant aux maris que, si elles sortent à ce terme, ils ne sont pas responsables. Quant à l'entretien, le verset n'en fait pas mention, ou l'impose implicitement.

Le second verset prescrit un legs suffisant pour l'entretien d'un an, mais en laissant à la veuve la liberté d'en profiter ou de sortir de la maison avant ce terme, c'est-à-dire après quatre mois dix jours, délai marqué dans le premier verset. Où donc trouve-t-on la contradiction? Il n'y en a point ; les docteurs ont tort d'y en voir. C'est une erreur. Ils ont tort de restreindre, au préjudice des veuves, à quatre mois dix jours l'entretien d'un an prescrit par le Coran. C'est une injustice. Ils ont tort, pour justifier leurs décisions, d'alléguer l'abrogation d'un verset par un autre antérieur dans l'ordre des temps. C'est une absurdité. Dieu est prudent et sage.

Mufhti. Par celui qui donne la pensée et la

langue pour l'exprimer, le langage du cadi est haut et concluant!

Secrétaire. Mais un peu sévère à l'égard des oulémas et des jurisconsultes.

Cadi. Mon langage sévère! il est très-indulgent. Je vais tâcher d'être juste, en vengeant le prophète et son livre de l'outrage des maladroits. Quand les docteurs ont rencontré des versets qui leur ont paru inconciliables, ils n'ont su mieux faire que de supposer l'abrogation des uns par les autres. Le nombre de tels versets est considérable. La vérité est, ou que ces versets sont conciliables pour quiconque est doué de sens et exempt de préjugés, ou qu'ils sont explicables au moyen de la clef dont nous sommes en possession; mais les sages seuls savent en faire usage.

§ II.

Secrétaire. Le sentiment du cadi est donc qu'aucun verset du Coran ne doit être regardé comme abrogé?

Cadi. Tout le monde sait qu'une loi peut être abrogée par une autre; mais je dois faire observer:

1° L'abrogation ne peut avoir lieu que dans un certain ordre de choses: comme en matière civile, en matière judiciaire, en matière cérémoniale ou de culte extérieur. C'est ainsi que Séid Aïça, que le salut soit sur lui! a, de l'aveu des musulmans et des chrétiens, abrogé certaines lois ou pratiques de ce genre prescrites dans le Pentateuque; le Coran le dit.

2° Ne peut être abrogée une loi fondée sur la loi naturelle, parce qu'elle repose sur Dieu, vérité éternelle. Aussi, de l'aveu des musulmans et des chrétiens, Aïça, sur lui salut! loin d'abroger cette partie de la loi de Moïse, n'a fait que la confirmer ou la perfectionner. Le Coran appelle Séid Aïça confirmateur du Pentateuque. D'après ce principe, nous devons croire sans hésiter que ceux des versets du Coran qui sont l'expression de la loi naturelle ne sont point susceptibles d'abrogation.

Secrétaire. Je ne sache pas que personne ait jamais mis cela en doute.

Cadi. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi! Dieu, le prophète et le livre auraient un outrage de moins à venger.

Muphti. Je crains que le zèle ne fasse perdre au cadi le fil de son discours. Dans ses observations, il a exposé et développé un 1° et un 2°; 3° a expiré sur sa langue. J'en attends avec impatience le développement.

Cadi. Ne craignez pas que le zèle me fasse dévier. Le boulet de canon, pour aller avec violence, et balayer ce qui se rencontre sur son passage, n'en va pas moins avec mesure; d'un bond, il a atteint son but.

Je reprends : 3° Pour qu'une loi soit sagement abrogée, l'abrogation en doit être réclamée par la différence des temps ou le changement des mœurs, ce qui n'arrive d'ordinaire qu'après une ou plusieurs générations. S'il se trouve quelque part la pratique contraire de précipitamment remplacer une loi par une autre, c'est un signe

non équivoque qu'on a manqué de prévoyance, en portant la première, ou de sagesse, en portant la seconde. C'est là le propre de l'homme. Mais Dieu, seul sage, seul savant, ce qu'il fait aujourd'hui, ne le défait pas demain. Il attend que le palmier ait porté son fruit, avant de le remplacer par la palme vierge qui croît sur la souche. Après cela est-il vraisemblable, Messieurs, que, dans le court espace de la prédication de Séid Mahomet, sur lui est la bénédiction divine! Dieu se soit amusé à détruire les versets de la veille par des versets du lendemain?

S'il est vrai, comme c'est écrit, que, dans la nuit Elkaudar, le Coran, détaché de la planche bien gardée, soit descendu en entier du huitième ciel au ciel de la lune, est-il vraisemblable que Dieu ait envoyé un code composé de versets dont les uns détruisent les autres?

Secrétaire. D'après Elgazali, il est permis de penser que les versets abrogeants ne sont pas descendus avec les abrogés. Ils n'auraient été détachés de la planche bien gardée qu'au fur et à mesure qu'ils sont devenus opportuns. Écoutons ce grand docteur, qui fait parler Dieu de cette manière : « Nous avons ajourné la promulgation de ces versets, nous n'en avons point révélé le contenu, nous en avons caché la lecture, nous les avons retenus sur la planche bien gardée. »

Cadi. Elgazali, je le regrette pour son talent et celui du secrétaire du Dziri, ne fait que reculer la difficulté d'un pas, sans la détruire. Ces verset, avant la descente du Coran dans la nuit Elkaudar,

écrits à côté de ceux qu'ils abrogent, auraient fait partie d'un code dont les passages s'entre-détruisaient. Le oui et le non se seraient trouvés en même temps rangés sur le livre de Dieu, cela est-il admissible? De plus, Elgazali a, sans s'en douter, joué un mauvais tour au prophète. Si ces versets, et au dire des docteurs ils sont nombreux, ont été retenus sur la planche bien gardée, il est faux de dire que le Coran est descendu tout entier dans la nuit Elkaudar. Vous le voyez donc, on ne peut admettre l'abrogation de quelques versets sans aller contre les lois de la sagesse éternelle, et sans renverser l'enseignement du livre.

Secrétaire. Mais Dieu parle clairement de l'abrogation de certains versets. Ses paroles sont celles-ci : « Si nous abrogeons quelque verset, ou si nous permettons que tu en oublies quelqu'un, nous en apporterons un préférable ou égal à celui-là. » (Sourate *la Vache.*)

Cadi. Qui ne connaît ce passage? Le secrétaire a-t-il à s'applaudir de l'avoir cité? Il se serait donc trouvé, dans le même code ou sur la planche bien gardée, des versets en réserve destinés à remplacer ceux que le prophète devait oublier! Est-ce une chose admissible? Jusques à quand parlerons-nous sans nous entendre? Nous sommes cependant tous animés des mêmes sentiments; nous nous proposons tous la même fin : la gloire de Dieu, le triomphe de l'Islam.

Secrétaire. Le Dieu Très-Haut en est témoin : loin de moi toute espèce de chicane et d'opposition.

Cadi. Eh bien! vu les observations que nous avons faites plus haut, observations qui, au jugement des sages, doivent servir de règle en fait d'abrogation, vu les conséquences de la doctrine opposée, conséquences qui supposent en Dieu le oui et le non éternellement écrits ; qui supposent les oublis du prophète et les versets destinés à suppléer à ces oublis, à côté les uns des autres éternellement écrits, le verset qui vient d'être cité ne peut émaner de Dieu; il doit être rangé parmi ceux qui portent le cachet de l'homme. Peut-être comprendrez-vous.

Mufhti. C'est donc là aussi un produit du pieux mensonge?

Cadi. Pas autre chose. Mais louange à Dieu! nous possédons la clef pour le tourner à la gloire du prophète. Il n'y a que les intelligents qui sachent s'en servir.

Secrétaire. Avec les vrais croyants sont la direction et la lumière. Dieu est Dieu, et Mahomet, son prophète!

DIALOGUE XIV.

Sujet : Le Dziri fait ses observations sur ce qu'il vient d'entendre.

Cadi. Comment trouvez-vous le Dziri, Messieurs? Au lieu de me prier de le conduire par la main, il eût parlé plus juste s'il m'avait demandé de le porter sur les épaules : durant cet entretien sur le Coran, auquel nous ne nous sommes livrés que pour répondre à ses exigences, il n'a pas desserré les dents; il n'a pas même prêté l'oreille à nos paroles. Le voilà, depuis deux heures, feuilletant mon vieux livre.

Mufhti. Il n'entend pas.

Dziri. Tranquillisez-vous, Messieurs. J'ai tout entendu et tout pesé. Au fur et à mesure que vous citiez les passages du Coran, j'ai examiné les mêmes questions dans ce recueil, qui renferme le Pentateuque, le Zabour et l'Évangile.

Cadi. Ce n'est que depuis quelques mois que je possède cet ouvrage; depuis que par la permission de Dieu (1) il m'est tombé entre les mains, j'en fais mon *vade-mecum*, et le pose indistinctement sur ou sous le Coran (2).

(1) Le cadi n'ose pas dire que cette Bible lui a été donnée par le prêtre. (*Soirées de Carthage*, fin.)

(2) Les musulmans ne posent jamais un autre livre sur le Coran.

Dziri. Pour prouver, Messieurs, que je ne mérite nullement le reproche du cadi, je vais faire mes observations sur les paroles de chacun de vous. Le muphti a parlé avec cette sagesse qui le distingue; le cadi n'a démenti ni son talent ni sa sagacité. Quant à mon secrétaire, j'ai cru jusqu'aujourd'hui avoir un homme de mérite; je m'aperçois que je n'ai qu'un imbécile. Dès ce moment, il ne compte plus à mon service.

Secrétaire. Qu'ai-je donc fait, ô mon maître, pour encourir votre déplaisir? C'est moi qui ai le plus parlé.

Dziri. Oui, tu as parlé, beaucoup parlé; mais sans entrer dans les questions, ou sans les suivre jusqu'au bout. Assez donc de toi, *ia radjel* (ô homme)!

Secrétaire. Biras Ennebi (par la tête du prophète)! puisque je ne suis plus sous la direction du Dziri, j'use de mes droits contre lui : il m'a pris pour un an à son service; il me congédie sans motif; au nom de la justice, il me payera les honoraires de l'année entière, non en bagatelles, comme légumes, laine, huile, mais argent comptant.

Dziri. A l'instant, tu auras un à-compte... mais de coups de bâton.

Muphti. Qu'est-ce donc que le Dziri reproche à ce jeune homme?

Dziri. Il n'a pas répondu à mon attente. Pour suivre avec attention le discours du cadi, je me suis abstenu de parler, en me reposant sur mon secrétaire du soin de faire les réflexions que j'étais

censé faire moi-même. C'est ce qu'il n'a pas fait.

SECRÉTAIRE. Pouvais-je savoir, moi, ce que pensait mon maître? Par le Dieu des mondes, que devais-je faire que je ne l'aie fait?

DZIRI. ...Écouter la logique. La logique vient de Dieu. Sans reprendre tous les passages qui ont été cités, qui, tous, comportent de sérieuses réflexions et d'amples développements, je me borne aux principaux. A la sourate *Joseph*, vous avez découvert le pieux mensonge. Il résulte, avez-vous dit, que cette sourate, au lieu d'être une révélation transmise par l'ange Gabriel, est une révélation toute faite prise dans le livre de Moïse; jusque-là, c'est bien. Après notre discussion sur ce point, j'ai pris le Coran et la Bible du cadi; j'ai trouvé qu'une quantité de faits et d'histoires se trouvent presque textuellement dans le livre de Moïse comme dans le Coran. Les lois de la logique ne nous autorisent-elles pas à présumer, ne nous imposent-elles pas même de conclure que, dans la promulgation de ces passages, le prophète a suivi le même principe, que ces passages ont la même origine? Ainsi, aux sourates *la Vache*, *l'Ordre*, *l'Histoire* et autres, ce qui est dit d'Adam, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse, que la paix de Dieu soit sur eux! de Pharaon, suppôt de Chitan le lapidé; aux sourates *la Table*, *famille d'Imran* et autres, ce qui est dit d'Abel, Dieu lui est favorable; de Caïn, sur lui le souffle de Satan; de Jean, fils de Zacharie, de Marie, de Jésus, que la paix de Dieu soit sur eux! se trouve partie dans le Pentateuque, partie dans

l'Évangile, plus détaillé, tout aussi bien ou mieux conçu que dans le Coran.

Messieurs, avouons-le: les Mecquois ont manqué de forme, mais ils n'ont pas manqué à la vérité, en disant que le prophète se faisait instruire par les juifs ou s'inspirait dans leurs livres. (Sourate *les Prophètes.*)

Vous devez, Messieurs, regretter l'omission commise par le secrétaire: c'est ici qu'il aurait trouvé l'occasion de faire ressortir le talent de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Pour suppléer à sa négligence, arrêtons-nous, par forme de digression, sur deux passages remarquables; ils regardent David et Salomon, que Dieu a doués de science et de sagesse, est-il dit dans le Coran. (Sourate *la Fourmi.*) Vous verrez comme, grâce à l'habileté du prophète, le Coran l'emporte sur la Bible.

D'après le livre des juifs, David, que la paix de Dieu soit sur lui! ayant laissé entrer l'infirmité dans son cœur, s'appropria une femme dont il fit mourir le mari. Dieu, pour lui faire reconnaître sa faute, lui envoya le prophète Nathan, qui lui adressa cette parabole: «Deux hommes vivaient dans une ville, l'un riche, l'autre pauvre.

«Le riche possédait des brebis et des bœufs en grand nombre.

«Le pauvre n'avait qu'une jeune brebis qu'il avait achetée, élevée, et qui avait grandi sous son toit avec ses enfants, mangeant du pain de sa table, buvant à sa tasse, dormant la tête reposée sur son sein; elle était pour lui comme sa fille.

« Un voyageur vint demander l'hospitalité au riche. Celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui donner à manger; il prit la brebis de son voisin, et prépara un festin à son hôte.

« Sur un tel récit, David, transporté d'indignation contre cet homme, dit à Nathan : J'en jure par le Dieu vivant, est digne de mort l'auteur d'un semblable procédé. Il rendra la brebis au quadruple pour s'être permis une telle action. Nathan dit à David : Cet homme, c'est toi. — David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur; et David fit pénitence. » (*Les Rois*, liv. III.)

Dans le Coran, au contraire, sourate *Sad*, la même histoire est écrite de cette manière : « Pendant que David était dans l'oratoire, se présentèrent à lui deux hommes, qui étaient en procès. David éprouva un mouvement de frayeur. Ils dirent : Ne crains pas. L'un de nous a préjudicié à l'autre; prononce entre nous avec vérité; sois impartial; dirige-nous dans le sentier de l'équité. Voici, dit l'un : Ce fils de mon oncle avait quatre-vingt-dix-neuf brebis; je n'en possédais qu'une. Il me dit : Confie-moi ta brebis, je la garderai avec les miennes; et je me laissai persuader par ses paroles !..... David répondit : Il a été injuste envers toi, en demandant ta brebis pour la réunir aux siennes. En vérité, dans les affaires, beaucoup agissent avec injustice et violence contre d'autres qui croient en Dieu et font le bien. Mais..... que ceux-ci sont en petit nombre !..... Et David comprit que nous l'avions mis à l'épreuve (que la parabole le regardait), et demanda grace au Seigneur. Il se pros-

terna la face contre terre, et revint à Dieu. » Le talent du prophète se montre en ceci : d'après l'enseignement du Coran et de la Sonna, tous les prophètes doivent être exempts de péché avant et après leur élection. Le livre des juifs dit clairement que David, reconnu comme un des plus grands prophètes dans le Coran, ainsi que dans l'Ancien et le Nouveau Testament, commit un grand péché. Séid Mahomet, ne pouvant justifier David, dont il connaissait l'histoire, conséquent au principe du Coran, a sauvé sa réputation aux yeux du peuple : il a su trouver une parabole qui a conduit ce grand prophète au repentir sans parler de son péché.

Muphti. Le Pentateuque et l'Évangile disent trop crûment les choses ; ils sont sans indulgence pour les faiblesses des prophètes. Vive Séid Mahomet, le prophète du Clément, du Miséricordieux !

Dziri. Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui ! fidèle au même principe, a couvert du même voile de respect les faiblesses de Salomon, fils de David, sur tous deux soit la paix ! A la sourate *la Vache*, il est dit : « Ce n'est pas Salomon qui fut infidèle ; les infidèles, ce furent les Chitans. »

Un autre passage où Séid Mahomet a montré la supériorité de son talent : le *Livre* des juifs, en racontant la visite de la reine de Saba à Salomon, dit tout simplement : « La reine de Saba, jusqu'à laquelle était parvenue la renommée de Salomon qui parlait dans le Seigneur, vint s'assurer de la vérité en proposant au roi des énigmes à expliquer. Elle entra dans Jérusalem, accompagnée d'une

grande suite, de richesses, de chameaux chargés de parfums et d'une grande quantité d'or et de pierres précieuses. Elle se présenta à Salomon et lui proposa toutes ses énigmes.

« Salomon l'instruisit sur tout ce qu'elle lui avait proposé. Il n'y eut pas une parole que le roi ignorât, et sur laquelle il ne répondît.

« La reine de Saba, témoin de la sagesse de Salomon, en voyant l'édifice qu'il avait bâti, les mets de sa table, les habitations de ses serviteurs, la distribution de ses ministres, leurs uniformes, et les holocaustes qu'il offrait dans le temple du Seigneur, perdait haleine.

« Elle dit au roi : Vrai est ce que j'ai entendu dans mon royaume et sur ton éloquence et sur ta sagesse; je n'en croyais pas le récit qu'on m'en faisait. Depuis que je suis venue et que j'ai vu de mes yeux, je me suis convaincue que la moitié des choses ne m'avaient pas été racontées. Ta sagesse et tes œuvres, ô roi, sont au-dessus de ce que la renommée m'en avait appris.

« Heureux sont tes ministres et les serviteurs qui jouissent de ta présence, et entendent le langage de ta sagesse.

« Béni soit le Seigneur ton Dieu, à qui tu as su plaire, et qui t'a placé sur le trône d'Israël pour donner à ce peuple un témoignage de sa perpétuelle amitié, et qui t'a constitué roi pour juger selon la justice et l'équité.

« Elle donna au roi cent vingt talents d'or, des parfums en abondance, et des pierres précieuses. Jamais il ne fut fait présent d'autant de parfums

que la reine de Saba en offrit à Salomon.» (3e liv. des Rois.)

Voici comment le prophète, en racontant le même fait, renchérit sur l'auteur juif, par la poésie et le merveilleux :

« Salomon fut l'héritier de David. Il dit : O hommes, on m'a enseigné à comprendre le langage des oiseaux. J'ai été gratifié de toutes choses. Certes, c'est une faveur manifeste.

« Un jour, Salomon rassembla ses armées, composées de génies, d'hommes et d'oiseaux, tous rangés séparément selon leur espèce.

« Comme ces troupes arrivaient à la vallée des fourmis, une d'entre elles, la reine de la république, s'écria : Ho! fourmis, hâtez-vous de rentrer dans votre citadelle, de peur que Salomon et son armée ne vous écrasent par mégarde sous leurs pieds.

« Salomon, entendant ces paroles, éprouva un sentiment de jouissance, et, le sourire sur les lèvres, dit : Seigneur, mon Dieu! excite en moi la reconnaissance pour les bienfaits dont tu as comblé moi et mes pères; fais que je pratique le bien pour te plaire; conduis-moi sous les ailes de la sagesse dont tu environnes tes serviteurs vertueux.

« Il passa en revue les oiseaux et dit: Comment se fait-il que je ne voie pas la Huppe? est-ce qu'elle est absente? En vérité, je lui infligerai un rude châtiment; je la punirai de mort, à moins qu'elle n'apporte de légitimes motifs d'absence.

« Elle ne tarda pas à se présenter, et dit à Sa-

lomon : J'ai visité un pays qui t'est inconnu; je viens de Saba, d'où j'apporte des renseignements positifs.

« J'y ai trouvé une femme qui règne sur les habitants; elle possède toute espèce de richesses, et son trône est magnifique.

« Elle et son peuple, je m'en suis convaincue, adorent le soleil, à l'exclusion de Dieu. Satan fait prospérer leurs œuvres et les a embellies à leurs yeux; il les a détournés de la voie de la vérité. Aussi marchent-ils privés de direction, sans adorer Dieu qui produit au grand jour les secrets des cieux et de la terre, qui connaît ce que vous cachez dans vos cœurs et ce que vous dites; le Dieu unique, le possesseur du grand trône.

« Salomon dit à la Huppe : Bientôt nous saurons si tu dis vrai, ou si tu es du nombre des menteurs.

« Va avec cette lettre de ma part, remets-la-leur, et place-toi à l'écart, attentive à leur réponse.

« Balcaïsa (c'était le nom de la reine), après la réception de cette lettre, dit aux grands de sa cour : Messieurs, j'ai reçu une pièce honorable. C'est de la part de Salomon. En voici le contenu : Au nom de Dieu clément et miséricordieux, ne vous armez pas contre ma puissance; mais venez à moi avec soumission.

« Messieurs, ajouta la reine, conseillez-moi dans cette affaire; je ne prendrai aucune décision sans votre avis.

Les seigneurs répondirent : Notre force, notre valeur, nos armes sont à ton service; à toi appar-

tient l'empire. C'est à toi de voir ce que tu as à ordonner.

« La reine dit : Lorsque les rois entrent en ennemis dans une ville, ils la saccagent et réduisent les plus grands personnages au dernier degré des citoyens. Ainsi agira-t-on à notre égard.

« Je me détermine à envoyer des présents ; j'attendrai la réponse de mes ambassadeurs.

« Lorsque l'envoyé se présenta devant Salomon, le roi lui dit : Est-ce que vous prétendez augmenter mes biens ? Ce que Dieu m'a donné vaut mieux que ce qu'il vous a donné. Gardez vos richesses, dont vous savez si bien faire usage.

« Retourne vers ceux qui t'envoient. Nous irons les attaquer à la tête d'une armée formidable ; nous les chasserons de leur pays couverts d'ignominie.

« Salomon, se tournant vers ses ministres, leur dit : Qui de vous m'apportera le trône de la reine avant qu'elle vienne avec son peuple faire sa soumission ?

« Moi, répondit Ifrit, l'un des génies, je te l'apporterai avant que tu te sois levé de ton trône. Je suis fort et fidèle.

« Un autre, qui avait la science du livre, dit au roi : Moi, je te l'apporterai avant que tu aies le temps de fermer l'œil et de le rouvrir (d'un clin d'œil).

« Et lorsque Salomon vit le trône placé devant lui, il dit : C'est un témoignage de la faveur de Dieu. Il me tente, pour voir si je serai reconnaissant ou ingrat. Celui qui est reconnaissant, l'est à

son propre avantage. Pour l'ingrat, Dieu peut se passer de lui : il est riche et généreux.

« Masquez le trône de la reine de manière à le rendre méconnaissable. Nous verrons si elle est sur la voie droite, ou bien du nombre de ceux qui ne sauraient être dirigés.

« Lorsque Balcaïsa se présenta devant Salomon, on lui demanda : Est-ce là votre trône ? Elle répondit : On dirait que c'est lui.

« Nous avions reçu la science avant elle, et nous étions résignés à la volonté de Dieu.

« Les divinités qu'elle adorait, à l'exclusion de Dieu, l'avaient égarée. Elle fut du nombre des infidèles.

« On dit à la reine (1) : Entrez dans ce palais. Quand elle le vit, elle crut que c'était un bassin d'eau, et se retroussa la robe pour marcher. — C'est un palais pavé de cristal, dit Salomon.

« Seigneur, dit la reine, j'ai agi iniquement envers moi-même en adorant les idoles. Maintenant je me résigne à la volonté de Dieu, maître des mondes. » (Sourate *la Fourmi.*)

Jugez, Messieurs, de la supériorité de Séid Ma-

(1) Gelal-Eddin, fondé sur la tradition, dit : Salomon, ayant entendu dire que Balcaïsa avait les pieds et les jambes couverts de poils comme une ânesse, pour juger de la chose usa de ce stratagème : il fit placer son trône devant un bassin d'eau où nageaient des poissons, de manière à ce que la reine fût obligée de retrousser la robe pour y parvenir. Mais un ange passa une couche de chaux sur les jambes de Balcaïsa, et Salomon consentit à l'admettre au nombre de ses femmes.

homet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! Loin de suivre le livre des juifs en copiste servile, d'un passage stérile en apparence, il compose plusieurs pages pleines d'attraits : détails, style, tout est approprié au goût et à l'imagination des Arabes.

Muphti. Ce n'est pas sans raison qu'à la sourate *la Dilatation*, il est dit que Dieu a *exalté* l'imagination du prophète.

Dziri. Ce n'est pas sans motifs non plus que les Mecquois ne cessaient de l'appeler *poëte*.

Muphti. Quelquefois même *démoniaque*.

Dziri. En cela, les Mecquois ont été trop loin. Je vous demande, Messieurs, si, en m'en tenant au travail du secrétaire, j'aurais eu une idée exacte des choses? Ai-je lieu d'être content d'un tel serviteur?

Cadi. Le reproche, ô Dziri, devrait s'adresser à moi plutôt qu'à ton secrétaire. Mais, ma foi, je n'ai pas une poitrine de fer pour entrer dans tous ces détails.

Dziri. Non, non, le cadi n'est pas en défaut. Son rôle était de signaler les principaux versets. C'était au secrétaire d'entrer dans les détails, et de tirer les conséquences.

Cadi. Mais ton secrétaire ne connaissait pas tous ces passages du livre des juifs. Pourquoi exiger d'un jeune homme ce que la plupart des docteurs musulmans ignorent? La logique ne va pas jusque-là.

Le muphti dit tout bas à l'oreille du secrétaire : Prends confiance; l'affaire s'arrangera.

DIALOGUE XV.

Sujet : A un système pacifique Mahomet substitue un système de violence. — Sont d'invention humaine les versets qui poussent à la guerre sainte, et ceux qui dépeignent le paradis des musulmans.

§ I.

Dziri. Après avoir cité le verset : *Pas de violence en matière de religion, parce que la vérité se distingue elle-même de l'erreur,* verset fondé sur la vérité éternelle, excluant toute abrogation, puisque, de tout temps, la croyance consiste dans l'adhésion du cœur, qu'on persuade et qu'on ne violente pas, et que, de tout temps, la vérité se distingue de l'erreur pour ceux qui ne ferment pas les yeux; après avoir, dis-je, cité ce verset, le cadi a conclu que les versets opposés portent le cachet de l'homme, et sont le produit du pieux mensonge. Le secrétaire a placé une observation juste à la louange de Séid Mahomet, sur lui la bénédiction de Dieu! en disant que le prophète a tenu compte du changement des circonstances pour changer les moyens; mais, comme s'il s'était repenti d'avoir bien commencé, le secrétaire s'est arrêté là, il a tronqué sa pensée au détriment de

la gloire du prophète; et, à mon grand désappointement, il n'a pas même fait l'énumération des versets qui, à la suite des derniers cités, sont marqués du cachet de l'homme.

Secrétaire. Nous ne faisons pas un livre. Pour des esprits exercés, il doit suffire d'indiquer les points principaux, sans entrer dans tous les développements.

Dziri. Le cadi serait en droit de faire cette réponse. Le cadi parlait pour tous, et mon secrétaire devait travailler pour moi. Je conserve, comme un précieux héritage de mon père, l'habitude de tenir un registre des actes de la journée. Ces pièces, à quelques égards préférables à un livre, doivent rester comme un monument de famille, destinées peut-être à perfectionner l'éducation de mes enfants et de mes neveux. Pour cette raison, je ne me contente point, tu le sais bien, ô secrétaire! d'indiquer les propositions principales; mais je développe avec soin les questions qui s'y rattachent.

Pour ma satisfaction personnelle et pour la gloire du prophète, le secrétaire, sans se contenter de dire que Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! changeant de tactique suivant les circonstances, a remplacé un système de douceur par un système de violence, aurait dû indiquer, au moins en gros, les versets qui se rattachent à cette nouvelle organisation, c'est-à-dire qui constituent les bases de la guerre sainte.

Secrétaire. Mais, ô mon maître! s'il m'est permis d'employer encore ce nom, ces versets sont répétés en mille endroits du Coran. C'eût été un

travail énorme que de citer même les sourates. Que pouvais-je faire dans une simple conversation?

§ II.

Dziri. Tu devais faire plus que cela : comme dans un plan, dans un système quelconque, le génie qui en est l'auteur ne se contente point de déterminer ce qu'il se propose, mais qu'il indique les moyens d'exécution; pour la gloire de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! et pour ma satisfaction, tu aurais dû dire : Font partie intégrante du nouveau système, et sont conséquemment marqués au cachet de l'homme, non-seulement les versets qui commandent la violence en matière de religion, mais encore tous ceux qui imposent aux musulmans le devoir de combattre dans le sentier de Dieu, en sacrifiant leurs biens et leurs personnes.

Secrétaire. Pensez donc, ô mon maître, si je pouvais aller jusque-là.

Dziri. Tu devais aller plus loin : comme Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! a rencontré des récalcitrants, surtout parmi les avares et insolents Mecquois, tu aurais dû, pour faire ressortir le génie du prophète et épargner de la peine à ton maître en signalant les versets marqués du cachet de l'homme, tu aurais dû dire : Doivent être rangées dans la même catégorie ces paroles foudroyantes : *Oui, l'homme devient rebelle en devenant riche; s'il ne cesse, nous le saisirons par les cheveux de sa tête menteuse et criminelle;* paroles dirigées contre Abou-

Djahal (sourate *Elalaq*); et ces autres : *Ils seront ensevelis sous une voûte de flammes,* dirigées contre Walid (sourate *le Territoire*); et ces autres : *Périssent ses deux mains! Qu'il périsse lui-même! Ses richesses et ses œuvres ne lui serviront de rien. Seront calcinés, au milieu d'un feu flamboyant, lui et sa femme;* paroles dirigées contre Abou-Lahab dans la sourate qui porte son nom; et ces autres : *Le désir d'augmenter vos richesses vous préoccupe jusqu'à ce que vous descendiez dans le tombeau; mais, je vous vois dans ce moment solennel : vous craignez; ah! vous craignez; ah! si vous le saviez de science certaine. Vous verrez l'enfer, vous le verrez des yeux de la certitude; alors vous serez interrogés sur les plaisirs de la terre* (sourate *El-Caçarat*); paroles dirigées contre tous les récalcitrants qui refusaient de faire le sacrifice de leurs biens.

Secrétaire. Je savais que ces sourates et autres regardent certains personnages avares et puissants, ennemis de Mahomet, que la bénédiction du ciel soit sur lui! mais j'étais loin d'y soupçonner le cachet de l'homme. Comment pouvais-je, ô mon maître! répondre à votre désir?

Dziri. Si tu comprends ton Coran, tu ne peux t'empêcher de voir que ces passages font partie du système.

Secrétaire. Mais encore!...

§ III.

Dziri. Tu devais plus que cela : comme à l'observance de toute loi ou de tout règlement est at-

tachée une récompense, à l'infraction un châtiment, tu devais, pour la gloire du prophète et pour ma satisfaction, indiquer les versets relatifs à cette sanction. Tu aurais dû te rappeler, si tu sais ton Coran, que, dans toutes les sourates où il est question de la guerre sainte, les exhortations se terminent par la promesse du paradis pour les fidèles qui sacrifient corps et biens, et par la menace de l'enfer contre les avares et les lâches.

Secrétaire. Mais, ô mon maître, sont-ce mes oreilles qui me trompent!... elles me transmettent comme scandaleuse la parole tombée de votre langue vénérée, de laquelle j'ai coutume de recevoir la vérité avec la même délectation que je suçais le lait du sein de ma mère. Quoi! le dogme du paradis et de l'enfer serait d'invention humaine!

Dziri. Je ne m'étonne plus de ton insuffisance : le dogme du paradis et de l'enfer est une vérité éternelle. Promulguée avec la création du premier homme, plutôt du premier génie, cette vérité ne disparaîtra de la terre qu'avec le dernier fils d'Adam, et ne cessera d'être enseignée dans le temps que pour être crue dans l'éternité. Impie et insensé serait celui qui oserait la révoquer en doute. Toute nue, cette vérité ne pouvait avoir d'empire sur le peuple auquel Séid Mahomet avait affaire; peuple ami des biens de la terre, auquel il s'agissait d'imposer le sacrifice de ces biens, le sacrifice même de la vie. Lui montrer pour récompense la vue intuitive de

Dieu, ainsi que nos mystiques inspirés d'en haut, ou nourris d'une haute philosophie, ont coutume de le faire, c'eût été perdre son temps. Mais ce peuple est aussi ami des plaisirs sensuels; c'est par là que le prophète va le prendre : il parlera en même temps à son imagination et à ses sens. Sous le ciel brûlant de l'Arabie, le farouche et voluptueux Mecquois ne connaissait de plus doux plaisirs que de respirer l'odeur des parfums, de posséder des jardins arrosés de courants d'eau, de s'abandonner sans mesure à de libidineuses jouissances.

Séid Mahomet lui met, pour ainsi parler, sous les yeux un paradis conforme à ses goûts : c'est un lieu enchanteur planté d'arbres fruitiers; à l'ombre de ces feuillages mollement caressés par l'haleine des zéphyrs, où l'odorat est flatté par l'odeur suave du musc, de la rose et du jasmin, l'oreille par le doux murmure d'eaux limpides, sont des couches moelleuses; sur ces couches, des vierges aux yeux de nacre, embellies de tous les charmes et avec lesquelles il lui sera donné de vivre éternellement, sans que jamais elles perdent la virginité. Puissant mobile dans la guerre sainte! Devant ce tableau, l'Arabe n'a pas balancé de faire le sacrifice de biens passagers pour des jouissances sensibles et éternelles. Il va jusqu'à mourir gaiement en saluant d'un soupir d'amour la houri qui lui tend les bras pour l'étreindre dans de voluptueux et éternels embrassements.

Ce côté de notre paradis, ô secrétaire, tu pouvais le voir, est, à lui seul, une preuve incontesta-

ble du génie de Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! La fin qu'il se propose, c'est la guerre sainte; l'appât des jouissances du paradis est le moyen. Dans l'esprit de l'Arabe, la guerre sainte n'est que le moyen; la fin, ce sont les délices du paradis. S'être ainsi assuré pour élément de succès tout ce que, combinées ensemble, la foi et les passions peuvent déployer d'énergie, *ouallah,* c'est le comble du génie. Conviens-en, ô secrétaire! tu ne t'es pas montré plus soucieux de la gloire du prophète que du bon plaisir de ton maître.

Secrétaire. Là où mon maître ne voit que le génie de l'homme, j'ai toujours cru voir la sagesse de Dieu, et rien que la sagesse de Dieu.

Dziri. C'est ce qui s'appelle outrager Dieu, et méconnaître la gloire du prophète. Séidna Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui, a cependant assez clairement signalé l'écueil, assez clairement prévenu l'équivoque, assez clairement, pour ceux qui savent comprendre. A la sourate *la Vache*, après avoir parlé de ce dévergondage du paradis proposé aux grossiers Mecquois: *Dieu*, dit-il, *ne dédaigne pas de prendre pour parabole un moucheron ou quelque chose de plus élevé.* Le peuple s'est arrêté au sens matériel : c'est que *ceux dont l'esprit est voilé par l'ignorance, et le cœur pesant d'iniquité*, est-il dit dans le Coran, *courent après la métaphore. Il n'y a que les hommes doués de sagesse et d'intelligence qui réfléchissent et comprennent.* Puisque Abd-Errahaman est

du nombre des ignorants, il ne devait pas s'offrir pour être mon secrétaire.

Secrétaire. Abd-Errahaman ne peut savoir que ce que ses maîtres lui ont enseigné. Tous ces passages seraient donc le langage de l'homme!

Dziri. Si tes préjugés d'enfance ne peuvent se dissiper devant la garantie que présente la sagesse de Séid Mahomet, et la précaution qu'il a prise à l'égard des intelligents par les versets que je viens de citer, consulte, ô secrétaire, consulte ta raison d'homme, mais d'homme libre et éclairé : sur la terre, à plus forte raison dans le ciel, le tout de l'homme, c'est Dieu. Dans le paradis présenté aux Mecquois, le tout de l'homme, ce sont les houris. Puissances du corps, puissances de l'âme, tout est absorbé dans ces perpétuels hyménées. Il faudrait dire alors que le prophète n'a reçu mission de détruire l'idolâtrie sur la terre que pour la transporter dans le ciel. Il faudrait dire plus : les Arabes, avant la mission du prophète, plaçaient au haut de l'Olympe Jupiter (El-Mouchtari); Séid Mahomet, que la bénédiction de Dieu soit sur lui! serait venu renverser Jupiter de son trône, pour y placer Vénus (El-Zohara).

DIALOGUE XVI.

Sujet : Conséquences pratiques des passages dont les uns prescrivent la violence, les autres la modération en matière de religion. — Le paradis du Coran réfuté par les conséquences pratiques relatives à la femme.

§ I.

Secrétaire. Dieu me préserve de toute participation à l'idolâtrie, souffle de Chitan le lapidé! mais professer que les versets qui traitent de la guerre sainte et des délices du paradis sont le produit du pieux mensonge, c'est à quoi je ne saurais me résoudre.

Dziri. Je le disais bien : au lieu d'un secrétaire, je n'avais qu'un petit écolier, marchant à la remorque de ses maîtres. Puisque, malgré les lumières de la raison, malgré l'évidence de l'allégorie dans les versets, malgré l'autorité de Séid Mahomet, qui les donne comme allégoriques et qui, ne se serait-il pas expliqué là-dessus, a trop de titres à notre confiance pour qu'il nous soit permis de lui faire dire des absurdités; puisque, malgré tant de démonstrations, tu sembles hésiter encore, examinons la pratique, résultat de tels principes, peut-être comprendras-tu !

Secrétaire. En challah!

Dziri. Des versets contradictoires, dont les uns défendent la violence en matière de religion, les autres la prescrivent, qu'est-il résulté parmi les musulmans? Que ces versets ont été alternativement, quelquefois simultanément, pris pour règle de conduite par nos chefs, suivant leur caprice ou l'occurrence des temps : les premiers, pendant les premières années de la mission du prophète; les seconds, depuis l'hégire jusqu'à ce que les chrétiens soient devenus plus forts, au moins dans certaines localités. Aujourd'hui, ce sont les premiers versets que l'on suit dans tous les pays où les chrétiens exercent leur prépondérance; les seconds, partout où les musulmans se trouvent hors de portée du canon des Roumi. Mais la parole de Dieu, qui serait vraie à la Mecque, devrait l'être à Constantinople; ce qui est faux à Constantinople ne peut être vrai à la Mecque. Dieu, nous dit le Coran, n'a pas deux poids ni deux mesures. Pour des versets qui motivent une conduite opposée, les uns, sinon les uns et les autres, ne peuvent venir que de l'homme. Est-ce clair?

Secrétaire. La raison me dit *oui;* la foi me dit *non*.

§ II.

Dziri. Au lieu de *foi*, dis les préjugés. Continuons. Des versets qui promettent des jouissances sensuelles dans le paradis, qu'est-il résulté dans la pratique? L'abjection de la femme, voire même l'abjection de l'homme. Comment? pour le mu-

sulman, le type, le beau idéal de la femme, ce sont les houris du paradis. Or, d'après le Coran, toutes les amabilités de ces femmes consistent dans le physique; il n'est pas dit un mot des qualités morales. De là, développer le physique, sans tenir nul compte du moral, voilà chez nous toute l'éducation de la femme. Aussi la femme, qui, par ses qualités morales, fait, dit-on, l'ornement et le bonheur des familles chez d'autres peuples, reste nulle chez les musulmans.

Dans le mariage, vous trouvez agrégation de personnes, jamais union des cœurs. Le cœur, par défaut d'éducation qui le cultive, par l'absence d'un objet moral qui le captive, chez l'homme comme chez la femme, reste à l'état rudimentaire. Les grâces physiques une fois passées, et elles passent vite, la femme n'attire pas plus l'attention qu'une plante desséchée. L'homme, inconstant comme l'objet de ses affections est éphémère, semblable au papillon qui voltige de fleur en fleur, passe successivement les personnes de son harem en revue, sans réellement se donner à aucune.

Par suite des promesses du paradis, la femme est tout sur la terre, et elle n'y est rien.

Elle est tout dans le Coran : plusieurs sourates lui sont consacrées presque en entier; elle n'y est rien : mille versets constituent son esclavage et son abjection, tous son infériorité; il n'en est pas un pour ennoblir ses sentiments, pour relever sa dignité.

Elle est tout dans la famille : pour le riche, le nombre des femmes est la mesure de ses riches-

ses; pour l'homme de médiocre aisance, le but des épargnes, c'est d'augmenter le nombre de ses femmes. La première ambition du pauvre, c'est de gagner quelque argent pour être en mesure d'épouser une femme; jusque-là c'est bien; la seconde, c'est de gagner encore pour en prendre une autre, à la condition, presque toujours, de chasser la première; ainsi de suite. Chez le riche, comme chez le pauvre, la femme n'est rien : aujourd'hui, objet de haine pour ses rivales; demain, victime du divorce ou objet du mépris de ses maîtresses, autrefois ses servantes.

La femme est tout dans les codes et dans les tribunaux : hommes de loi, à quoi sommes-nous occupés tous les jours, si ce n'est à prononcer sur des affaires de femmes? Elle n'y est rien : les légistes les plus favorables attestent son infériorité légale. Divorces, rentes temporaires, partages de successions, où sa quote-part est toujours la moindre, tout est au préjudice de la femme.

La femme est tout et rien dans le plan et l'appropriation des demeures : à cause d'elle, les maisons sont comme des citadelles contre le dehors; mais, pour elle, véritables prisons au dedans : compartiments, verrous, grilles de fer, tout est disposé en vue de la femme.

La femme est tout dans les bains publics : c'est à cause d'elle qu'ils sont si multipliés; et elle n'est rien à la mosquée, dont l'entrée lui est interdite.

Enfin, elle est tout dans les ablutions cérémonielles, et elle n'est rien dans la prière.

Parce qu'elle est tout dans les préoccupations, la jalousie et les appétits de l'homme, et qu'elle n'est rien dans son cœur.

Cette contradiction pratique, conséquence logique de l'idée que le Coran donne de la femme modèle, doit frapper les yeux des moins clairvoyants. Quoi! sur la terre et dans le ciel, la femme serait tout pour les sens de l'homme, et rien pour la gloire de Dieu! Cela se réduit à dire, non que la femme est tout, et que Dieu n'est rien; mais que Dieu ni la femme ne sont rien, que le plaisir sensuel de l'homme est tout.

Secrétaire. Je n'y suis plus, ô mon maître : je ne distingue plus ni orient, ni occident, ni septentrion, ni midi.

§ III.

Dziri. Les promesses du paradis se traduisent dans la pratique de mille autres manières également déplorables : la littérature, ce fidèle miroir des peuples, se réduit chez nous à des contes, tissu de sottes intrigues, et à des chants lubriques. Le musulman ne peut penser au paradis sans avoir des idées impures. C'est en pensant au paradis qu'il se détermine à aller aux mauvais lieux, ou s'abandonne au crime de la famille de Loth (1). Foyer où se reflètent les promesses du paradis, l'imagination devient un volcan, et tout volcan forme un cratère.

Secrétaire. *Ouallah! ouallah!* (ô Dieu! ô Dieu!)

(1) Expression du Coran, pour dire de Sodome.

Dziri. J'ai lu dans les ouvrages de Platon, traduits en arabe, que les anciens distinguaient deux Vénus : l'une, déesse de l'amour fondé sur les qualités morales : c'était l'idole des belles âmes; l'autre, Vénus des carrefours : c'était l'idole du peuple grossier. Formés par les versets du Coran, qui ne présentent dans la femme, et dans la femme du paradis, qu'un type physique, nous ressemblons aux derniers. Et de tels versets viendraient de Dieu!

Cadi. Finiras-tu bientôt sur cette matière, ô Dziri?

Dziri. J'ai fini, par la grâce de Dieu.

Cadi. Vu tes exigences, je te l'avoue, ô perle des docteurs! je ne me sentirais ni la force, ni le courage d'être ton secrétaire. Tu as mauvaise grâce de chercher chicane à Abd-Errahaman. Dieu ne veut pas que tu exiges d'un jeune homme ce que tu ne pourrais attendre de l'élite des savants.

DIALOGUE XVII.

Sujet : Un mot sur le fatalisme. — Dernier tour de clef. — Dénoûment.

§ I.

Dziri. Passe pour cette matière; mais en est-il de même dans celle-ci? Le cadi a rapporté le verset où il est dit que Dieu a tout décrété de toute éternité, et le verset où il est écrit que dans la nuit Elkaudar sont décrétées les choses qui doivent arriver dans le courant de l'année. De la contradiction qui existe entre ces deux versets, le cadi a logiquement conclu qu'ils révèlent le cachet de l'homme. En développant ces passages, le secrétaire aurait trouvé que ce cachet devient plus sensible et prend de plus larges proportions. Ces versets supposés, aurait pu dire le secrétaire en homme spirituel et intelligent : pourquoi vous mêlez-vous, ô pères du divan! de juger les hommes que vous appelez, les uns coupables, les autres innocents? Est-ce que, d'après ces versets, l'assassin qui plonge le poignard dans le sein de son semblable, est plus coupable que la victime qu'il laisse baignée dans le sang? Non,

pas de coupable sans liberté; et, par ces décrets de Dieu, le roi de l'Éden et ses enfants cessent d'être libres. Ce ne sont plus qu'un tas de machines à mâcher et à digérer du couscous. Ces versets supposés, aurait dû continuer le secrétaire, vous devez effacer du Coran et de tous les dictionnaires deux mots qui se reproduisent à tout bout de champ dans le discours : *bien* et *mal moral.* Non, pas de bien ni de mal moral, à moins de supposer Dieu auteur du mal comme du bien; ce qui est un blasphème. Vous devez effacer deux autres mots corrélatifs aux premiers : *récompense*, *punition;* à moins de dire que Dieu crée les hommes pour le ridicule caprice d'enivrer les uns des eaux voluptueuses de *Selsibil,* et le cruel plaisir d'éternellement tourmenter les autres *dans des chaudières d'eau bouillante.* C'est, en effet, ainsi que le donne à entendre ce passage de la sourate *l'Adoration :* « *Si nous avions voulu,* nous eussions donné à toute âme la direction du chemin droit; mais doit se vérifier notre parole : Je remplirai l'enfer de génies et d'hommes, compagnons du même supplice. » C'est ce qui prouve aussi que ce verset ne vient point de Dieu.

Le premier verset qui parle du décret éternel, aurait dû dire le secrétaire, a été supposé pour donner une plus haute idée de la puissance de Dieu; il aboutit, comme vous le voyez, à une conséquence opposée : par la puissance il détruit la sagesse. Il reste donc évident que ce verset et tous ceux qui en découlent sont l'ouvrage de l'homme.

Le second verset, relatif au décret de la nuit Elkaudar, a été inventé pour rehausser la majesté du Coran, par la solennisation de la nuit où l'on veut que le livre soit descendu. Il aboutit aussi à une conséquence contraire. Pressé par la logique, ce verset est suffisant pour prouver que le fait merveilleux de la nuit Elkaudar n'est qu'une invention secondaire, et que la Fourka (Coran), je le dis sans hésiter, ô pères du divan! que la Fourka est la première. Le secrétaire est-il excusable?

Muphti. Comment exiger, ô Dziri! qu'un jeune homme tire des conséquences aussi rigoureuses, professe hautement des idées aussi hardies?

Dziri. Nous ne parlons pas sur la place publique.

Cadi. Que le Dziri me permette de le lui demander : à l'âge de Séid Abd-Errahaman, aurait-il eu la même portée d'idées, la même force de logique; aurait-il tenu le même langage?

Dziri. Non, hélas! non.

Cadi. Évidemment, l'âge mûr sait et peut ce que la jeunesse ne peut et ignore.

Dziri. Oui! oui! Mais déplorable éducation que celle du musulman : à l'âge mûr, il ne peut posséder de science qu'à la condition d'oublier ce qu'il a appris dans le premier âge.

Le Muphti, se tournant vers le secrétaire, lui dit : Remercie Dieu et le prophète! tu peux regarder ton affaire comme arrangée; je crois qu'il n'en sera plus question.

Secrétaire. Aâhh!.....

§ II.

Cadi. Sans prétendre commander chez toi, ô Dziri! je prends la liberté de dire qu'il est temps de finir : l'heure du magreb approche. Il convient de faire notre prière; pour te dire le fin mot, c'est que je me sens disposé à faire honneur à la table. Mais je t'en préviens, ô Dziri! je ne suis pas d'humeur à jouer pendant le dîner le même rôle que pendant le déjeuner. Mes mains, je ne sais à quoi cela tient, sentent encore le fumet de cette épaule de mouton, seul reste que j'aie trouvé sur le plat; et depuis longtemps mon estomac se trouve sans lest.

Dziri. Vous me dispenserez, Messieurs, de vous faire les honneurs de la table. Chez moi, vous êtes chez vous. Faites comme si je n'y étais pas.

Cadi. Est-ce que le Dziri se sent indisposé?

Dziri. Non ; mais il me serait impossible de manger. Certaines préoccupations m'en empêchent.

Cadi. Ne va pas, je t'en prie, ô Dziri! me faire d'autres questions. J'ai mis la meilleure volonté possible à répondre à tes désirs; c'est assez. Je m'aperçois même, par la sagacité dont tu viens de faire preuve, que j'aurais pu me dispenser de parler tant au long.

Dziri. Sois tranquille, ô cadi! tu n'entendras plus de questions de ma bouche. Tes réponses sont claires; elles m'ont plainement satisfait. Grâce à Dieu, je sais à quoi m'en tenir!...

Cadi. A la bonne heure. J'avais bien raison de

te le dire : ton doute était une bagatelle. T'en souviens-tu?

Dziri. Si je m'en souviens!... Né un peu de l'examen des versets qui déclarent l'absence du don des miracles chez le prophète, né surtout de la réfutation du voyage nocturne, ce doute portait sur la Sonna et, à quelques égards, sur le Coran. Pour le dissiper, tu es parti d'un principe qui m'était inconnu, et que tu crois approuvé de Dieu. En faisant l'application de ce principe, tu as succinctement, mais clairement, analysé la Sonna et le Coran. Chacune de tes paroles, ô cadi, était pour moi comme un éclair qui planait sur le livre, et m'en montrait les passages à nu. Mes observations ultérieures te prouvent que j'ai compris et au delà.

Cadi. Louange à Dieu!

Dziri. Louange à Dieu!... Puisque Dieu le veut!... Que faire!... O sein de ma mère, maudite soit la nuit où tu m'as conçu!

Cadi. O Dziri!

Dziri. Maudit le jour où je vis la lumière!...

Cadi. Qu'est-ce donc, ô Dziri?

Dziri. Maudit le moment où j'ai été appelé du nom de mon père!...

Muphti. *Ouallahum!* (ô Dieu!)

Secrétaire. *Subhanou Taala* (soit toujours glorifié le Dieu très-haut)! Il me le semblait bien : mon maître allait trop loin ; il ne s'est pas mis en garde contre Chitan le lapidé, qui a égaré sa pensée, et se joue maintenant de son âme. Mettons-nous en prière. Le secrétaire prend le muphti

par le bernous et le conduit dans la pièce voisine pour réciter ensemble les quatre-vingt-dix-neuf attributs de Dieu. Sur ces entrefaites, arrive de la ville le prêtre qu'on introduit aussi dans cette salle.

Dziri. Et mes enfants!... Ma carrière leur était ouverte... Qu'enseigner à mes enfants!...

Cadi. Je le vois, ô Dziri, c'est encore quelque doute. Nous sommes seuls, explique-toi.

Dziri. Plus de doute.

Cadi. Mais, si fait. Le Dziri ne parle pas franchement.

Dziri. Non, plus de doute, ô cadi. Conduit par ta main, j'ai passé du doute à l'*incrédulité*, mot nouveau pour moi ; mais Dieu le veut, je me résigne.

Cadi. Toujours donc aux extrêmes, ô Dziri! Si ce pas était fait par ma faute, de ma vie je ne pourrais m'en consoler. Mais, ô Dziri, non, tu n'as pas compris ma pensée.

Dziri. Tu n'as rien à te reprocher, ô cadi. Je te dois des actions de grâces. Mieux vaut encore vivre dans les ténèbres que de mourir à la lueur d'une lumière trompeuse... Le ciel que Dieu m'a laissé pour toit, la terre qu'il m'a donnée pour lit et pour tombeau, me suffisent et commandent encore ma reconnaissance.

Cadi. Encore une fois, ô Dziri, il faut que tu t'expliques. Sur quels versets conserves-tu du doute?

Dziri. Je l'ai dit, ô cadi, sur aucun, puisque je n'en crois aucun.

Cadi. Évidemment, tu n'as pas saisi l'ensemble.

Dziri. Ne te donne pas la peine de l'expliquer. N'en parlons plus!...

Muphti. Oh!... en vérité je commence à croire comme Abd-Errahaman : ton âme.....

Dziri. Afin qu'il n'en soit plus question, puisque tu veux absolument savoir, voici : la dernière moitié de notre conférence se réduit à deux points. Question de fait : Dans quelle proportion a-t-il été fait usage du pieux mensonge dans la Sonna et le Coran? Dans la Sonna, nous avons vu que les miracles qui y sont rapportés, soit à raison du nombre exagéré au delà du vraisemblable et du possible, soit pour le défaut de témoignage, soit pour d'autres signes d'erreur, sont de l'invention des pieux traditionnaires; que le reste des hadiths sont dénués des conditions essentielles pour être rangés parmi les vérités de foi; que ceux même qui remontent au prophète, doivent être révoqués en doute.

Dans le Coran, erreurs historiques, enseignements démentis par la physique et l'astronomie, plagiats faits au Pentatenque et à l'Évangile, versets contradictoires constituant des systèmes diamétralement opposés, conséquences également funestes à l'humanité et injurieuses à Dieu, tout nous autorise à nous demander, non si le livre compte des versets marqués du cachet de l'homme, mais s'il en renferme un seul qui puisse être attribué à Dieu.

Question de droit : Dieu a-t-il pu autoriser ces pieux mensonges? Tu es pour l'affirmative avec de

grands docteurs; militent même pour vous quelques versets du Coran. Moi, serais-je seul contre tous, je nie qu'un mensonge quelconque, dans quelque circonstance impérieuse que ce soit, pour quelque motif que ce puisse être, soit licite. Si *oui* et *non* portaient les mêmes titres devant Dieu, Dieu serait à la fois vérité et mensonge.

Cadi. J'attendais un autre résultat.

Dziri. La question de droit ne laisse pas que d'offrir un précieux avantage, et, pour mon compte, je t'en dois des actions de grâces, ô cadi: elle conduit à examiner la question de fait, où se trouve la solution du grand problème.

Cadi. Les conséquences, ô Dziri, me font regretter d'avoir rompu le sceau.

Dziri. Crois-m'en, ô cadi, je suis plus en droit de m'étonner de ta foi, que toi de mon incrédulité.

Cadi. Crois-en, ô Dziri, celui qui n'en est pas à son premier essai : ta foi n'a pas plus à s'alarmer que la mienne. Puisque la licité du pieux mensonge n'est qu'une opinion parmi les docteurs, libre à toi de l'admettre ou de la nier; libre à toi, aussi, de respecter, si tu le peux, les passages qui portent le cachet de l'homme, ou de les rejeter, quel qu'en soit le nombre. Grâce à Dieu, il reste assez de versets appartenant à la mère du livre, versets fondés sur la vérité éternelle. Chacun d'eux est assez fécond pour former un corps de doctrine.

Dziri. Le Coran n'est plus pour moi qu'un mirage dissipé devant mes yeux. Ce livre, semblable jusqu'à ce jour à un arbre couvert de feuillage,

où venaient se reposer les oiseaux du ciel, n'est plus pour moi qu'un tronc frappé de la foudre; ses versets, que le croassement des oiseaux de mauvais augure.

Cadi. Tu *exorbites*, ô Dziri : le Coran, réduit aux versets de la mère du livre, est comme un olivier émondé des branches parasites, dont le fruit est digne de figurer sur la table du sultan; ou, si tu aimes mieux, c'est comme un rayon de miel vierge : ce rayon vaut plus que toute la ruche; pur de tout alliage, un verset vaut plus que mille.

« Si le Coran, est-il dit, était descendu sur une montagne, elle se serait affaissée sous l'impression de la crainte et du respect. » (Sourate *l'Émigration.*) Ce qu'on dit du livre entier serait vrai d'un seul de ses principaux versets. « Les eaux de la mer seraient-elles changées en encre, est-il dit encore, et tous les arbres des forêts en roseaux, le tout serait insuffisant pour écrire la parole de Dieu. » (Sourate *Lokman.*) Oui, insuffisant même pour écrire, avec tous les développements dont il est susceptible, un seul verset pris parmi ceux que comprend la mère du livre (1).

Dziri. Peut-être bien. Mais, je t'en prie, ô cadi, va rejoindre ces messieurs. Que Dieu bé-

(1) Le troisième volume, intitulé *Dôme du Coran*, aura pour objet de fondre avec l'Évangile certains versets du Coran où se trouve l'idée de plusieurs de nos dogmes, même de nos sacrements; ce sera moins une transition du Coran à l'Évangile qu'une fusion de l'un avec l'autre.

nisse votre table. Je reste seul avec Dieu dans le silence de la nuit!

Cadi. Il me tarde d'être à demain. Ton œil, s'il plaît à Dieu, fermé dans la tristesse, se réveillera dans la paix.

Dziri. En challah!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Dialogue I. Mission que la Providence impose à la France en Algérie. — Projets de la France conformes à cette mission. — L'Arabe aime la paix par goût, comme il fait la guerre par devoir de religion. — La présence d'Abd-el-Kader en Algérie, nuisible aux intérêts matériels et aux intérêts religieux des Arabes. — Les promesses de succès que le Coran fait aux musulmans se sont réalisées en faveur des Français. — Avantages qu'Abd-el-Kader peut retirer pour lui et pour les Arabes de son séjour en France. — Abd-el-Kader est-il en droit d'exiger l'exécution de la promesse relative à sa liberté, supposé qu'il y en ait eu? — Il est de l'essence d'un contrat qu'il y ait réciprocité d'obligations. — La promesse de renoncer pour toujours aux hostilités a-t-elle pu être sincère de la part d'Abd-el-Kader? — Les raisons qu'on allègue en sa faveur militent contre lui. — Le Coran code impolitique. — Pourquoi saint Louis prisonnier inspirait tant de confiance aux musulmans; pourquoi Abd-el-Kader inspire tant de défiance aux chrétiens? — Le bon sens sauve Constantinople, le fanatisme perd le Magreb. — Portrait de Mahomet II..... p. 3 à 25

Dialogue II et Dialogue III. Vive altercation entre le cadi et le Dziri. — Principaux versets du Coran, par lesquels il est déclaré que Mahomet n'avait pas le pouvoir d'opérer des miracles. — Vive altercation. — Insister pour l'affirmative, c'est prêter à Mahomet le ridicule des musiciens dont parle Horace. — Encore une altercation entre le cadi et le Dziri..... p. 26 à 42

Dialogue IV. Borak, monture de Mahomet. — Détails du voyage nocturne de Mahomet dans les sept cieux. — Le fait nié par les Mecquois, par Moavia et Aïcha. — Considéré comme fait matériel, le voyage nocturne est démenti par l'histoire, par les contradictions qu'il renferme et par les contradictions qui en découlent. — Considéré comme une vision, ce voyage ne peut être qu'une illusion. p. 43 à 53

Dialogue V. Doutes du Dziri. — Motifs de ces doutes. — Le cadi cherche à rassurer son collègue. — Clef pour expliquer le Coran. — Cette clef est fournie par les docteurs et par le Coran même. — Conception de Jésus dans le sein de Marie. — Comment est racontée sa naissance. — Le Coran permet-il de nier la foi à l'extérieur?..... p. 54 à 60

Dialogue VI. La clef justifiée par le langage et la pratique des bons musulmans, comme Abd-el-Kader et tous les cheiks. — Paroles d'Abd-el-Kader. — Paroles de Bou-Maza. — Paroles d'un cheik voisin de Bougie. — Crédulité des Arabes à tout ce qui a l'apparence du merveilleux.... p. 61 à 67

Dialogue VII. Promenade avant le déjeuner. — Un *quiproquo* amène le sacrifice d'une poule et une scène tragique. — Toutes ces péripéties sont amenées par la découverte de la clef. — Liberté accordée à deux esclaves. p. 68 à 72

Dialogue VIII. La clef appliquée aux miracles de la Sonna en général. — Déjeuner, jarre de lait, chant des bédouines. — La conversation des convives roule sur les miracles attribués à Mahomet. — Deux signes particuliers en montrant l'origine. — Journées de Beder et d'Ohod. p. 73 à 80

Dialogue IX. Application de la clef à quelques faits particuliers. — Chaire qui parle. — Chameau qui se plaint. — Mahomet pressé par des besoins naturels. — Le talent d'un domestique se révèle. — Discours du cadi. — Discours du domestique, devenu prédicateur. ..... p. 81 à 89

Dialogue X. Application de la clef aux récits de la Sonna. — Les hadiths ou récits divisés par les docteurs musulmans en trois classes principales. — Aucun de ces hadiths n'a les conditions requises pour devenir matière de foi. — Les

docteurs El-Boughari, Moslem. — Insuffisance des règles que les docteurs ont établies pour discerner la vérité des hadiths. — Prouvé par la critique que des hadiths qu'on a voulu faire remonter jusqu'à Mahomet, ne remontent qu'aux Abbassides. — Fausseté de la tradition qui attache des faveurs particulières à la lecture de chaque sourate du Coran. — Détail de ces faveurs..... p. 90 à 105

Dialogue XI. Règle pour discerner entre le langage de Dieu et le langage de l'homme. — Combien les récits des Arabes sont suspects, même en matière profane. — Description de Rome par les géographes musulmans. — Application de la clef à la sourate *Joseph*. — Contrairement à ce qui est dit à la fin du récit, le contenu de cette sourate était connu avant Mahomet. — Les détails que Mahomet donne, en s'écartant du récit de Moïse, portent le cachet du mensonge..... p. 106 à 125

Dialogue XII. Application de la clef aux autres versets du Coran. — Versets démentis par l'histoire. — Versets contradictoires. — Versets démentis par l'astronomie. — Versets prescrivant des actes d'idolâtrie..... p. 126 à 136

Dialogue XIII. Les musulmans, pour expliquer les contradictions qui se trouvent entre versets et versets, ne peuvent avoir recours à l'abrogation des uns par les autres. — Pourquoi?..... p. 137 à 144

Dialogue XIV. Rupture entre le Dziri et son secrétaire. — Le Dziri fait des observations et tire des conséquences omises par son secrétaire. — Différence entre le langage de la Bible et celui du Coran, relativement à David et à Nathan, — relativement à Salomon et à la reine de Saba. — Armée de Salomon, composée d'hommes, de génies et d'oiseaux. — République des fourmis. — Langage et ambassade de la Huppe. — Mahomet justement appelé, par les Mecquois, poëte..... p. 145 à 156

Dialogue XV. On trouve dans le Coran un système de douceur et un système de violence en matière de religion. — Conséquences. — Avec le système de violence se coordon-

nent la guerre sainte, le sacrifice des biens. — Avec le sacrifice des biens et des personnes se coordonnent les jouissances du paradis. — Ce qui dans l'esprit des musulmans est regardé comme fin, n'était qu'un moyen dans l'intention de Mahomet, et *vice versâ*, Mahomet se proposait comme fin, ce qui, dans l'esprit des Arabes, n'était qu'un moyen..... p. 157 à 164

DIALOGUE XVI. Conséquences funestes de l'enseignement du paradis, tel que les musulmans l'entendent. — La femme, chez eux, est tout et elle n'est rien. — Dieu n'est rien, les plaisirs de l'homme sont tout. — Conséquences relatives à la littérature et aux mœurs..... p. 165 à 170

DIALOGUE XVII. Contradiction entre décrets éternels et décrets éternels. — Conséquences relatives à la morale. — Il faudrait réformer les pensées et le langage. — Qu'est donc le Coran? — Incrédulité du Dziri. — Que faire, que devenir? — Moyen proposé par le cadi..... p. 171 à 180

HA 9 200 5003

Digitized by Google

Digitized by Google